



Assemblée nationale  
Québec

# journal des Débats

Troisième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le jeudi 20 avril 1978

Vol. 20 — No 24

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Dépôt de documents	
Répertoire des produits fabriqués au Québec.....	1051
Projet de loi no 10 — Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions	
privées.....	1051
Projet de loi no 11 — Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers.....	1051
Projet de loi no 12 — Loi modifiant la Loi du crédit agricole.....	1051
Projet de loi no 13 — Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes.....	1051
Projet de loi no 14 — Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production	
agricole.....	1051
Projet de loi no 15 — Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les	
producteurs agricoles au cours de périodes critiques	
Première lecture.....	1051
M. Jean Garon.....	1051
Vote sur ces motions de première lecture.....	1053
Questions orales des députés	
Situation de l'emploi à Marine Industrie.....	1054
Situation à la Commonwealth Plywood.....	1056
Conflit dans trois quotidiens.....	1059
Infiltrations d'essence à Saint-Eustache.....	1062
Retrait d'une motion de M. Bédard relative à l'action de la Sûreté du Québec dans	
l'affaire de la prise d'otages à Saint-Jérôme.....	1062
Avis de question avec débat.....	1063
Travaux parlementaires.....	1063
Débat relatif à la politique budgétaire du gouvernement	
M. Raymond Gameau.....	1063
M. Rodrigue Biron.....	1082
Motion de censure.....	1091
Ajournement.....	1091

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Cheque à l'ordre du Ministre des Finances*  
*Adresse: Service des Documents Parlementaires*  
*Assemblée nationale*  
*Hôtel du Gouvernement, Québec*  
*G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le jeudi 20 avril 1978

(Quatorze heures huit minutes)

Le Président: A l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.  
Déclarations ministérielles.  
Dépôt de documents.

M. le leader parlementaire du gouvernement, au nom de M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### Répertoire des produits fabriqués au Québec

**M. Burns:** M. le Président, au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai l'honneur de déposer le répertoire des produits fabriqués au Québec, 1978, préparé par le Centre de recherche industrielle du Québec.

**Le Président:** Document déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues.  
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, le ministre de l'Agriculture a un certain nombre de projets de loi à déposer. Afin d'éviter la fastidieuse intervention que je pourrais avoir à faire, je vous dis tout de suite que je vous demanderais d'appeler en série les articles a), b), c), d), e) et f) de notre feuilleton.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement unanime?

M. Lavoie: S'il n'y a pas d'autre ministre, on va voter.

#### Projets de loi nos 10, 11 12, 13, 14 et 15

##### Première lecture

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture propose la première lecture des projets de loi suivants: la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la Loi modifiant la Loi du crédit agricole, la Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes, la Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole, la Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques.  
(14 h 10)

M. le ministre de l'Agriculture.

**Une Voix:** Est-ce que c'est dans le budget?

**M. Parizeau:** Evidemment, ce n'est pas dans le budget.

**M. Garon:** Il va s'en ajouter au budget encore.

**M. Fontaine:** Les périodes critiques depuis que le PQ est au pouvoir?

**M. Garon:** C'est pour les périodes qui se sont développées dans le temps de l'Union Nationale.

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, s'il vous plaît!

#### M. Jean Garon

**M. Garon:** Le projet de loi no 10, Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées vise l'instauration d'un programme de crédit agricole à long terme dans lequel s'inscrit un crédit à moyen terme et dont les capitaux seront fournis exclusivement par les institutions privées, soit, lors de l'entrée en vigueur de la loi, les banques à charte et les caisses d'épargne et de crédit, lesquelles pourvoiront à la perception normale de leurs prêts.

L'Office du crédit agricole du Québec chargé de l'administration de la loi assurera, pour sa part, le travail d'expertise que requiert la recommandation d'un prêt ou son refus, ainsi que certaines actions à prendre pendant la durée du prêt, telles que autorisation et mainlevée. Le projet prévoit aussi que, dans le cas de défaut d'un débiteur, le prêteur pourra confier à l'office le mandat d'agir pour lui et en son nom pour percevoir les sommes dues et réaliser, si nécessaire, les garanties mobilières et immobilières.

Le nouveau programme de crédit sera semblable à celui administré par l'office en vertu de la Loi du crédit agricole. Ce projet prévoit, en faveur des emprunteurs, une contribution au paiement de l'intérêt dans les cas prévus par règlement, lequel détermine l'étendue des modalités de cette contribution. Le remboursement des pertes résultant des prêts est assuré au prêteur au moyen d'un régime d'assurance-prêt dont le projet fait état, mais qui sera constitué par le projet de loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers.

La section I du projet est réservée aux définitions qui portent, entre autres, sur les emprunteurs admissibles à bénéficier des dispositions du projet sur les institutions privées autorisées à consentir des prêts.

La section II traite des prêts qui peuvent être consentis sur la garantie d'une hypothèque, de ceux qui peuvent l'être sur la garantie d'un nantissement agricole, ainsi que des prêts supplémentaires. Elle établit à \$250 000 le taux maximum du prêt pour un agriculteur ou un aspirant agriculteur et à \$450 000, celui du prêt pour l'exploitation de groupe, à l'intérieur desquels montants s'inscrit

un prêt possible garanti par nantissement agricole n'excédant pas \$100 000 pour un individu et \$200 000 pour un groupe.

La même section établit les fins pour lesquelles des prêts peuvent être consentis et prévoit la nécessité, pour l'emprunteur, d'obtenir un certificat émis par l'office pour bénéficier des dispositions de la loi, ainsi que les conditions requises pour obtenir ce certificat. Elle établit à 30 ans la durée maximale des prêts garantis par hypothèque et à 15 ans celle des prêts garantis par nantissement agricole. Elle prévoit, enfin, les taux d'intérêt que pourront charger les prêteurs et traite de certaines modalités des prêts, ainsi que de leurs conditions accessoires ou secondaires.

La section III établit les pouvoirs de l'office relativement à la demande de prêt, à l'émission du certificat susmentionné et à la capacité de l'office d'agir comme mandataire d'un prêteur et d'acquiescer tout immeuble hypothéqué en garantie d'un prêt.

La section IV autorise l'office à contribuer au paiement de l'intérêt sur un emprunt.

La section V fait état de l'assurance-prêt qui assure au prêteur le remboursement des pertes résultant des prêts.

La section VI prévoit diverses mesures à être exercées par le prêteur ou par l'office pour assurer la conservation et la protection des biens immobiliers et mobiliers constituant les garanties d'un prêt.

La section VII permet à l'office, lorsqu'il agit à titre de mandataire d'un prêteur, de réaliser les garanties d'un prêt, conformément aux dispositions de la Loi du crédit agricole.

La section VIII établit les divers pouvoirs de réglementation pour le fonctionnement de la loi.

La section IX contient des dispositions générales relatives, entre autres, à la constitution d'un fonds de roulement.

La section X contient des dispositions spéciales concernant le pouvoir du prêteur de céder des créances résultant des prêts.

La section XI traite des dispositions finales.

Le projet de loi no 11, Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ce projet de loi a pour objet principal la création d'une corporation désignée sous le nom de Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers dont le but est d'assurer aux prêteurs autorisés à consentir des prêts agricoles ou forestiers dans le cadre des lois énumérées ci-après le remboursement des pertes résultant de ces prêts.

a) La Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées est proposée par le projet de loi no 10; b) la Loi du crédit agricole; c) la Loi de l'amélioration des fermes; d) la Loi favorisant le crédit à la production agricole; e) la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques et f) la Loi sur le crédit forestier.

La section I est réservée aux définitions.

La section II traite de la constitution du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de ses pouvoirs. Elle prévoit notamment que le fonds est une corporation au sens du Code civil. Il jouit des

pouvoirs et privilèges d'un mandataire du gouvernement, et il assure aux prêteurs le remboursement des pertes de capital et d'intérêt ainsi que des dépenses admises par règlement résultant des prêts agricoles et forestiers qui seront consentis en vertu de l'une ou l'autre des lois ci-dessus mentionnées à compter de la mise en vigueur de la loi proposée.

Elle prévoit également que le fonds est administré par un conseil d'administration composé des cinq régisseurs de l'Office du crédit agricole du Québec et qu'il a son siège social au même endroit que celui-ci.

La section III concerne les opérations du fonds. Elle traite de la perception que peut produire un prêteur qui subit une perte à l'égard d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier, des formalités auxquelles une telle réclamation est assujettie avant que le fonds puisse effectuer le paiement, de la subrogation résultant de ce paiement, et de l'obligation, pour un prêteur, de remettre au fonds tout excédent réalisé, lorsque tel prêteur dispose d'un immeuble qui garantissait un prêt et qu'il a acquis par voie de dation en paiement.

La section IV crée, en faveur du fonds, une dotation de \$10 millions que le ministre des Finances est autorisé à lui verser à même le fonds consolidé du revenu, sur une période de trois ans, par tranches annuelles de montants égaux, et prescrit l'obligation pour le fonds de déposer auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec toutes les sommes qui lui sont versées et dont il ne prévoit pas avoir besoin à court terme pour le paiement de ses obligations.

Le ministre des Finances est également autorisé à verser au fonds les sommes qui lui manquent pour parfaire le paiement de ses obligations chaque fois que ses revenus ainsi que toute partie de son capital qui excède \$10 millions ne peuvent y suffire.

La section V contient les dispositions diverses et finales parmi lesquelles se trouvent les pouvoirs de réglementation du gouvernement. Elle prévoit également que les régisseurs, le secrétaire, les fonctionnaires et les employés de l'office n'auront droit à aucun traitement additionnel pour les services fournis au fonds. Finalement, elle apporte, pour fins de concordance, des modifications à la Loi de l'amélioration des fermes, à la Loi favorisant le crédit à la production agricole, à la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques et à la Loi sur le crédit forestier.

Le projet de loi no 12, Loi modifiant la Loi du crédit agricole, a pour objets principaux d'augmenter les montants maxima des prêts que l'Office du crédit agricole du Québec peut accorder, d'apporter à la loi des amendements de concordance avec certaines dispositions de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, proposée par le projet de loi no 10, et d'accorder à l'office des pouvoirs additionnels de nature financière, notamment au chapitre des emprunts qu'il peut contracter, des créances qu'il peut transporter ou vendre.

Le projet de loi no 13, Loi modifiant la Loi de

l'amélioration des fermes, vise essentiellement à augmenter le montant maximum d'un prêt qui peut être consenti en vertu de la loi. Il prévoit également que l'autorisation de l'Office du crédit agricole du Québec doit être obtenue pour le consentement d'un tel prêt dans les cas et les limites fixés par règlement. Ce projet limite l'obligation de répondre à des critères des besoins établis par règlement au seul cas où un emprunteur désire bénéficier du remboursement d'intérêts prévu par la loi. Le projet prévoit qu'un prêt peut être consenti à un emprunteur pour lui permettre de rembourser un solde de prêt existant lors de sa réinstallation sur une autre ferme.

Le projet de loi no 14, Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole, vise principalement à augmenter le montant maximum d'un prêt qui peut être consenti en vertu de la loi. Il prévoit que l'autorisation de l'Office du crédit agricole du Québec doit être obtenue pour le consentement d'un tel prêt dans les cas et les limites fixés par règlement. Il élargit les fins des prêts qui peuvent être consentis en vertu de la loi pour permettre, notamment, que de tels prêts puissent servir à défrayer toute dépense courante reliée à l'exploitation agricole de l'emprunteur et, dans les cas, aux conditions ou suivant les limites prévues par règlement, à défrayer les dépenses afférentes à son salaire ou à ses frais de subsistance. Ce projet permet également de rembourser au moyen d'un nouvel emprunt le solde dû sur un prêt antérieur consenti sous forme d'ouverture de crédit.

Le projet de loi no 15, Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, vise essentiellement à autoriser des prêts à certains producteurs sérieusement affectés par la discontinuation d'une production désignée due à des causes hors de leur contrôle. Il prévoit que ces prêts auront pour objet de permettre au producteur de défrayer les dépenses inhérentes à la conversion de son exploitation agricole, ainsi que les dépenses essentielles reliées à ses frais de subsistance, suivant les limites prévues par règlement et durant le temps où sa nouvelle production ne lui permet pas d'y pourvoir.

**Le Président:** Est-ce que ces motions de première lecture seront adoptées?

**M. Roy:** Adopté, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Nous allons demander un vote enregistré pour permettre à d'autres ministres de venir nous rejoindre avant la période des questions. Vote enregistré, M. le Président.

**Le Président:** Qu'on appelle les députés.

(Suspension à 14 h 20)

(Reprise à 14 h 28)

**Vote sur ces motions**

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de première lecture du projet de loi intitulé Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées.

Il y a six motions de première lecture, mais je suppose que ce sera le même vote.

**M. Lavoie:** Vous pouvez les grouper. Nous consentons au groupement des motions.

**Le Président:** Y a-t-il consentement au regroupement des projets de loi? Je fais également la mise aux voix de la motion de première lecture sur la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la Loi modifiant la Loi du crédit agricole, la Loi modifiant la Loi de l'amélioration des fermes, la Loi modifiant la Loi favorisant le crédit à la production agricole, la Loi modifiant la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques.

Que ceux et celles qui sont en faveur de ces motions de première lecture veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Cardinal, Bédard, Laurin, Morin (Louis-Hébert), Parizeau, Landry, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Johnson, O'Neill, de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Charron, Duhaime, Lazure, Léger, Tardif, Garon, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Alfred, Chevrette, Martel, Fallu, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Grégoire, Bertrand, Godin, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Perron, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dusault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Garneau, Goldbloom, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Gratton, Pagé, Verreault, Biron, Bellemare, Goulet, Fontaine, Dubois, Le Moignan, Cordeau, Roy, Shaw.

(15 h 30)

**Le Président:** Que ceux et celles qui sont contre ces motions de première lecture veuillent bien se lever!

Que ceux et celles qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever!

**Le Secrétaire:** Pour: 92 — Contre: 0 — Absentions: 0

**Le Président:** Motions adoptées.

**M. Roy:** M. le Président, sur une question de

règlement. J'ai donné mon consentement pour qu'on prenne un vote en bloc sur ces projets de loi. Cependant, j'estime qu'il serait important qu'on fasse une inscription différente au feuillet de la Chambre et qu'on puisse en faire une différente au journal des Débats.

Puisque nous avons le privilège cet après-midi — je dis PRIVILEGE écrit en lettres majuscules — d'avoir des lois agricoles, je ne voudrais pas qu'on donne l'impression aux agriculteurs qu'on adopte cela en vrac. Je pense qu'il est important qu'on fasse une motion distincte pour chacun de ces projets de loi, même si on accepte le même vote pour tout le monde.

**M. Burns:** On est entièrement d'accord avec la suggestion du député de Beauce-Sud. D'ailleurs, ce n'était pas une adoption en vrac. Comme, du côté de l'Opposition, on nous demandait depuis longtemps de présenter ces projets de loi — et vous aviez parfaitement raison, M. le député de Beauce-Sud, d'insister pour que nous apportions ces mesures — pour faciliter les travaux de la Chambre, nous avons pensé que les six projets de loi devraient être présentés en même temps.

Je présume que le secrétaire général de la Chambre verra à ce que, dans le procès-verbal d'aujourd'hui, nous ayons l'équivalent de six motions d'adoption de projets de loi en première lecture.

**Le Président:** C'est exactement cela, M. le leader parlementaire du gouvernement. C'est l'équivalent de six motions de première lecture.

**Le Secrétaire général:** Première lecture de ces projets de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Période des questions orales.

M. le député d'Outremont.

## QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

### Situation de l'emploi à Marine Industrie

**M. Raynauld:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre. Je pense qu'il vient de sortir.

**Mme Lavoie-Roux:** Il est allé travailler.

**M. Raynauld:** Je vais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suppose qu'il est également au courant.

**M. Lavoie:** Il revient.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, la question sera pour vous.

**M. Raynauld:** Je voulais demander au ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre s'il pouvait confirmer qu'il avait bien reçu un avis de licenciement relatif à 900 travailleurs à Marine Industrie.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** La raison pour laquelle j'étais hors de cette Chambre, c'est que j'attends incessamment la confirmation au sujet de certains documents quant à Marine Industrie et également quant à une chose qui a été évoquée récemment au sujet d'une compagnie affiliée à Bell Canada.

**Le Président:** M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Tenant pour acquis — je voudrais maintenant adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce — qu'effectivement cette annonce est exacte, je voudrais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il y a des mesures qu'il envisage de prendre dans l'éventualité où cela serait exact. Peut-être pourrait-il, en même temps, nous indiquer quelle est la situation. Apparemment, les difficultés ont trait à des carnets de commandes. Est-ce exact? Est-ce que le ministère envisage de faire quelque chose?

**Le Président:** Le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Tremblay:** M. le Président, ayant moi-même pris connaissance de l'article en question, je me suis renseigné sur la situation de l'emploi à Marine. Nous suivions cette filiale de la SGF de près depuis quelques mois. Vous vous rappellerez, M. le Président, que l'été passé le gouvernement avait accordé une garantie de \$110 millions à la société Marine.

Le niveau de l'emploi à Marine est un niveau qui fluctue de façon temporaire avec les contrats. En 1975, il y avait 3052 employés; en 1976, 3583, et en 1977, 3355. Cette année, la moyenne est d'environ 3400, de sorte qu'il n'y a pas énormément de grandes fluctuations par rapport aux années passées. Par contre, il y a des mises à pied temporaires que l'entreprise fait de temps à autre et elle doit, pour ce faire, en aviser le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, et c'est ce qu'elle a fait récemment.

Concernant ces mises à pied temporaires, je souligne, par exemple, qu'en 1975 il y avait eu 1100 employés mis à pied, et 1900 ont été embauchés. En 1976, il y avait eu 1400 mises à pied temporaires, 1230 avaient été réembauchés, et en 1977, 1640 ont été mis à pied temporairement et 1629 ont été réembauchés. Or, cette année, la même situation se produit, soit parce que certains contrats terminent avant que d'autres ne reprennent, soit à cause de problèmes techniques.

Cette année, dans le domaine des bateaux, il y a un problème technique, avec la fabrication de

bateaux polonais, d'approvisionnement en acier, de sorte qu'il y aura environ 300 travailleurs mis à pied pour un mois, mais qui vont être réembauchés. Dans le domaine de la fabrication des wagons, il est vrai qu'un contrat se termine, qu'il y aura mise à pied temporaire de 200 employés, là encore pour un mois. Mais comme il y a 90 nouveaux wagons qui doivent être construits et que Marine est à négocier un contrat de 1000 wagons qui devrait aboutir très bientôt, en toute probabilité ces travailleurs seront réembauchés comme dans les années passées.

Par contre, il est vrai que dans la division des bateaux, la fin de la construction des bateaux panaméens pour septembre laisse entrevoir une diminution un peu plus permanente des employés. Le chiffre n'est pas encore déterminé, tout dépend d'un contrat de frégates que Marine négocie avec le gouvernement fédéral, et ceci est encore inconnu. Mais, au cours du mois de septembre, la compagnie sera mieux fixée sur l'état de l'emploi dans la division des bateaux.

Le Président: Le député d'Outremont.

M. Raynauld: Question additionnelle. M. le Président, ce n'est pas la première fois qu'on se demande s'il y a de l'avenir dans cette industrie. Est-ce que le ministre a eu l'occasion de discuter de projets à plus long terme ou au moins à moyen terme pour assurer la survie de cette entreprise, soit en diversifiant sa production, soit autrement? Est-ce qu'il pourrait assurer la Chambre qu'il existe des projets qui ont été discutés et des projets qui pourraient assurer un avenir un peu plus long que celui qui est associé à des contrats extérieurs, genre bateaux à la Pologne?

Le Président: Le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, concernant la survie de Marine, il faut souligner que la division du chantier maritime n'est qu'une des divisions de Marine qui fait des turbines et d'autres types de produits, des wagons. Mais dans le domaine des chantiers maritimes — c'est la même chose pour l'autre chantier maritime au Québec — il est évident qu'il y a une difficulté de marché. Il est évident qu'un gouvernement provincial qui n'a pas de flotte et qui passe très peu de commandes dans ce domaine a peu de leviers pour soutenir l'activité économique dans un secteur comme celui-ci. Le gouvernement fédéral est fortement impliqué dans la réparation des bateaux de la flotte canadienne et différents autres bâtiments. Nous sommes en contact, évidemment, avec le gouvernement fédéral pour avoir un accroissement de l'activité économique dans les deux chantiers maritimes du Québec.

(14 h 40)

J'ai laissé entendre qu'il y avait négociation concernant les frégates, une commande très importante en provenance du gouvernement fédéral; ce sera un des deux chantiers maritimes du Qué-

bec qui sera le principal artisan, et possiblement les deux. De ce côté, il y a donc des démarches qui sont présentement en cours.

En ce qui concerne l'orientation même de Marine, vous vous rappelez qu'il y a quelques semaines nous avons annoncé une réorganisation de la SGF avec mandat particulier de fournir au gouvernement, au cours des six prochains mois, une stratégie de développement de la SGF et des filiales de la SGF. Il est évident que les sociétés d'Etat qui sont sous le contrôle de la SGF ont besoin d'une stratégie d'expansion que devra fournir au gouvernement le nouveau conseil d'administration.

Le Président: Le député d'Outremont, une dernière question.

M. Raynauld: Seulement une petite question. Je voudrais demander au ministre, pour utiliser les bateaux qui sont en stock, s'il ne pourrait pas envisager de faire un mini-sommet flottant sur le fleuve.

Le Président: Question additionnelle, M. le chef de l'Union Nationale.

M. Johnson: M. le Président, pour donner la réponse, si on me permet, au député d'Outremont. Au sujet du licenciement collectif, j'ai obtenu des services du ministère que l'avis de licenciement est bel et bien conforme à la loi. Je voudrais simplement souligner — c'est ça que j'ai fait vérifier tout à l'heure — qu'il s'agit de l'avis qui avait déjà été évoqué en première page, je pense, du même quotidien et qui date du 12 janvier 1978. Cela fait donc deux fois qu'on a le même titre sur le même problème. C'est bel et bien ce qui avait été annoncé au mois de janvier et il n'y a pas de modification.

D'autre part, la Direction régionale de la main-d'oeuvre impliquée nous avise que le comité de reclassement devrait être mis sur pied incessamment.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Question additionnelle. Sur la même nouvelle aussi, on nous dit que la rentabilité de Marine est précaire parce que nous sommes à un point tel qu'on doit accepter des contrats plutôt douteux.

Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a vérifié lui-même ces dires? Et qu'est-ce qu'il s'attend de faire, finalement, pour faire en sorte que Marine, au lieu d'être une entreprise déficitaire, soit une entreprise profitable, si c'est vrai?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Tremblay: M. le Président, concernant la rentabilité de Marine, qui est possédée à 91% par la SGF, tel que je l'ai mentionné tout à l'heure, il faut souligner que, l'an passé, cette entreprise avait rapporté des profits de près de \$9 millions.

Cette année, avec les difficultés que l'entreprise a rencontrées — ce sera publié dans le rapport de la SGF — les profits sont beaucoup plus bas. Je n'ai pas encore eu les chiffres définitifs, mais je m'attends à ce que ce soit plus bas.

J'aimerais souligner, par contre, que Marine a connu des difficultés d'administration assez sérieuses depuis trois ou quatre ans, avec un changement fréquent de la haute direction. Vous vous rappelez le temps de M. Fillion, l'ancien directeur du Devoir, de M. Rochette, le groupe Rochette, qui avait quitté Marine au printemps de 1976 pour rejoindre la Davie Shipbuilding, remplacé par M. Laurent Picard. Dans cette rotation, avant notre arrivée au pouvoir, il y a eu des contrats qui ont été signés pour la fabrication de bateaux, lesquels contrats n'ont pas donné les résultats escomptés.

C'est notre intention, comme gouvernement, M. le Président, de mettre de l'ordre dans les sociétés d'Etat. Nous avons déjà agi dans le domaine de la SGF et, par conséquent, dans le domaine qui concerne Marine, et nous entendons aussi agir dans le domaine des autres sociétés d'Etat.

Le Président: Dernière question, M. le chef de l'Union Nationale.

M. Biron: Si j'ai bien compris le ministre — j'aimerais qu'il me le confirme — le gouvernement a l'intention que les sociétés d'Etat soient maintenant dirigées avec une bonne gestion, telle une entreprise privée et finalement, deviennent profitables.

M. Tremblay: Il va de soi, M. le Président, que c'est certainement un des objectifs fondamentaux du gouvernement.

Le Président: Le député de Portneuf.

#### **Situation à la Commonwealth Plywood**

M. Pagé: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre du Travail et elle est relative aux événements qui sont survenus à la Commonwealth Plywood. Est-ce que le ministre du Travail pourrait nous dire exactement ce qui s'est passé, dans un premier temps? Et est-ce qu'il pourrait nous informer à savoir s'il est exact que les incidents violents qui sont survenus sont survenus lors de l'entrée de "scabs" à l'usine?

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: Est-ce qu'on a une couple d'heures? Quant à ce qui s'est passé hier — et je pense que le ministre de la Justice aura peut-être l'occasion de compléter ma réponse quant aux événements d'hier matin à la Commonwealth Plywood — pour résumer, on pourrait dire qu'à la Commonwealth Plywood — je vais reprendre ici certaines choses qui ont déjà été dites en cette Chambre — on se souviendra qu'au mois d'août 1977, il y avait un syndicat qui était les Rembour-

reurs unis d'Amérique du Nord. A la fin du mois d'août, il y a eu une requête de la CSN pour représenter ces travailleurs. Au mois de septembre, il y a eu grève ou montée d'une ligne de piquetage avant l'obtention du certificat d'accréditation par la CSN. Par la suite, le 3 octobre, le commissaire-enquêteur accordait le certificat à la CSN, puisqu'il n'y avait pas d'opposition de la part des Remboureurs unis d'Amérique. Autour du 7 novembre le ministre du Travail nommait un conciliateur dans le dossier, nonobstant le fait que, le 14 octobre, une convention collective signée avec le nom des parties, Commonwealth Plywood Compagnie Ltée/Ltd et le Syndicat des travailleurs Commonwealth Plywood (CSN), avait été déposée au bureau du commissaire-enquêteur.

De là sont parties une série d'injonctions et une série de procédures judiciaires. La première injonction visait à interdire à ceux qui n'avaient pas encore le nouveau certificat d'accréditation de procéder à la grève, puisque, techniquement, ce n'était pas conforme au Code du travail. Une seconde série d'injonctions vinrent limiter le droit de piquetage et, par la suite, une série de mépris de cour furent entendus par des juges différents et, finalement, le juge Greenberg, récemment, suite au non-respect de ces injonctions.

En cours de route, le ministre du Travail a eu droit à une injonction qui lui a été signifiée par l'employeur, lui demandant de retirer le conciliateur du dossier. D'autre part, la CSN, avec l'appui, tout au moins au niveau des procédures, du ministère, a déposé une requête en nullité de la convention collective, celle-ci — je parle de la CSN — alléguant que ceux qui avaient signé au nom de la CSN l'avaient fait frauduleusement et, donc, que la convention collective n'était pas légale.

Devant cette situation, le ministère, évidemment, ne peut pas décider de façon unilatérale que cette convention collective est valable ou non. La CSN allègue qu'il s'agit d'une fraude. Cependant, il ne nous appartient pas, au niveau du ministère, de faire enquête sur chacune des conventions collectives déposées, puisqu'il y en a plus de 2000 par année. Les dernières qui voudraient que nous intervenions à cause de la plainte d'un membre d'un syndicat, par exemple, seraient les centrales syndicales elles-mêmes.

Cependant, je regrette le jugement récent du juge Greenberg. Le juge Greenberg, dans une injonction qu'il a accordée hier ou avant-hier dit en substance ceci dans son jugement, à la page 10, qu'il ordonne aux intimés, la CSN et Norbert Rodrigue, de faire parvenir par télex, à leurs frais, à tous les syndicats membres ou affiliés de la CSN un avis par l'intimé, Norbert Rodrigue, président de la CSN, avertissant lesdits syndicats et leurs membres de ne pas se rendre aux abords des immeubles de la requérante pour y piqueter et, d'autre part, de communiquer toutes les autres ordonnances rendues par le juge jusque-là.

Ce jugement, qui est une des procédures incidentes dans cet imbroglio juridique incroyable, est évidemment un peu étonnant, dans la mesure où je vois mal quelle serait la défense du président de

la CSN ou du syndicat CSN qui est intimidé, si on alléguait qu'un télégramme n'a pas été envoyé à un de ses syndicats affiliés. Il se verrait, de façon presque automatique en vertu de ce jugement, coupable d'un mépris de cour. C'est donc un jugement qui, nonobstant la séparation du judiciaire et de l'exécutif que je respecte, mais que l'immunité en cette Chambre me permet d'évoquer, m'apparaît pour le moins surprenant et qui, semble-t-il, serait un précédent.

Malgré ceci, je tiens à affirmer qu'à mon avis les procureurs de l'employeur, dans les circonstances, par les gestes qu'ils posent, par une attitude qui est ou issue de l'ignorance ou peut-être de la mauvaise foi, laissent traîner une cause par des procédures qui m'apparaissent souvent dilatoires, ce qui entraîne une détérioration considérable du climat social dans la région qui est touchée par ce conflit de travail, qui en est peut-être un ou qui n'en est pas un, mais le juge Greenberg devrait un jour se prononcer là-dessus.

(14 h 50)

Je me permets, dans la mesure où ceci peut se faire, de dire que je souhaite voir la Cour supérieure rendre enfin jugement sur la question de fond qui se pose à la Commonwealth Plywood, c'est-à-dire sur la question de la validité de la convention collective, puisqu'il n'appartient pas au ministre du Travail d'en décider, mais bel et bien des tribunaux. D'autre part, le type de manifestations qu'on a vues hier, où, semble-t-il, aucun syndiqué n'était impliqué, mais qui étaient caractérisées par la présence de personnes qui, tout en brandissant des idéologies dites de gauche, se conduisent finalement comme des voyous et des dangereux, je pense que nous assistons, effectivement, aux conséquences de l'abus de l'utilisation des recours judiciaires en matière de conflits de travail. Celui qui vous parle souhaiterait qu'enfin, une fois pour toutes, les injonctions en matière de travail puissent revenir devant le tribunal du travail qui est au moins le tribunal le plus approprié pour juger de ces cas. Cependant, vous le savez, la constitution canadienne ne permet pas, évidemment, de déférer un droit comme l'injonction devant un tribunal provincial.

Dans les circonstances, je terminerai simplement en disant que je souhaite que la polarisation souvent artificielle créée dans ce conflit, à cause, d'une part, de ce qui m'apparaît être une attitude douteuse de l'employeur et de ses procureurs, et d'autre part, d'une facilité de démagogie de la part de certains des membres du syndicat, et surtout au niveau de la centrale, et la présence de personnes qui sont des troubleurs de société et des joueurs en eaux troubles, je fais un appel ici au deux, dans la mesure où cela est encore possible, pour que des gens raisonnables et intelligents règlent les problèmes. Merci.

**Le Président:** M. le député de Saint-Laurent.

**M. Forget:** M. le Président, puisque le ministre veut s'élever au-dessus d'à peu près tout le monde, y compris les tribunaux, pour porter de

hauts jugements sur la moralité des uns et des autres, y compris sur l'opportunité d'un jugement d'un tribunal, je voudrais savoir du ministre, en premier lieu, si son attitude vis-à-vis du jugement rendu quant à l'injonction par le juge Greenberg, dans cette affaire d'injonction, est basée sur la notion selon laquelle la CSN, qui est l'objet de cette injonction, serait entièrement irresponsable de tout ce qui s'est produit dans ce conflit. Est-ce que ce n'est pas la CSN qui est à l'origine au moins d'une partie des problèmes qui sont vécus, puisqu'elle réclame la paternité et la tutelle sur le syndicat en question?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Absolument pas, M. le Président. Je ne prétends pas que la CSN, comme centrale syndicale, dans le présent conflit, est à blanchir d'attitude ou de tout comportement, étant donné qu'à mon avis la CSN, comme l'employeur dans les circonstances, s'est servie de ce conflit pour, finalement, jeter de l'huile sur le feu dans certaines circonstances. D'autre part, il est très clair que la CSN n'a pas respecté les premières injonctions qui étaient impliquées. Loin de vouloir blanchir la CSN, loin de vouloir blanchir ou, au contraire, condamner de façon irrémédiable l'employeur non plus, je dis que voilà là le résultat, dans notre société, de ce que peut produire une polarisation artificielle et l'utilisation systématique des recours judiciaires en matière de relations de travail.

Si je me dis surpris du jugement de sa seigneurie le juge Greenberg, c'est que le dispositif de son injonction me paraît exorbitant du droit commun dans la mesure où, à sa lecture même, on voit tout de suite qu'il y a une obligation de faire et non pas une interdiction de faire rendue par le juge. Ceci, tout au moins a priori et selon des consultations préliminaires que j'ai eues avec certains juristes sur la question ce matin, me paraît pour le moins discutable sur le plan du droit. Indépendamment de ceci, je m'élève contre le fait qu'on se serve de la présence, depuis hier, d'éléments qui ont déjà été présents dans ce conflit, qui sont des fauteurs, des joueurs en eaux troubles pour en faire finalement un conflit cosmique. A ce niveau, je pense que la CSN a tort, mais c'est mon opinion et elle vaut l'opinion de n'importe quel individu; de la même façon, cependant, je considère que l'appel de ce jugement que viennent d'inscrire les procureurs de l'employeur — car ils le trouvent incomplet — me paraît une mesure dilatoire et peut-être significative d'une certaine mauvaise foi.

**Le Président:** M. le député de Saint-Laurent.

**M. Forget:** Je suis content que le ministre ait rangé, parmi les coresponsables d'un problème extrêmement complexe, non seulement les employeurs et les voyous, selon son expression, mais également certains leaders syndicaux dans ce domaine. Ne croit-il pas aussi, parmi les responsables de cette situation, qu'on peut y ranger le

ministre actuel du Travail, qui a fait croire à la population et aux travailleurs en particulier que par certains amendements au Code du travail on réglerait, une fois pour toutes, le problème des "scabs"? N'est-il pas lui-même responsable des troubles dont on est témoin?

M. Johnson: Je comprends que le député de Saint-Laurent prend les moyens qu'il peut pour faire oublier à la population un excellent budget. Il demeure quand même...

Des Voix: Oh!

M. Johnson: J'aimerais souligner une chose qu'il a évoquée lui-même. Le député de Saint-Laurent, à ma connaissance, a une formation juridique et est, je pense, conscient de la complexité juridique du problème et de l'interprétation de l'article 41 du code au sujet du dépôt de la convention collective; j'aimerais simplement rappeler, cependant, qu'à ma connaissance et selon les renseignements que j'ai obtenus les travailleurs qui sont dans l'usine et qu'on dit être des "scabs" seraient techniquement, s'il n'y avait pas de convention collective, des "scabs" au sens du nouveau Code du travail tel qu'amendé par 45 car ils font partie de l'unité accréditée en grève. Le problème réside dans le fait qu'on ne sait pas encore qu'aux yeux du ministère il y a une convention collective par l'effet automatique de la loi; on ne sait pas encore, tant que le juge Greenberg n'aura pas entendu la cause au fond sur la nullité de la convention, si, oui ou non, il y a une convention collective.

D'autre part, quant aux personnes en chair et en os qui sont impliquées, ces hommes et ces femmes qui sont dans la rue, ces hommes et ces femmes qui sont dans l'usine, ceux qui sont dans l'usine sont, de fait, des gens qui y étaient, dans certains cas, depuis au-delà de quinze ans.

Le Président: M. le député de Terrebonne.

M. Fallu: Parmi...

M. Pagé: Première question additionnelle, M. le Président.

M. Fallu: ... les demandes qui ont été adressées par la CSN hier, notamment par le président, il y en a une qui veut — et je sais fort bien que c'est après de nombreuses rencontres — une rencontre supplémentaire avec les officiers de son ministère.

Une Voix: Question!

M. Fallu: Le ministre a-t-il l'intention de se rendre à cette demande?

Le Président: M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

M. Johnson: Dans la mesure où, dans les cir-

constances, on pourrait penser qu'une telle rencontre peut être utile, sûrement.

Cependant, si l'employeur comme le syndicat persistent, chacun à sa façon et chacun avec ses moyens, à adopter la même attitude qu'ils ont eue depuis des mois, je ne vois pas vraiment ce que nous retirerons de cette rencontre.

Le Président: M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Il y avait aussi un autre volet à ma question qui s'adressait au ministre de la Justice pour savoir s'il pouvait nous faire rapport sur les événements, les incidents survenus hier.

M. Bédard: Concernant les faits eux-mêmes de la manifestation, les renseignements que j'ai en main, à l'heure actuelle, sont que lors de l'entrée des employés sous l'escorte de la police de Sainte-Thérèse, hier, il y avait environ 100 manifestants sur les lieux. L'escorte policière n'était que de quinze policiers municipaux et, au moment de l'entrée, les manifestants passèrent résolument à l'attaque avec bâtons, barres de fer, bouts de tuyaux, chaînes et autres pièces du genre.

Sous la violence de l'attaque, les employés de l'escorte ont dû rebrousser chemin, de même que les employés eux-mêmes de l'industrie. Huit policiers ont été blessés lors de cette manifestation. Par suite de la demande d'assistance de la sûreté municipale de Sainte-Thérèse à l'unité de Saint-Jérôme, des membres des unités de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Montréal-Métro ont été dépêchés sur les lieux au nombre d'environ 25.

De plus, 30 membres de l'unité d'urgence, je crois, qui terminaient leur assignation à Saint-Eustache, sont arrivés également sur les lieux.

A leur arrivée, il y avait environ 85 manifestants sur les lieux, toujours armés de la façon dont je vous ai dit tout à l'heure. Après avoir reçu plusieurs avis des forces policières, ils ont accepté de déposer leurs bâtons, etc., et de se rendre au poste de police.

Dès hier soir, il y a eu 38 personnes de mises sous accusation et, ce matin, 44 autres, lesquelles ont été conduites au centre de détention pour la nuit et ont comparu ce matin.

Il y a peut-être un fait important à signaler. Le ministre du Travail l'a fait tout à l'heure. Après identification des personnes arrêtées, on a constaté qu'aucune d'elles n'est ou ne fut à l'emploi de la compagnie Commonwealth Plywood. Aucune.

Il n'y avait que deux personnes qui étaient membres de syndicat. Les autres personnes étaient toutes membres de mouvements d'extrême gauche. La violence en soi est inacceptable et, comme le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre l'a dit tout à l'heure, elle n'est pas plus acceptable lorsqu'il s'agit de conflits ouvriers. Les plaintes en question ont été portées.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. Pagé: Avant, c'étaient d'honnêtes travailleurs. Aujourd'hui, ce sont des voyous.

**M. Bellemare:** M. le Président...

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le leader parlementaire de l'Opposition! M. le leader parlementaire de l'Opposition, à l'ordre, s'il vous plaît!  
(15 heures)

#### Conflit dans trois quotidiens

**M. Bellemare:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Hier, tous ceux qui ont été à même d'entendre à la radio et à la télévision la déclaration du Conseil de presse du Québec relativement aux fameux conflits des trois grands quotidiens savent que celui-ci a protesté avec véhémence et demandé à la Législature et aux hommes publics de faire quelque chose pour que l'information atteigne véritablement ceux à qui elle s'adresse. Présentement, cela fait des semaines, des mois que cela pourrit. On se lève en Chambre, on fait des pressions et on nous donne des réponses... Qu'est-ce qu'entend faire le ministre pour régler un problème semblable qui a pourri et qui donne une mauvaise image, à travers tout le Canada, de notre province de Québec? C'est mauvais, c'est pourri. On se lève, on fait des protestations et personne ne bouge.

**Le Président:** M. le leader parlementaire. M. le député de Johnson, s'il vous plaît!

**M. O'Neill:** M. le Président, je pense qu'il y a lieu de féliciter le Conseil de presse du Québec pour sa prise de position.

**M. Lavoie:** Cela lui a pris du temps!

**M. O'Neill:** Il s'agit, d'autre part, de bien lire cette déclaration du Conseil de presse où, premièrement, on insiste sur la gravité de la situation pour l'ensemble de la population, où on dit très bien qu'il s'agit d'un droit à l'information qui, actuellement, se trouve brimé. Le Conseil de presse ajoute qu'on a l'impression que ceux qui ne profitent pas de ce droit n'en sont pas tout à fait conscients.

Donc, situation grave et, là-dessus, je suis tout à fait d'accord sur ce diagnostic. Le Conseil de presse aurait pu ajouter ceci: situation particulièrement ennuyeuse aussi pour le gouvernement. Quand je vois le grand nombre de bonnes mesures que nous votons ici et que les gens n'en entendent pas suffisamment parler, je trouve cela regrettable. Nous en souffrons donc, nous aussi.

Ce que le député de Johnson ne semble pas avoir remarqué dans ce communiqué, c'est que le Conseil de presse invite les parties en cause et le public à intervenir. Il invite le public à exercer des pressions pour que les parties en cause deviennent conscientes de la gravité de la situation et en arrivent le plus tôt possible à un arrangement. Il y a donc là un facteur qui peut être extrêmement important et qui peut hâter la solution du pro-

blème. Je trouve fort intéressant et important que le Conseil de presse ait insisté sur l'action que le public doit jouer afin justement que ces conflits se terminent le plus vite possible.

Ceci ne signifie pas, M. le Président, que le gouvernement doit demeurer indifférent face à ce conflit. D'ailleurs, là-dessus, des déclarations ont été faites déjà et je pense que mon collègue, le ministre du Travail, pourrait ajouter des précisions supplémentaires sur l'action du gouvernement face à ces conflits.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** Je sais que M. le ministre du Travail va vouloir faire encore "switcher" sur le "side line" la question que je viens de poser au ministre des Communications. Comme bon "brakeman", M. le Président, je ne permettrai pas d'ouvrir la "switch"! Ce sont tous des termes bien français. Parce que cela fait des fois et des fois...

**Le Président:** M. le leader parlementaire!

**M. Bellemare:** ... que le ministre du Travail — comme son père d'ailleurs — me détourne et m'envoie sur un autre. Je le connais! J'ai connu le père et je suis en face du fils qui est pas mal identique.

M. le Président, ma dernière question est posée directement au ministre des Communications. Est-ce que le ministre est toujours d'avis...

**M. Jolivet:** Il en a peur!

**M. Bellemare:** J'en ai peur? Il ne faudrait pas faire monter ma pression!

Est-ce que le ministre est toujours d'avis que ce serait jouer aux pompiers que d'intervenir? C'est à vous que je pose ma question. N'essayez pas de lâcher la... Je n'en ai pas peur du tout!

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!  
M. le ministre des Communications.

**M. O'Neill:** M. le Président, la question de M. le député de Johnson donne le sentiment que le gouvernement se désintéresse complètement de cette question. Mais voilà pourquoi j'aimerais bien qu'on permette à mon collègue, le ministre du Travail, d'apporter ici des renseignements complémentaires.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, brièvement s'il vous plaît!

**M. Johnson:** Effectivement, brièvement, je voudrais simplement aviser cette Chambre que dans le cas de la Presse et du Montréal-Matin, M. Côté, qui est médiateur, obtiendra, d'ici ce soir ou demain matin, ou bien l'entente des parties à la table ou encore devra procéder en fin de semaine à la rédaction d'une proposition qu'il fera, en tant que médiateur, aux parties, au tout début de la

semaine. Dans le cas du Soleil, M. Leboeuf est actuellement à rédiger une proposition qu'il déposera au début de la semaine.

**Le Président:** M. le leader.

**M. Bellemare:** C'est exactement la même réponse qu'il nous a faite au mois de mars. Exactement, textuellement ce qui est contenu au journal des Débats. La même chose. Imaginez-vous! Un mois et demi plus tard!

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Mont-Royal, après je reconnaitrai, pour une question additionnelle, M. le député de Beauce-Sud, et après je reconnaitrai M. le député des Deux-Montagnes pour une question principale.

**M. Johnson:** M. le Président, auparavant sur une question de privilège, juste brièvement. Le député de Johnson, comme d'habitude dans ses envolées oratoires, a peut-être oublié que je ne pouvais pas avoir donné la même réponse au mois de mars étant donné qu'il n'y avait pas de médiateur.

**M. Bellemare:** Non, non. Justement...

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Mont-Royal.

**M. Ciaccia:** Puisque le ministre du Travail semble attacher plus d'importance aux détails du Code du travail qu'au droit de la population à l'information, ma question additionnelle s'adresse au ministre des Communications et peut-être le ministre d'Etat au développement culturel pourra y ajouter des réponses.

Après huit mois du début du conflit au journal Le Soleil et après deux jours de la fin du congrès au leadership libéral, le Conseil de presse s'est soudainement réveillé et senti tenu de faire une intervention. Face à ce que l'on pourrait qualifier d'un dégel printanier du Conseil de presse, qu'est-ce que le ministre des Communications fera pour aider? Le ministre s'est référé à la déclaration du Conseil de presse, lequel a invité le public. Le ministre des Communications est-il prêt à aider le public, qui demande de débloquent ce conflit pour obtenir de l'information? A sa commission parlementaire des communications, est-il prêt à inviter les parties et le public pour savoir pourquoi ce conflit dure si longtemps? Est-ce que je pourrais avoir les commentaires du ministre d'Etat au développement culturel sur ce problème de manque d'information? C'est une question de culture pour la population qui manque d'information dans ce domaine.

**Le Président:** M. le ministre des Communications, brièvement s'il vous plaît.

**M. O'Neill:** M. le Président, lors des derniers jours avant l'ajournement de Pâques, M. le premier ministre avait déjà dit qu'on pourrait et qu'on devrait même envisager un jour la convocation

d'une commission parlementaire pour étudier cette question si la chose s'avérait utile.

(15 h 10)

Dans l'intervalle, il y a eu d'autres mesures, d'autres méthodes utilisées par le ministre du Travail. Il faudrait quand même être assez sérieux pour se demander au moins si, en utilisant à tel moment une méthode, comme la commission parlementaire, on ne va pas détruire les bons effets de l'autre. Je me dis ceci: Est-ce qu'on veut ou ne veut pas régler quelque chose? C'est quand même important.

Quant à l'impatience manifestée par le député de Mont-Royal face à la durée de ces conflits, je tiens simplement à lui rappeler que notre impatience et notre malaise ne sont pas moins grands. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, en un sens nous en sommes les premiers à en souffrir parce que nous passons de bonnes mesures, nous faisons du bon travail et le public n'est pas assez informé à ce sujet. Nous en souffrons autant et même plus que lui. Je voudrais simplement lui rappeler ceci. Quand, dans une société libre, démocratique, on accepte le fonctionnement de certains organismes, de certains mécanismes qui sont conformes à l'idée d'une sorte d'harmonie conflictuelle, on les accepte ou on ne les accepte pas. Je connais des pays où il n'y a aucune grève dans les journaux. Par exemple, le Brésil, le Chili, l'U.R.S.S., etc. où il n'y a aucun de ces problèmes. Nous acceptons les avantages et les risques d'une société libre où nous voulons, le plus possible, bien respecter le fonctionnement des media d'information. A un moment donné, cela comporte des désavantages et il faut savoir les subir.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud.

**M. Roy:** M. le Président, sur le même sujet, je m'adresserai au premier ministre. Il y a environ un mois, presque jour pour jour, je l'interrogeais sur le même sujet et je lui demandais si, en tant que chef du gouvernement, il envisageait effectivement une commission parlementaire pour laquelle j'ai inscrit une motion dans le feuillet daté du 4 avril.

Le ministre des Communications vient de dire que nous sommes dans un pays libre. J'en conviens. Dans un pays libre, la population choisit son gouvernement. Son gouvernement a des responsabilités et, dans l'exercice de ces responsabilités, le gouvernement réalise-t-il, à l'heure actuelle, premièrement, que cela dépasse de beaucoup un conflit de travail entre patrons et employés mais que c'est le droit du public à l'information qui est mis en cause et, deuxièmement, que cela perdure depuis plusieurs mois?

Troisièmement, j'aimerais savoir si l'action qu'on demande du public, ce sont des manifestations devant le Parlement. J'aimerais savoir si l'Opposition, qui a été très modérée dans ses questions à venir jusqu'à maintenant, ne constitue pas effectivement une des mesures exercées dans un régime démocratique pour sensibiliser l'administration publique de la responsabilité gouvernementale.

**Le Président:** M. le premier ministre, puis-je espérer que vous serez bref parce que le député des Deux-Montagnes m'a fait promettre de lui donner une question?

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, je vais essayer d'être le plus bref possible. Oui, il y a quelques semaines, j'avais répondu au député de Beauce-Sud que le gouvernement y penserait sérieusement, en espérant que cette espèce d'épée de Damoclès — je vais expliquer l'expression dans un instant — pourrait aider à rapprocher les parties. C'est aussi simple que cela. Jusqu'à un certain point, je crois que c'est peut-être une ouverture — en tout cas, on ne sait pas psychologiquement ce que cela a donné dans le paysage — vers ces médiations qui s'achèvent.

Le ministre du Travail vient de nous dire que, d'ici quelques jours au plus, dans les deux cas, on devrait avoir, à la Presse et à Montréal-Matin, une idée un peu définitive de la possibilité prochaine qui semble enfin s'être dessinée, ou alors des recommandations — si cela ne se fait pas motu proprio — du côté de cette médiation. Du côté du Soleil, il va y avoir des recommandations, je pense, représentant quasiment une convention collective — parce qu'il y avait au-delà de 140 points qui étaient encore en suspens; à toutes fins utiles il n'y avait rien d'avancé — qui, là aussi, d'ici quelques jours, devraient nous parvenir.

Je ferai remarquer, très rapidement, M. le Président, que, dans d'autres sociétés démocratiques, on ne met pas cela en doute et je trouve un peu curieux certains arguments qu'on évoque dans cette Chambre. Je veux bien qu'on soit dans un système ici où on est les adversaires, mais je trouve un peu curieux que, dans d'autres sociétés démocratiques où on a eu dans des journaux qui sont de propriété privée, des conflits qui, quand ils se multiplient, cela arrive souvent, sont traités en fonction des lois et qui ont pu durer jusqu'à deux ans jusqu'à trois ans — c'est arrivé aux États-Unis et je pense que c'est arrivé en France il n'y a pas si longtemps — on n'a pas commencé à demander, ni de près, ni de loin, à un gouvernement de jouer ce qui serait, à toutes fins utiles, un rôle, presque totalitaire par rapport à un des domaines les plus délicats de la société.

Je dirais également ceci: Le droit du public à l'information, on en est douloureusement conscient qu'il est très restreint depuis des mois. Par ailleurs, il existe une telle chose que la radio, dans notre société, que la télévision, qu'à Québec un autre journal, qu'à Montréal d'autres journaux, ce qui fait qu'on ne peut pas dire que le droit à l'information soit stérilisé complètement. Il est dangereusement restreint, d'accord, mais est-ce qu'on peut dire, sous la forme de services essentiels, que la population est privée au point où le gouvernement serait obligé de prendre des mesures qui sont complètement hors de tout le contexte normal du fonctionnement des lois et des institutions? Je pense qu'on devrait se poser la question en dehors des tentations partisans.

Cela étant dit, je répondrai au député de

Beauce-Sud qu'après les échéances qu'a évoquées le ministre du Travail, il va peut-être falloir, cette fois, que le gouvernement pense sérieusement à la question d'une commission parlementaire pour examiner tout cela, pour l'information même du public dont parle le Conseil de presse. Ne nous faisons pas d'illusions; on sait ce que cela donnerait. Cela donnerait un meilleur éclairage et un prolongement — je voudrais bien que les parties en tiennent compte si elles veulent vraiment régler — de quelques semaines de plus, inévitablement, du conflit.

Il me semble qu'on doit réitérer, à partir de cette Chambre, l'appel du Conseil de presse, l'appel sous-entendu du ministre du Travail et du ministre des Communications aux parties, pour l'amour du bon Dieu, d'en sortir, de leur conflit. Sinon, je ne vois pas comment les ukases d'un gouvernement, en dehors des règles établies, pourraient régler ce conflit ou, alors, on change de société.

**Le Président:** M. le député des Deux-Montagnes.

**M. Roy:** M. le Président...

**Le Président:** M. le député des Deux-Montagnes.

**M. Roy:** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** M. le député des Deux-Montagnes.

**M. Roy:** Question de privilège. On a permis de multiples questions à mes collègues. Je pose une question sur un sujet. J'ai une motion inscrite au feuilleton.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud, je crois qu'il n'y a pas de question de privilège là-dessus. M. le député de Deux-Montagnes, vous avez la parole.

**M. de Bellefeuille:** Merci, M. le Président.

**M. Roy:** Il va falloir des débats. M. le Président, j'aurais une courte question additionnelle. C'est un sujet qui concerne toute la population du Québec et j'en fais même une question de privilège.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud, je vous souligne que j'ai permis des questions à toutes les formations politiques précisément sur ce sujet, parce que je le jugeais important. Cela ne signifie pas pour autant qu'on doive multiplier à l'infini les questions additionnelles.

M. le député de Deux-Montagnes.

**M. Roy:** M. le Président, question de privilège. Je ne veux pas multiplier les questions à l'infini, mais on est juste sur le point de tirer une conclusion sur un sujet qui a pris quinze minutes et

peut-être vingt minutes durant la période des questions.

**M. de Bellefeuille:** Il n'y a pas de débat sur les questions. C'est moi qui ai la parole.

**M. Roy:** Ce n'est pas un débat...

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud, s'il vous plaît!

M. le député de Deux-Montagnes.

#### Infiltrations d'essence à Saint-Eustache

**M. de Bellefeuille:** M. le Président, ma question...

**Des Voix:** En anglais.

**M. de Bellefeuille:** ... s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de ministre chargé de la protection civile. Je crois que plusieurs membres de cette Assemblée sont déjà au courant de la situation grave qui existe à Saint-Eustache. Ils me permettront peut-être un bref préambule au cas où certains de nos collègues ne seraient pas au courant. Il y a eu dans le sol, à Saint-Eustache, des infiltrations d'essence qui ont déjà causé plusieurs explosions dont une a fait quatre blessés. Plusieurs ministères du gouvernement ont déjà accordé leur concours aux autorités municipales de Saint-Eustache, afin de retirer cette essence qui s'est infiltrée dans le réseau d'égout. Je voudrais demander au ministre de la Justice, vu que ces travaux sont extrêmement coûteux, qu'ils devront se poursuivre encore pendant quelque temps, puisqu'il semble qu'il y a encore des milliers de gallons d'essence présents dans les égouts de Saint-Eustache, si le gouvernement a pu décider de l'importance de l'aide qu'il apportera à la municipalité de Saint-Eustache, face à cette situation d'urgence?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice.

**M. Bédard:** M. le Président, très rapidement, le député m'avait prévenu qu'il voulait poser une question aujourd'hui sur ce sujet et on le comprend, étant donné que c'est son comté. Je suis en mesure de lui dire que pour donner suite à une décision qui a été prise par le Conseil des ministres aujourd'hui même, le gouvernement a décidé d'apporter son aide financière à la population de Saint-Eustache. Il est évident qu'il y aura cependant obligation de subrogation concernant des poursuites à être éventuellement prises contre les responsables.

(15 h 20)

Concernant l'aide financière, disons quelle sera versée selon des modalités qui seront précisées lorsque nous aurons vraiment une vue d'ensemble de la nature et de l'étendue des dommages qui ont été occasionnés. Entre-temps, les différents ministères fournissent déjà, comme la mentionné le ministre, des services à la population de

Saint-Eustache et nous allons continuer, au niveau de la Protection civile, de la Sûreté du Québec, de l'environnement et de tous les autres ministères impliqués, à suivre de près cette situation.

**Le Président:** Fin de la période de questions.

Motions non annoncées.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

Retrait d'une motion de M. Bédard

**M. Burns:** A la suite d'une consultation que j'ai eue avec les représentants de l'Opposition, pour ne pas laisser au feuilleton une motion qui ne sera jamais appelée, puisque déjà elle est surannée, dépassée, je fais donc motion, du consentement unanime de la Chambre, pour que l'article 1), la motion qui paraît au nom de M. Bédard, soit retirée du feuilleton.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**M. Bellemare:** Certes.

**Le Président:** Adopté.

**M. Bellemare:** Adopté, M. le Président, mais vous aviez dit, à ce sujet-là, que vous nous donneriez une réponse, que vous rendriez une décision, parce qu'un cas similaire va se représenter mardi prochain avec la motion d'amendement de l'autre député. Sur la motion non annoncée qu'a faite l'honorable député de Bonaventure, le chef de l'Opposition, un amendement est en délibéré présentement.

**M. Burns:** C'est une autre affaire.

**M. Bellemare:** Oui, mais c'est encore une motion non annoncée et il ne rend pas de décision.

**M. Burns:** Oui, mais c'est une autre affaire. La présidence a à nous rendre une décision relativement à la recevabilité de l'amendement. C'est une autre affaire. Cela, c'est tout simplement pour nettoyer le feuilleton.

**M. Bellemare:** Oui, je suis d'accord, je vous ai donné mon consentement pour qu'on la retire. Ce dont je parle, c'est d'un précédent parce qu'il n'y a rien d'explicité dans notre règlement quant aux motions non annoncées, comment procéder pour en disposer.

**M. Burns:** Je suis bien d'accord avec le député de Johnson.

**Le Président:** Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Avant de procéder aux avis à la Chambre, M. le leader parlementaire du gouvernement, je de-

manderais à M. le député de Roberval de m'indiquer quelle sera la question avec débat pour le vendredi 28 avril.

#### Avis de question avec débat

**M. Lamontagne:** C'est l'avis paraissant en appendice du feuillet de ce jour. Je lis: Question avec débat, commission permanente de la fonction publique, question avec débat du député de Saint-Laurent au ministre de la Fonction publique sur le sujet suivant: La préparation des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic. Préparez-vous, on est prêt.

**Le Président:** Cela tient lieu d'avis, conformément au règlement.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président...

#### Travaux parlementaires

**M. Roy:** Avant les affaires du jour, en vertu de l'article 34, M. le Président. A la suite de la motion qui a été présentée hier par le chef parlementaire de l'Opposition officielle et également à la suite de l'amendement que j'ai proposé sur ladite motion et qui est inscrite au feuillet de ce matin — dans le bas de la page 5 — j'aimerais savoir si la présidence, qui avait pris la question en délibéré hier, est en mesure aujourd'hui de nous rendre la décision.

**Le Président:** Je puis informer le député de Beauce-Sud que la décision sera vraisemblablement rendue par mon collègue, le vice-président de l'Assemblée nationale, mardi ou, au plus tard, mercredi prochain.

M. le député de Saint-Jacques et leader parlementaire adjoint.

**M. Charron:** M. le Président, je vais d'abord donner quelques avis pour la semaine prochaine, tout de suite, si vous me le permettez, puisqu'il s'agit de la dernière journée de travail de notre semaine parlementaire.

Je voudrais signaler tout de suite que l'étude des crédits devra se poursuivre la semaine prochaine et qu'il est donc prévu — j'invite les députés à en prendre note — que mardi, le 25 avril, de 10 h à 12 h 30, comme d'habitude, au salon rouge, se poursuivra l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture; à la salle 91-A, se poursuivra l'étude des crédits du ministère de la Justice et, à la salle 81-A, se poursuivra l'étude article par article du projet de loi 70 concernant l'amiante.

Demain matin, vendredi, la commission permanente — c'est la journée de la question avec débat — de la présidence du conseil et de la constitution se réunira pour étudier la question que le chef de l'Union Nationale adresse au ministre d'Etat à l'aménagement concernant les intentions du gouvernement en matière de décentralisation administrative. Je n'apprends rien à per-

sonne, je ne fais que rappeler les travaux prévus et annoncés au feuillet.

Pour cet après-midi, au moment où nous entendons les répliques, officielles, cette fois, de l'Opposition au discours du budget présenté par le ministre des Finances, je voudrais faire motion, Mme le Président, pour que en même temps siégent, au salon rouge, la commission de l'agriculture pour la poursuite de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture et, à la salle 91-A, la commission de la justice pour l'étude des crédits du ministère de la Justice.

**Mme le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**Mme le Vice-Président:** Adopté.

**M. Charron:** Mme le Président, je vous invite donc à appeler l'article 4 des affaires du jour.

#### Débat relatif à la politique budgétaire du gouvernement

**Mme le Vice-Président:** Ce sera donc la reprise du débat sur la motion de M. le ministre des Finances et du Revenu, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. le député de Jean-Talon.

#### M. Raymond Garneau

**M. Garneau:** Mme le Président, la critique d'un discours sur le budget est toujours une chose complexe. Tout d'abord, le ministre qui le prépare consacre des semaines et des mois à analyser et à pondérer la situation économique, à évaluer les dépenses incompressibles et celles qui doivent nécessairement s'ajouter compte tenu des circonstances. Finalement, le ministre doit recommander à ses collègues du Conseil des ministres une politique budgétaire qui doit, bien souvent, trancher dans le vif entre les programmes nouveaux que ses collègues aimeraient réaliser et des coupures d'impôts qui correspondraient, à certains égards, aux objectifs plus généraux de l'économie.

Ayant vécu l'expérience en préparant moi-même plusieurs budgets, j'étais toujours étonné de la réaction des gens de l'Opposition, en particulier de celle du député de Sauvé, qui me semblaient exagérer et aussi méconnaître totalement les raisons qui m'avaient amené à faire de tels choix.

Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que l'Opposition a un rôle à jouer et que bien souvent — et je le dis d'expérience — les critiques, même si elles sont sévères, s'inscrivent dans le processus normal de nos débats parlementaires. Ces critiques, bien souvent, on les prend en considération lorsqu'on a à prendre d'autres décisions dans les jours qui suivent.

Je n'aurai eu que 48 heures pour commenter une politique budgétaire que le ministre des Finances aura mis quelques mois à préparer. J'irai au meilleur de ma connaissance en faisant ressortir quelques points positifs, mais surtout les lacunes que contient le budget, laissant aux thuriféraires péquistes le soin d'encenser le ministre, en espérant qu'ils fassent leur travail avec autant d'objectivité que je vais essayer de faire le mien en le critiquant.

Je voudrais analyser le budget à partir de trois composantes. D'abord, l'analyse économique du budget dans une perspective à court terme, c'est-à-dire les jugements sur l'année 1977 et les perspectives pour 1978; ensuite, l'analyse financière du budget, l'exercice financier terminé en 1977/78 et celui qui commence, de même que les emprunts et, finalement, je ferai une analyse du budget en relation avec les problèmes économiques fondamentaux du Québec.

En guise de préambule, je voudrais dire au ministre des Finances et à son gouvernement que le budget qu'il nous a présenté mardi soir constitue un record par l'ampleur du déficit annoncé en début d'année, de même qu'un record sur le programme d'emprunts également annoncé en début d'exercice. J'ai été estomaqué par la suffisance et l'arrogance du ministre des Finances qui prétend avoir miraculeusement, en l'espace de quelques mois, réglé tous les problèmes financiers du Québec, pour arriver ensuite — et c'est ce qui est assez cocasse — après nous avoir dit pendant plusieurs pages de son discours qu'il a enfin trouvé la solution miracle aux finances du Québec, avec un déficit record de \$1,35 milliard, ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire du Québec, de même qu'avec un programme d'emprunts de \$1,25 milliard, ce qui constitue également, sans que le ministre ait parlé de budget expansionniste, définitivement un record parce que c'est le plus gros programme d'emprunts annoncé en début d'exercice par un gouvernement du Québec. Je dis que c'est là une piètre performance pour un homme dont, le moins qu'on puisse dire, c'est que la modestie est demeurée intacte, car elle n'a pas été utilisée.

(15 h 30)

Il est toujours embêtant d'avoir eu raison et parfois — cela a été le cas en 1977 — on est porté à croire qu'on aurait aimé mieux se tromper. Dès l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, à la fin de l'année 1976, celui qui vous parle, ses collègues de l'Opposition et nombre d'observateurs ont fait ressortir les effets néfastes qu'engendrerait sur l'économie l'incertitude provoquée par les politiques mises de l'avant par le gouvernement du Parti québécois.

Alors que le gouvernement mettait l'accent sur le social et le culturel et cuisinait l'indépendance sans en avoir reçu le mandat, nous de l'Opposition libérale, nous disions de prendre garde parce que les effets de ces choix de priorités allaient être très durs à supporter pour les travailleurs québécois.

Combien de fois les gens de l'Opposition ainsi

que les observateurs impartiaux ont attiré l'attention du gouvernement sur le piètre état des investissements privés, sur le manque de confiance du milieu des affaires à l'endroit du gouvernement, sur l'importance qu'il y avait, pour le bénéfice des travailleurs québécois, de consacrer plus de temps et d'énergie à restaurer le climat nécessaire pour contrer le ralentissement de l'économie.

Le discours même du ministre des Finances nous force à constater que l'économie du Québec en 1977 a dégringolé au rythme des déclarations percutantes et fracassantes des ministres à l'endroit des milieux d'affaires et contre l'entreprise privée en général.

M. Lamontagne: Question de règlement. Si mon collègue veut m'excuser, s'il vous plaît. Cela n'a pas de maudit bon sens. Il y a cinq députés du Parti québécois.

Mme le Vice-Président: Je vois, à votre intervention, que vous invoquez le quorum...

M. Lamontagne: ... le sens des responsabilités.

Mme le Vice-Président: ... alors que nous avons déjà quorum.

M. Lamontagne: C'est nous qui le tenons.

M. Charron: Mme le Président, on m'informe...

Mme le Vice-Président: M. le député de Jean-Talon, c'est vous qui avez la parole.

M. Lamontagne: Nous on l'a, le sens des responsabilités s'ils ne l'ont pas.

M. Charron: Mme le Président, sur le point de règlement soulevé par le député de Roberval, on m'informe que le ministre des Finances, qui veut être ici cet après-midi, est sorti pour à peine quelques minutes. Il sera ici dans une minute ou deux, si le député veut bien poursuivre.

Mme le Vice-Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Garneau: Mme le Président, je disais donc que le ministre des Finances nous force à constater que l'économie du Québec, en 1977, a dégringolé au rythme des déclarations percutantes et fracassantes des ministres contre les milieux d'affaires et contre l'entreprise privée en général.

Une baisse de 29 000 emplois dans le secteur manufacturier, un ralentissement inquiétant dans l'industrie de la construction, une stagnation du secteur minier et un affaissement dans la demande des consommateurs, autant de constats d'échec qui nous forcent à conclure que les choix que le gouvernement a faits au début de l'année 1977 étaient contraires aux intérêts supérieurs des travailleurs québécois.

Tous les indicateurs pour l'année 1977 se sont

avérés un désastre par rapport aux prévisions ronflantes du gouvernement. Le produit intérieur brut est de \$700 millions de moins qu'il avait été prévu par le ministre des Finances le 12 avril 1977, dans son discours sur le budget.

En termes réels, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le produit intérieur brut n'augmentait que de 2,2% par rapport à une prévision ministérielle de 3,5%. L'indice des prix à la consommation atteignait 8,4% alors que le ministre des Finances, dans son discours sur le budget, prévoyait cette inflation à 7% en début d'année.

Le revenu personnel subissait une baisse de \$550 millions par rapport aux prévisions du ministre. Les immobilisations du secteur de la fabrication, à l'exception des dépenses de réparations, connaissaient une baisse de \$240 millions par rapport aux prévisions. En pourcentage, on a obtenu un taux de croissance de 7,4% alors que le ministre des Finances prévoyait une augmentation — tenez-vous bien — de 28%. Cela a passé d'une augmentation prévue de 28% à 7,4%. Cela indique jusqu'à quel point les prévisions économiques du ministre des Finances et du gouvernement étaient contraires au bon sens, à la réalité prévisible de l'année 1977.

Pourtant, concernant les prévisions d'investissement du secteur privé, combien de fois, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons attiré l'attention du gouvernement sur ce fait, mais jamais nous n'avons réussi à percer le mur du son parce que ces messieurs du gouvernement n'ont jamais voulu admettre la réalité.

Quant au chômage, il a atteint des proportions alarmantes non seulement en termes absolus mais également en termes relatifs. Dans le discours sur le budget, à l'annexe I, page 12, on indique que le nombre de chômeurs s'est accru de 51 000, en 1977, pour atteindre 288 000 Québécois à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage chez les jeunes représentait 17,9%.

Le tableau qu'on retrouve à la même page montre clairement que l'écart entre le taux de chômage canadien et celui du Québec s'est accru considérablement en 1977 et que cet écart a atteint des proportions qui ne se comparent à aucune année antérieure.

Là-dessus, je voudrais attirer l'attention de cette Chambre sur un fait qui s'est reproduit et reproduit en cette Chambre au moment de discussions sur l'évolution de la question économique. Je me rappelle fort bien que mon collègue, le député d'Outremont, et que moi-même avons, à plusieurs reprises, souligné et attiré l'attention du gouvernement sur cet aggravement du chômage québécois par rapport à la moyenne canadienne.

On voit à l'annexe I, à la page 12, dans un tableau qui donne, par blocs, le chômage canadien et le chômage du Québec, que cet écart, en 1977, s'est accru considérablement. Il faut être aveugle et ne pas porter des lunettes quand on a besoin d'en porter pour ne pas admettre ce fait qui m'apparaît élémentaire. Ce n'est pas nécessaire d'être

un savant économiste pour constater et voir, juste à la lumière du tableau de la page 12 de l'annexe I du discours sur le budget, comment cet écart s'agrandit.

Je suis d'autant surpris de voir ce tableau, dans l'annexe économique, que, récemment encore, le premier ministre, dans une émission payée à même les fonds du Parti québécois, se promenait avec une craie et un tableau pour faire des courbes en disant que toutes les courbes allaient dans le même sens. Le ministre des Finances vient de démontrer, par un document officiel qu'il a déposé en cette Chambre, en lisant son discours sur le budget, que le premier ministre du Québec avait trompé l'opinion publique en donnant les renseignements qu'il a donnés à la télévision. Aussi, le ministre des Finances démontre, en déposant ce tableau, la véracité de chacune des interventions que nous avons faites, de ce côté-ci de la Chambre, lorsque nous voulions attirer l'attention du gouvernement sur la dégradation de l'emploi au Québec et sur l'aggravation du taux de chômage. Nous avons utilisé cet écart, on nous a dit que c'était contraire à la vérité, et voilà qu'on retrouve, à la page 12 de l'annexe I, la preuve éclatante de ce que nous disions.

Quant à l'inflation, le ministre des Finances avait prévu un taux de croissance de 7% dans son discours sur le budget du 12 avril 1977, et les résultats réels nous indiquent que l'indice des prix à la consommation à Montréal aura atteint 8,4% en 1977.

Ce n'est pas d'hier que les gens de l'Opposition et les observateurs, constatant l'échec de la politique économique du gouvernement péquiste, réclament une action gouvernementale précise et un changement dans les priorités et dans les attitudes. A chaque fois, soit le ministre de l'Industrie et du Commerce, soit le ministre des Finances, soit le premier ministre se levait indigné pour souligner que l'Opposition exagérait ou, encore, que c'était la faute du gouvernement fédéral, de l'administration précédente ou, encore, de la conjoncture internationale. Pourtant, le discours sur le budget du ministre des Finances, aux pages 11 et 12, reconnaît la justesse des propos que nous tenions alors. Il admet maintenant — cela a pris bien du temps pour faire cette admission — la piètre performance de l'économie québécoise en 1977.

Ce qui est le plus surprenant, c'est que, pour la première fois, un membre du gouvernement admet que la politique indépendantiste et social-démocrate est la principale cause de la débandade économique et de l'augmentation du taux de chômage. J'en veux pour preuve les propos du ministre. Je veux lire le deuxième paragraphe de la page 12 de son discours sur le budget. Voici ce qu'il dit, et je cite: "Il ne fait pas de doute que l'arrivée au pouvoir d'un parti indépendantiste et social-démocrate a provoqué, à la fois chez beaucoup d'anglophones et dans les milieux d'affaires, au mieux de l'inquiétude et, au pire, de l'affolement, en passant par toutes les gammes de la mauvaise humeur. L'insistance du nouveau gou-

vernement à affirmer ses objectifs n'aidait d'ailleurs pas à tranquiliser les inquiétés. De tout cela, je suis parfaitement conscient".

(15 h 40)

Depuis le temps où nous tenions ces mêmes propos, voilà, après dix-huit mois ou près de dix-huit mois que le ministre des Finances le reconnaît explicitement dans son discours sur le budget et reconnaît que l'économie du Québec et la dégradation proportionnelle plus grande par rapport au reste du Canada est due à l'attitude du gouvernement et à ses positions face à l'indépendance du Québec et à l'intervention de l'Etat dans le secteur privé.

Mme le Président, l'an dernier, comme je viens de l'indiquer, j'avais dénoncé les prévisions beaucoup trop optimistes du ministre des Finances, et les faits m'ont donné raison. Aujourd'hui, je suis forcé de reconnaître que le ministre est un peu plus prudent. D'abord, il n'a pas donné dans un tableau savamment exposé chacune de ses prévisions économiques. On dirait que chat échaudé craint l'eau froide. Il a voulu entortiller ses déclarations dans des phrases assez ronflantes, et c'est la preuve que l'on apprend sur le métier.

Aujourd'hui, je suis forcé quand même de reconnaître qu'il est un peu plus prudent que l'an dernier. Il s'est aperçu que ronronner d'optimisme n'était pas suffisant pour relancer l'économie. Je lui dis toutefois que sa prudence est loin d'être suffisante et que, lorsqu'il prévoit un taux de croissance en volume de 4% pour le Québec, il prend le risque que ses dires ne se réalisent pas. Ce matin, quand je relisais mon texte, je voyais que le Conference Board sort avec 3,5% et je suis porté à dire que même cette prévision du Conference Board m'apparaît passablement optimiste. Je base mon opinion sur la tournée que je viens de faire au Québec. Je n'ai pas gagné mon congrès au leadership, mais j'ai appris bien des choses en rencontrant les hommes d'affaires, les cultivateurs, les travailleurs de tous les coins du Québec.

En dehors des grandes statistiques et des grandes conceptions de l'économie que peuvent fabriquer les économistes ou les experts, le contact humain avec la population du Québec m'a indiqué certaines choses, et c'est là-dessus que je me base le plus pour dire que l'optimisme du ministre m'apparaît exagéré. Je tiens à lui dire que je n'ai pas rencontré uniquement des gens qui étaient identifiés à un parti politique. J'ai rencontré des gens en faisant la tournée des usines, en faisant des tournées dans les places publiques, au cours de rencontres avec des travailleurs, avec des cadres intermédiaires, des municipalités. J'ai rencontré toute sorte de monde. C'est là-dessus que je me base pour dire au ministre, en plus des chiffres que je vais lui donner, que son...

**M. Joron:** Si vous aviez vu les délégués, vous auriez peut-être gagné.

**Mme le Vice-Président:** A l'ordre!

**M. Parizeau:** Est-ce que le député me permettrait une question?

**M. Garneau:** Certainement.

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre des Finances et du Revenu, la question est permise.

**M. Parizeau:** Mme le Président, est-ce que le député de Jean-Talon est au courant qu'hier soir, compte tenu du budget du gouvernement de Québec, le Conference Board a révisé sa projection d'augmentation de la production réelle pour 1978 pour le Québec de 3,5% à 4%?

**M. Garneau:** Mme le Président, je vais toucher cet aspect parce que justement je vais essayer d'évaluer quel pourrait être l'impact des quelques baisses fiscales que le ministre a annoncées en termes d'augmentation du produit national brut, en termes réels. J'y arrive d'ailleurs. Je vais en tenir compte alors que dans les 3,5%, il n'en tenait pas compte. De toute façon, et même avec cela, vous allez voir que... En tout cas l'année passée, j'ai voulu faire ces projections. J'ai voulu garder un certain réalisme et je me suis trompé moi-même en n'étant pas assez pessimiste. Cette année, je veux encore être aussi réaliste que l'an dernier. Je dis au ministre que ma moyenne est meilleure que la sienne et il serait peut-être bon qu'il écoute.

Du côté des investissements, je prévois personnellement une baisse de 2% en termes réels dans les investissements privés. D'ailleurs, Statistique Canada établit à environ 4,7% le taux de croissance en dollars courants alors que l'inflation, on le reconnaît, le ministre le reconnaît, sera aux environs de 7%. Cela signifierait une baisse en termes réels de 2,3% des investissements québécois. Transposé en termes de produit provincial réel, cela aura un impact à la baisse de près de 0,5%, compte tenu du fait que la part des investissements dans l'ensemble du produit provincial est de l'ordre de 20%.

Donc, une baisse d'au moins 0,5% dans ce secteur. Quant aux dépenses publiques qui comptent pour environ 21% du produit provincial brut, leur taux de croissance aura un impact de l'ordre de 0,3% sur l'augmentation réelle de la production provinciale. Si l'on regarde du côté des dépenses de consommation, maintenant, c'est là que la croissance a des chances de se concrétiser. Mon évaluation est que cette croissance des dépenses de consommation pourrait provoquer une croissance en volume du produit provincial brut de l'ordre de 2,4%. Si l'on additionne ces différentes variations des principales composantes du produit provincial brut, en considérant comme négligeables — et je crois qu'on a raison de le dire en termes nets — les variations qui pourraient être dues aux exportations nettes et aux variations de stocks, c'est à environ 2,2% que j'évaluerais le taux de croissance en volume du produit provincial brut en 1978.

Il reste à ajouter l'impact des mesures fiscales, fédérales et provinciales, qui paraissent difficiles, cependant, à évaluer. On a l'habitude de dire que l'effet multiplicateur des revenus à la suite d'une baisse d'impôts varie autour de 1,2%. Ce qui est embêtant pour établir des prévisions plus précises, c'est qu'on ne sait pas si le gouvernement du Québec consentira finalement à abaisser la taxe de vente d'une façon générale. Comme le ministre des Finances m'indique d'une façon ébahie qu'il n'en est pas question, je dirai que ma prévision à 2,4% en termes réels du taux de croissance du produit provincial brut due à l'augmentation de la consommation me paraît alors exagérée. Dans la négative — et c'est cela que le ministre a semblé dire — l'effet multiplicateur de la baisse des impôts sera considérablement diminué. Je suis porté à croire que, tout compte fait, il sera difficile d'atteindre en 1978 une augmentation réelle du produit provincial qui pourrait dépasser les 3,3%.

Le ministre des Finances aura beau chasser les sorcières, prétendre que ses difficultés sont dues à des chefs de file du milieu des affaires et à la presse anglophone, il n'en reste pas moins que le responsable de la situation économique est le gouvernement du Québec et le ministre des Finances lui-même qui, dans son discours sur le budget, prend l'attitude d'un Don Quichotte qui pourchasse des esprits imaginaires.

Je trouve totalement irresponsable la texture du discours sur le budget qui prend le ton à la fois mi-arrogant et mi-comique, comme si l'exposé budgétaire était une pièce de théâtre dont le principal acteur est le ministre des Finances. C'est la première fois d'ailleurs, à ma connaissance — et j'ai vu quelques-uns des discours du budget en cette Chambre — que le libellé de ce discours prend véritablement l'allure d'un document de propagande. Il n'est pas surprenant dans un tel contexte que, pour 1978, les perspectives soient aussi désolantes, parce que les hommes d'affaires ne sont pas très assidus ou très avides de spectacle théâtral.

M. Charron: Vous n'en avez pas vu, mais moi, j'en ai vu six au moins.

M. Garneau: Je suis renversé des aveux du ministre des Finances concernant le chômage. Il dit qu'il restera très élevé sans rien proposer pour essayer de remédier à cet état de choses. Qu'on ne vienne pas me faire croire — j'ai vu dans le discours du budget qu'on donne une exemption fiscale de \$274 millions en 1978, parce que c'est cela, l'impact réel dont le ministre parle dans son budget pour 1978 — que c'est cela qui va relancer l'économie du Québec. J'en avais accordé une de \$540 millions en 1975 et l'effet s'est fait sentir, mais certainement pas avec \$274 millions lorsque le budget est passé de \$8 milliards à \$12 milliards. Il n'y a rien pour améliorer le taux de chômage, pour améliorer la situation du chômage. Le ministre a été rapide tout à l'heure pour parler du correctif apporté aux prévisions du Conference Board. Il devrait également être aussi rapide pour

corriger son budget pour essayer de répondre à ces mêmes prévisions qui donnent un taux de chômage de 11%, ce qui signifierait, à toutes fins utiles, que le nombre de chômeurs en 1978 atteindrait le 400 000, ce qui serait réellement catastrophique.

Ce qui manque le plus pour relancer l'économie, ce ne sont pas uniquement des propos du ministre des Finances, je dirais même des lois ou des baisses fiscales. Ce qui manque le plus, c'est un climat de confiance et ce climat de confiance n'existe pas. Quand les hommes d'affaires se font traiter de bâtards par le premier ministre du Québec, ce n'est pas long que sur leurs décisions d'investir, la priorité est plus à l'extérieur qu'à l'intérieur du Québec.

Somme toute, l'année 1978 sera difficile en termes réels. Le taux de croissance, à mon sens, ne dépassera guère les 3,3% et, en dollar courant, tournera autour de 10% ou 10,3%, et cela en faisant des prévisions assez réalistes du taux d'inflation. Ce retard dans la reprise économique aura un impact sérieux sur les rentrées fiscales du gouvernement. L'optimisme dont avait fait preuve le ministre des Finances le 12 avril 1977 a fondu comme de la neige au printemps, en ce qui regarde ces rentrées fiscales. Pourtant, cette fois-ci, contrairement à ce qui était le cas en 1976/77, il n'y avait pas de conventions collectives en suspens, sans connaître tous les effets sur les années antérieures et sur l'année en cours. Il n'y a pas non plus de grèves générales dans le secteur public, qui peuvent être très difficiles à évaluer en termes de rentrées fiscales.

(15 h 50j)

Aussi, je dirai que cette fois-ci, à moins que des élections viennent en cours d'année, mais certainement pas pour l'année passée — il y a eu une seule administration, il n'y a pas eu d'élection générale — il n'y a pas eu de changement de ministre des Finances pour jouer sur l'évolution et la fermeture des livres aux fins de l'année fiscale; donc, il n'y avait rien de cela. Pourtant, le ministre des Finances s'est trompé d'une façon incroyable dans ses prévisions économiques, il s'est trompé d'une façon aussi importante dans ses prévisions de revenus. Il s'agit de regarder l'annexe II, à la page 3, pour s'en rendre compte.

Les revenus autonomes du Québec ont été de \$405 millions de moins que le ministre des Finances avait prévu; pourtant, ce même ministre des Finances me blâmait d'avoir mal évalué, cinq ans à l'avance, le rendement de la taxe sur le tabac et les cigarettes alors qu'en cours d'année on a commencé à faire de la publicité pour empêcher les gens de fumer, ce qui n'était pas prévu en début d'année. Le ministre a fait tout un esclandre là-dessus pour dire que je m'étais trompé en cinq ans. Mme le Président, il s'est trompé de \$405 millions dans moins de douze mois! Plus que cela, en déposant ses estimations, ce petit feuillet bleu, sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre, document qui a été publié au début de février, on donnait une baisse des revenus autonomes, si ma mémoire m'est fidèle, de l'ordre de \$205 millions;

dans l'espace de trois mois, il s'est ajouté un autre montant de \$200 millions qui, à mon sens, n'aurait jamais dû exister. On ne voulait pas donner la véritable image, à ce moment-là, de l'état des finances publiques.

**M. Parizeau:** Question de privilège, Mme le Président.

**M. Garneau:** Le ministre aime toujours jouer au grand expert et parler ex cathedra.

**Mme le Vice-Président:** Une question de privilège de M. le ministre des Finances et du Revenu.

**M. Parizeau:** Je ne peux pas accepter la dernière phrase prononcée par le député de Jean-Talon. A toutes fins utiles, si je comprends bien, il m'accuserait d'avoir faussé les estimations du 31 décembre.

**Une Voix:** Vous vous êtes trompé.

**M. Garneau:** Je dis au ministre qu'il s'est trompé.

**M. Parizeau:** Je pourrais simplement ajouter que c'est faux.

**M. Garneau:** Evidemment, l'insouciance peut être le pardon le plus facile pour des gens, mais il reste que la réalité est là. Il s'est trompé de quelque \$200 millions et l'opinion publique a, par le fait même, été trompée dans l'état réel des prévisions des finances publiques pour ce qui est de l'exercice 1977/78.

Le ministre, qui aime toujours jouer au grand expert et parler ex cathedra, s'est donc trompé, en 1977/78, à l'impôt sur le revenu, de \$165 millions; à l'impôt sur le profit des corporations, de \$135 millions, et à la taxe sur les ventes au détail, de \$100 millions. Neussent été les contributions du gouvernement fédéral, le déficit, en 1977/78, aurait dépassé le milliard de dollars, soit un niveau jamais atteint dans les finances publiques québécoises. C'est ce même ministre qui se vantait d'avoir guéri miraculeusement les finances de la province de Québec en l'espace de quinze mois. Il faudra attendre l'année 1978/79, soit le vrai budget péquiste, le premier vrai budget péquiste, comme a voulu en faire part à cette Chambre le ministre des Finances, pour avoir le plaisir de connaître, pour la province de Québec, un déficit qui va dépasser le milliard de dollars. C'est un déficit en début d'année. Jamais on n'a vu un tel déficit admis par le ministre des Finances, mais surtout pas dans un discours du budget où on s'est vanté, où on s'est pétié les bretelles en disant qu'on a rétabli une saine gestion des dépenses publiques. Jamais on n'a vu de telles contradictions!

Il est amusant de constater que, pour l'année 1977/78, c'est le gouvernement fédéral qui a sauvé les finances publiques du gouvernement du Parti québécois; c'est pourtant ce même gouvernement,

qui est issu d'un parti politique, qui propose la séparation du Québec du reste du Canada.

Du côté des dépenses, le ministre a raison de se réjouir, par contre, du fait que ses prévisions se soient réalisées. Il a également ajouté — et je reconnais qu'il a raison là-dessus — que le taux de croissance des dépenses, qui a été de 12,7%, était encore trop élevé si on le compare aux 9% du taux de croissance de la richesse collective québécoise en 1977. Là-dessus, je suis complètement d'accord avec lui.

Toutefois, force nous est de reconnaître que le ministre ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il se vante d'avoir réussi à maintenir l'évolution de ses dépenses budgétaires à l'intérieur de ses prévisions, mais il ne pourra pas gagner sur les deux tableaux. S'il l'a fait, alors, on dit: Félicitations, M. le ministre, vous avez réellement contrôlé vos dépenses. Mais de l'autre côté de la médaille, le discours du premier ministre, en octobre 1977 en cette Chambre, était un instrument de propagande, un écran de fumée qui n'a rien servi en ce qui regarde la relance économique, et je vais essayer de le prouver dans quelques minutes.

On me dira sans doute qu'on peut prendre cette hypothèse qu'il s'est agi d'un réaménagement des dépenses pour mettre l'accent dans les ministères à vocation économique pour créer de l'emploi. On peut peut-être prétendre cela. Mais, pourtant, une analyse détaillée ministère par ministère des prévisions faites par le ministre des Finances le 12 avril 1977, avec les dépenses réelles, telles qu'il nous les a fournies dans son discours du budget cette année, nous montre que les ministères à vocation économique: ministère des Transports, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère des Richesses naturelles, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, pour chacun de ces ministères, les dépenses réelles encourues au cours de l'année 1977/78 sont, ou bien égales ou bien inférieures à ce qui avait été prévu au début de l'année. Que le ministre ne vienne pas me dire que le discours du premier ministre et son plan de relance avaient quelque signification avec l'ampleur de la propagande dont on a voulu l'entourer. Les ministères où l'on note des variations sont justement des ministères qui ne faisaient pas partie du plan de relance économique. Je ne saurais trop mettre l'accent sur l'activité de propagande qu'a constituée le discours du premier ministre du Québec en octobre dernier, discours qu'il a prononcé en cette Chambre pour montrer que son gouvernement s'occupait des questions économiques.

Il est triste de constater qu'un gouvernement qui a prêché la transparence et l'honnêteté intellectuelle ait fait preuve d'autant de mépris pour la vérité. En octobre dernier, les membres de l'Opposition ont eu beau se désâmer pour montrer le ridicule du programme de relance, ils n'ont pas réussi totalement à percer cette propagande ministérielle qui, chapeau! était bien organisée, bien orchestrée. Les chiffres réels, tels qu'on les voit à

la page 10 de l'annexe II du budget du 18 avril 1978, comparés à ceux qui étaient contenus à la page 61 du discours du budget du 12 avril 1977, font la démonstration de la justesse des propos que tenaient, en octobre dernier, les membres de l'Opposition et celui qui vous parle.

Si le ministre veut me dire que le discours du premier ministre du Québec, en octobre dernier, pour annoncer son programme de relance était quelque chose de réel et de bien concret, je vais lui demander de m'expliquer le fait que, au moment où il faisait ce discours de relance, il y avait au Québec 282 000 chômeurs et, au moment où je vous parle, il y en a 352 000. Si c'est là un plan de relance qui a eu quelque effet sur la situation de l'emploi, Mme le Président, je donne ma langue au chat et j'attendrai certainement les savantes explications que le ministre des Finances ou quelque autre membre de ce gouvernement voudra bien essayer de nous donner.

L'exercice 1977/78 aura été, à plusieurs égards, décevant en termes d'honnêteté intellectuelle. Aux propos que je viens de tenir concernant le plan de relance économique, il faut ajouter le maquignonnage dont la Régie de l'assurance-maladie a été l'objet et où, à travers un jeu comptable à peine camouflé, le ministre obtenait, par la bande, des revenus de \$130 millions.

Mme le Président, un tel geste mériterait qu'on s'y arrête pour décrier avec force cette arrogance dont a fait preuve le gouvernement. Les contribuables québécois avaient payé — et c'était en vertu d'une loi de ce Parlement — des contributions à un régime d'assurance-maladie qui, au demeurant, aurait pu être amélioré. Si on voulait utiliser les surplus accumulés par le trop-perçu auprès des contribuables québécois, on aurait pu diminuer la prime pour permettre aux contribuables québécois de bénéficier du trop-perçu au cours des années antérieures. Mais non, par un jeu comptable qui est certainement impardonnable, le ministre des Finances a fait main basse sur \$130 millions. J'appelle cela un détournement de fonds parce que, en réalité, ces primes d'assurance-maladie ont été payées pour un régime d'assurance-maladie et, sur nos chèques de paie, lorsqu'on voyait la déduction, c'était bien marqué RAMQ; c'était accumulé dans les fonds de la Régie de l'assurance-maladie. Le ministre des Finances, par un jeu comptable, est allé chercher les \$130 millions et il les a utilisés pour construire des ponts, payer de l'aide sociale ou encore payer les augmentations de salaires des ministres. Dans le fond, c'est ce que cela veut dire, il est allé chercher les \$130 millions qui étaient "ear marked" pour l'assurance-maladie et il s'en est servi, dans le fonds général du Québec, pour payer des dépenses courantes de l'Etat québécois. A mon sens, ceci serait appelé directement et sans aucune hésitation un détournement de fonds dans l'entreprise privée, soit enlever carrément aux contribuables québécois les réserves qu'ils avaient accumulées pour le paiement de leur régime d'assurance-maladie ou encore pour l'amélioration de ce régime.

(16 heures)

Je reviendrai tout à l'heure sur cette question de la RAMQ lorsqu'on abordera justement un autre aspect de l'honnêteté intellectuelle du budget. La réalité de l'exercice financier qui vient de se terminer nous oblige donc à aborder les énoncés budgétaires 1978/79 avec beaucoup de prudence. Se pourrait-il que l'erreur d'estimation que l'on vient de vérifier pour l'exercice terminé le 31 mars 1977/78 se réalise de nouveau? Déjà, il m'apparaît que l'optimisme du ministre, pour ce qui est des revenus, est en relation avec son optimisme en termes de taux de croissance réel de l'économie. Il faut d'ailleurs bien reconnaître qu'il y a une relation directe entre les deux.

J'espère me tromper cette année — je vous le dis bien honnêtement — dans mes prévisions économiques pour l'année 1978. Parce que si je me trompe les contribuables québécois se verront ainsi dans une meilleure situation, mais si, par malheur, je ne me trompais pas, ce seraient les finances publiques du Québec qui seraient, pour une deuxième année consécutive, dans une situation fort délicate.

Le budget 1978/79 fait de plus preuve de beaucoup d'omissions. Il n'y a rien dans ce budget, semble-t-il, pour les conventions collectives qui arriveront à échéance le 30 juin prochain, et il y a un bon nombre de travailleurs qui seront intéressés à cette négociation. Il n'y a rien non plus dans ce budget pour tenir compte de la nationalisation de l'Asbestos Corporation. Il n'y a rien dans ce budget pour l'industrie des pâtes et papiers dont l'analyse avait été faite longuement en commission parlementaire et devait déboucher sur des politiques gouvernementales précises. Il n'y a rien non plus pour aider à relever l'économie agricole. Malgré ces omissions qui deviendront de plus en plus flagrantes au fur et à mesure que se déroulera l'exercice financier, le ministre des Finances du Québec nous annonce, le sourire aux lèvres, que le déficit budgétaire 1978/79 abattra tous les records et dépassera le milliard de dollars, et il s'agit encore une fois d'une prévision en début d'exercice. Je le répète, c'est la première fois qu'en début d'exercice un déficit aussi astronomique est annoncé par un ministre des Finances alors qu'il n'y a rien qui entoure les finances publiques et qui permettrait d'avoir une prévision qui pourrait être changée fondamentalement.

La vérité c'est que le ministre des Finances a décidé — c'est cela la vérité, elle est bien cruelle — d'emprunter à long terme pour baisser les taxes. C'est clair comme de l'eau de roche. Son programme d'emprunts a été augmenté presque du double. En fait, il a emprunté plus que pour baisser les taxes parce que l'impact de cette année, d'après ce qu'il nous donne en page 33 du discours du budget, est de \$274 millions, et le déficit dépasse largement ce qui a été donné en baisse d'impôt. Pour un ministre qui se pète les bretelles et se vante d'avoir assaini les finances publiques, emprunter pour baisser les taxes ne m'apparaît pas être de quoi flatter l'intelligence d'un ancien professeur d'université. Pour un ministre qui, à la page 15 de son discours, parlait de la triple couronne de l'endettement accéléré, des

taxes excessives et du chômage — évidemment, il s'agit là de propos qu'on tenait avant le 15 novembre 1976, qui étaient tenus par le premier ministre qui était à ce moment-là chef du Parti québécois — il faut maintenant ajouter une quatrième couronne, mais celle-là sera placée sur la tête du ministre des Finances et sur l'ensemble du gouvernement du Parti québécois, puisqu'ils seront les premiers à présenter aux Québécois un déficit qui dépasse le milliard de dollars.

Avec ce déficit que l'on peut qualifier d'extraordinairement élevé, il faut de plus mettre dans la balance le fait que le contentieux fédéral-provincial ne soit pas réglé en ce qui concerne la taxe de vente. Parce que s'il n'y a pas un règlement dans ce contentieux qui soit à la satisfaction du Québec, cela veut dire que, de deux choses, l'une se produira. Ou on augmentera les impôts dans un mini-budget qui viendra un peu plus tard ou bien, par le biais des différents membres du gouvernement, on demandera au vice-président du Conseil du trésor de serrer la vis partout et de couper à peu près tous les programmes que les ministres auront annoncés ou qu'ils annonceront à l'occasion de l'analyse de leurs crédits. Il restera une troisième possibilité: ce sera celle de voir le programme d'emprunts et le déficit augmenter d'autant. Au lieu d'avoir un déficit de \$1,35 milliard, supposons que tout le reste demeure égal, nous aurions un déficit de \$1,2 milliard, un programme d'emprunts de \$1,450 milliard et ainsi de suite, Mme le Président.

Analysons les prévisions de revenus et de dépenses sous un autre angle. Si le ministre des Finances n'admet pas qu'il a emprunté pour baisser les impôts — évidemment, il peut bien ne pas l'admettre, mais il faudra bien prendre la réalité à l'un ou l'autre des endroits — cela aura été pour financer, de toute façon, des dépenses courantes, puisque les dépenses en capital de \$637 millions doivent être placées en parallèle avec un déficit de \$1,37 milliard. C'est clair comme de l'eau de roche que le ministre des Finances emprunte pour financer des dépenses courantes. Qu'un citoyen emprunte pour s'acheter une maison, cela se comprend. Il emprunte pour financer une dépense capitale, dont l'utilisation s'étalera sur un certain nombre d'années, mais, lorsque ce même citoyen emprunte pour payer son épicerie de fin de semaine, je dis qu'il s'agit là d'un ménage qui est sur le bord de la faillite.

Quoi qu'il en soit, la gestion financière dont se vante le ministre n'a rien d'exemplaire et surtout il n'a pas d'excuses, cette année, pour présenter une telle variation. Il n'en avait pas, non plus, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars dernier. Pas de conventions collectives en voie de règlement pour l'an dernier, pas d'arrangements susceptibles de modifier après coup les équilibres qu'il aurait établis de bonne foi. En fait, il n'y avait rien pour en arriver à un tel écart entre les prévisions et la réalité.

Quant au programme d'emprunts, il atteindra \$1,25 milliard, ce qui constitue également, pour les fins propres du gouvernement, un record pour les prévisions de début d'année. Contrairement à

ce qu'a dit le ministre, l'endettement n'a pas été réduit. Le fardeau fiscal des contribuables québécois est encore l'un des plus élevés au Canada et le taux de chômage bat tous les records. C'est cela, la réalité, malgré les propos ampoulés du ministre des Finances. Il demeure détenteur de la triple couronne et, comme je l'ai dit tout à l'heure, de la quatrième en ce qui regarde l'ampleur du déficit.

Je vous dirai maintenant un mot des modifications apportées à la fiscalité. Sans doute que mes collègues voudront souligner, avec plus d'amphe, cet aspect du discours sur le budget. Pour ma part, je m'en voudrais de ne pas dénoncer avec force l'utilisation abusive et le sans-gêne dont le ministre des Finances a fait preuve par l'emploi du mot "indexation" du régime fiscal.

On a vu, pour des raisons politiques, des ministres faire des jeux de mots pour essayer de mettre un peu de fleuri autour de leurs déclarations. Je dirai que tromper aussi scientifiquement les contribuables québécois, c'est une chose inacceptable. Le régime fiscal québécois n'est pas indexé. Il ne le sera pas non plus à partir du 1er janvier 1979, malgré les propos qu'a tenus le ministre et malgré son discours sur le budget. Jamais un ministre des Finances n'aura fait preuve d'une telle arrogance. N'importe quel observateur le moins averti sait fort bien que l'indexation du régime fiscal signifie non seulement le relèvement des exemptions de base au bon gré du ministre, mais également le relèvement de chacune des tranches d'imposition.

De plus, tous les observateurs honnêtes s'entendront pour dire que, si on veut parler d'une véritable indexation et ne pas tromper l'opinion publique, une telle indexation est reliée directement au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

La preuve la plus éclatante que le discours du budget n'indexe pas la régimes fiscal, ce sont les paragraphes que l'on retrouve à la page 43 du discours sur le budget du ministre où il donne déjà l'augmentation ou le redressement des exemptions de base à partir d'un taux de 6%, alors qu'antérieurement, dans son discours sur le budget, il indiquait que l'inflation tournerait autour de 7% en 1978.

**M. Parizeau:** De 6% en 1979.

(16 h 10)

**M. Garneau:** Si le ministre veut parler des prévisions, je vais vous dire que je suis loin d'être prêt à prendre sa parole pour une réalité. L'expérience que je viens de vivre nous incite à la prudence. Le régime n'est donc pas indexé. Il ne le sera pas non plus et, la preuve, c'est la façon dont il procède en disant: Maintenant, ce sera 6%. Il aurait bien pu mettre trois ou quatre chiffres dans le chapeau et en tirer un qui aurait pu être 4% ou 8%. Dans le fond, c'est le bon vouloir du ministre. Le relèvement des exemptions de base, dans l'administration des finances publiques, a toujours été une décision ministérielle. A moins qu'on le fasse par une loi et qu'on dise que c'est de telle façon que cela indexera l'ensemble du régime fiscal, on ne

peut pas parler de l'indexation comme le ministre l'a fait.

Je dois dire également que non seulement le régime fiscal n'est pas indexé, mais il apporte une progression et une progressivité dans les tables dont le ministre a voulu savamment cacher tout simplement l'importance et l'ampleur.

L'intégration du financement du régime de l'assurance-maladie et de l'hospitalisation à la table d'impôt en fait la démonstration. Il y a plus que cela. J'ai parlé tout à l'heure d'honnêteté intellectuelle dans un budget et j'ai dit que, pour la première fois, on avait non pas un état détaillé complet et réel de la situation mais un document de propagande. Je vais vous en donner une autre preuve.

A la page 39 du discours sur le budget, au quatrième paragraphe, voici ce que dit le ministre des Finances en parlant de la Régie de l'assurance-maladie, et je cite: "De plus, les contributions des particuliers au financement des programmes de santé qui constituent, en fait, un impôt régressif sur le revenu, sont supprimées. Cependant, les contributions des employeurs demeurent".

Quelqu'un qui lit le discours sur le budget applaudit et se dit: Je n'ai plus de prime d'assurance-maladie à payer. Plus de contributions au financement des programmes de santé. C'est ce qu'on entend, et je dois dire au ministre que, lorsque j'ai lu son budget pour la première fois, et lorsque je l'ai entendu en cette Chambre, je me suis dit: Bravo! Il a réussi à faire — par un tour de magie quelconque — disparaître des contributions fort importantes au financement. Je me demandais à quelle place il allait prendre l'argent et je m'attendais, un peu plus loin, à des augmentations d'impôts pour compenser cela mais je ne voyais rien. Il a fallu lire des choses que le ministre n'a pas lues en Chambre, ici.

Il faut aller à la page 6 de l'annexe III pour trouver la vérité et, cette vérité, la voici. On ne lit pas cela en Chambre, évidemment. Les députés et les observateurs qui font les premiers commentaires sur le budget n'en sont pas informés et voici ce qu'il dit, au troisième paragraphe de la page 6 de l'annexe III, et je cite: "Au niveau des revenus budgétaires, l'intégration des revenus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec donne lieu à trois ajustements distincts. D'abord, la contribution des particuliers à l'assurance-maladie sera intégrée à l'impôt sur le revenu des particuliers".

Un peu d'honnêteté intellectuelle aurait fait en sorte qu'à la page 39, au lieu de dire tout simplement qu'elles étaient supprimées, on aurait dit: Elles sont supprimées comme telles mais intégrées dans les tables d'impôt. C'est de cela que je parle quand je dis que ce document est un document de propagande parce qu'il ne dit pas clairement ce qu'il en est. On essaie de camoufler. L'exemple de la Régie de l'assurance-maladie en est la preuve, mais l'intégration des contributions au financement des programmes de santé aux tables d'impôt fait en sorte que le haut des tables d'impôt atteint un degré de croissance et de progressivité tel que l'économie du Québec, les travailleurs autonomes

en particulier et les cadres des grandes entreprises seront placés dans une situation non concurrentielle avec ceux des entreprises situées en dehors du Québec.

Je n'ai pas pu faire les calculs détaillés parce que je n'en ai pas eu le temps et que c'est assez complexe à faire. J'espère qu'un jour ou l'autre, avec le système mécanographique qui existe au ministère des Finances, on aura, dans des tableaux précis, la progressivité réelle et son impact en termes fiscaux sur les salariés qui gagnent plus de \$30 000 et qui sont justement ces Québécois qui travaillent aux sièges sociaux des entreprises, dans les centres de recherche, et qu'on essaie, par toutes sortes de moyens, de garder au Québec. On saura quel est le montant d'impôt.

Déjà, ces personnes payaient entre \$1000 et \$1500, lorsqu'elles atteignaient \$35 000 ou \$40 000 de salaire, elles payaient environ \$1500 de plus de taxes au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Avec cette mesure, je ne serais pas surpris que cela dépasse les \$2000. Ainsi, un siège social d'une entreprise ou un centre de recherche établi au Québec qui a besoin d'aller chercher l'expertise partout à travers le pays aura énormément de difficultés à attirer ces gens au Québec. Ce qui se produira c'est qu'en ajoutant ce facteur à ceux de la loi 101 et à d'autres mesures complètement restrictives que le gouvernement du Québec se plaît à adopter on fera en sorte que ces centres névralgiques de décision auront tendance à quitter de plus en plus le Québec pour aller s'installer dans les autres provinces du Canada. Je trouve cela extrêmement dommageable, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan culturel. La réforme fiscale, si elle contient des mesures intéressantes pour lesquelles il y aurait lieu de féliciter le ministre, contient également des éléments de politique qui vont davantage compliquer la vie des propriétaires des petites et moyennes entreprises québécoises.

La réintroduction des droits successoraux sur une base permanente ressuscitera, me semble-t-il, tout le problème auquel devait faire face le propriétaire d'une petite ou d'une moyenne entreprise qui, rendu à l'âge de 55 ans, était aux prises avec certains problèmes de liquidité. Voyant ce qui allait se produire en termes de droits successoraux, il avait la tendance à vendre à des étrangers plutôt que de vouloir laisser son entreprise aux membres de sa famille, à ses enfants, sachant bien qu'il ne pourrait pas passer à travers les difficultés financières occasionnées par un impôt successoral trop élevé. La réintroduction sur une base permanente et l'augmentation des taux frapperont davantage la petite et la moyenne entreprise qui, on le sait fort bien, au Québec, est surtout la propriété de francophones. Je dis qu'il s'agit d'une autre décision du gouvernement péquiste qui aura comme impact négatif une tendance à la vente des petites et moyennes entreprises par les Québécois francophones lorsqu'ils arrivent à l'âge de 55, 60 ans.

Je voudrais maintenant aborder le programme d'emprunt. Les besoins financiers du gouvernement et de l'Hydro-Québec dépasseront les \$3,2

milliards, sans tenir compte des soumissions dont je parlais précédemment. Il est évident que l'endettement des Québécois n'a pas été diminué comme s'en vantait le ministre. Ce qui m'inquiète dans l'administration de la dette, ce n'est pas tellement le programme d'emprunt. Celui relié au développement de la baie James m'apparaît essentiel et nécessaire à tout point de vue. Mais ce qui m'inquiète, ce sont les dettes d'échéance d'emprunts effectués par le gouvernement du Québec.

A l'exception des emprunts effectués auprès du gouvernement fédéral de la Caisse de dépôt, plusieurs des emprunts ont des échéances relativement courtes, des échéances du moins de sept ans dans certains cas. Un certain nombre de ces emprunts sont en réalité des crédits bancaires. Tant et aussi longtemps que cette forme d'emprunt représentait des montants relativement petits en proportion du programme total, cela pouvait être acceptable à la limite. Mais quand il s'agit de sommes importantes, je suis porté à croire qu'il s'agit d'une opération dangereuse qui ne va pas dans le sens d'une bonne administration de la dette publique. On dirait que le gouvernement du Parti québécois est tellement convaincu qu'il ne fera pas long feu au pouvoir qu'il semble vouloir se tirer d'affaire à tout prix en se disant: Lorsque les libéraux nous auront défaits aux prochaines élections, ils s'occuperont de rembourser les emprunts à court terme que nous avons effectués.

Je voudrais dire au ministre des Finances que c'est en prenant cette voie que la ville de New York s'est retrouvée dans une situation fort délicate. En plus des échéances de sept ans et de cinq ans, sur des montants de \$300 millions, de \$175 millions, je constate qu'on veut réintroduire les obligations d'épargne, on veut réintroduire un titre qui touchera le marché des deux ans et des trois ans. Mme le Président, on sait que le premier tour de vis est assez facile à donner mais les autres sont de plus en plus difficiles, à moins qu'on accepte d'augmenter d'une façon démesurée sa dette à court terme. Je dis qu'il s'agit d'une opération financière, dans la gérance de la dette, qui m'apparaît extrêmement dangereuse.

Quant à l'Hydro-Québec, elle aura emprunté, en 1977, \$1,96 milliard contre un programme d'investissement de \$2,48 milliards. Lorsque nous avons eu la commission parlementaire sur l'énergie, j'ai passé trois quarts d'heure, une heure à discuter avec les dirigeants de l'Hydro et le ministre délégué à l'énergie. Je voulais faire la preuve que le gouvernement avait accepté de financer l'Hydro-Québec à même les emprunts faits par l'administration précédente. J'avais essayé de faire la preuve et, personnellement, je suis convaincu que je l'avais faite. Du côté ministériel, du côté des députés ministériels, on disait que ce n'était pas vrai. Mais les chiffres dans le budget me donnent encore raison. Un budget d'investissement de \$2,48 milliards, un programme d'emprunt de \$1,96 milliard, Mme le Président, à quelle place sont-ils allés prendre le milliard qui sépare les deux? L'autofinancement? En partie. Le reste, c'est quoi? Ce sont les emprunts qui avaient été faits par l'administration précédente? Ce qui me désole dans l'at-

titude du ministre des Finances de ce gouvernement, c'est qu'après avoir critiqué en 1976 le programme d'emprunt, il s'est servi à deux mains pour financer l'Hydro-Québec en 1977 et il s'est servi également des négociations et des "commitments" qui avaient été faits par l'administration précédente pour financer SIDBEC et Donohue.

(16 h 20)

On dirait que c'est un peu comme si Judas, au lieu d'aller retirer les 30 deniers, les avaient gardés pour se payer une bonne cuite.

Quand l'Hydro-Québec aura emprunté, en 1977, \$1,96 milliard, ce qui signifie donc que son programme d'investissements aurait été largement financé par les emprunts faits en 1976, comme je viens de le dire, c'est un curieux de retour des choses. Encore là, rappelant le dicton qui veut que lorsqu'on crache en l'air cela nous retombe sur le nez, je crois que le ministre des Finances et le premier ministre devront sortir leur mouchoir et s'essuyer un peu.

Les remarques que je viens de faire paraîtront sans doute très sévères à ceux qui applaudissaient à tout rompre, mardi dernier, mais je ne crois pas qu'il faille se réjouir qu'une baisse de taxes soit financée par des emprunts à court et moyen termes. Il y a plus que cela, beaucoup plus que cela. Ce gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir, prétend qu'il est le premier à avoir une vue claire, réaliste et exacte des problèmes qui affectent fondamentalement l'économie québécoise. De là son refus, nous dit-il — et ce sont toujours les propos tenus par le ministre responsable du développement économique, le ministre senior au ministre de l'Industrie et du Commerce — des cataplasmes, comme dirait le ministre d'Etat au développement économique, et l'affirmation selon laquelle il faut s'attaquer enfin aux véritables obstacles qui freinent le développement économique de la province, il faut enfin appliquer des solutions péquistes. C'est ce qu'on nous dit.

Mais le budget est précisément le véritable premier budget de l'administration péquiste, nous dit-on. C'est la première fois. Là, ils ne sont plus capables de blâmer l'administration précédente, cela devient leur premier budget et leur premier budget avec un déficit record. Ce budget est un budget préférendaire. Où trouver dans ce budget la moindre amorce d'une politique économique en profondeur? Où trouver dans ce budget le moindre indice que le gouvernement va enfin, autrement que par de l'inflation verbale, rénover les structures économiques, celles des industries, supprimer les goulots d'étranglement, reconverter les secteurs mous, bref, tout faire pour stopper ce profond déclin de l'économie québécoise, puisque ce gouvernement ne cesse de nous le dire? Là, il a les véritables solutions.

Il faut bien reconnaître que le discours du budget n'en dévoile aucune de ces véritables solutions péquistes. En fait, depuis que les statistiques sont publiées, l'écart entre le taux de chômage au Québec et le taux de chômage au Canada n'a jamais été aussi grand et il ne cesse de s'élargir aux dépens du Québec. Au-delà de l'impact néfaste de

l'option séparatiste de l'actuel gouvernement, que le ministre des Finances reconnaît à la page 12 de son budget, donc de l'impact néfaste sur l'économie de la province, au-delà de ce facteur spécifique à la période actuelle, on constate toutefois, aujourd'hui comme en 1967/68, comme en 1961/62 et comme à chaque récession, que le ralentissement de l'activité économique est plus marqué au Québec que dans l'ensemble du Canada.

Depuis de longues années, le même scénario se répète. A chaque fléchissement de l'activité économique canadienne correspond un fléchissement plus important de l'économie québécoise. Une conjoncture qui se maintient ou qui se répète à intervalles aussi réguliers sur une aussi longue période n'en est plus une. Elle est devenue une structure, un phénomène permanent, un témoignage d'une économie en décadence.

Or, lorsque l'économie se dégrade, c'est toute la société qui est menacée. L'histoire des civilisations nous le montre, c'est de la vitalité de son économie que dépend le dynamisme et le rayonnement d'un peuple. Comment ne pas être inquiet lorsque, au-delà des données économiques proprement dites, matières premières, capitaux, main-d'oeuvre, au-delà des rapports de production, au-delà des revenus tirés de nos activités respectives, on constate que la société québécoise se rétrécit?

On savait que, pour des raisons d'ordre sociologique, la famille québécoise était devenue de moins en moins nombreuse et que le taux de natalité s'était effondré depuis le début des années soixante. Mais sait-on que, pour la première fois de notre histoire, la population du Québec a diminué en nombre absolu en octobre dernier? On savait que l'immigration en provenance des pays francophones avait toujours été moins forte que celle en provenance des pays anglophones, mais sait-on que la part des immigrants venus au Canada qui choisissent la destination du Québec est de plus en plus faible? Sait-on que sur une période allant de 1961 à 1976, en 15 ans, il est sorti du Québec près de 70 000 personnes de plus qu'il n'en est entré, si l'on s'en tient à l'ensemble des migrations? Sait-on encore que le Québec a perdu plus de 220 000 personnes au profit des autres provinces canadiennes au cours de la même période, si on s'en tient cette fois aux migrations interprovinciales? L'évolution démographique s'explique, certes, à partir des modifications du comportement des individus, du contexte politique et social, de l'évolution des mentalités et de nombreux autres paramètres de nature extra-économique, mais les variables économiques y jouent également un rôle, et un rôle important.

Or, il n'est pas nécessaire de se livrer à des analyses très détaillées pour montrer que ce dramatique exode des Québécois, que la croissance naturelle de la population ne suffit plus à compenser, est lié à l'économie. La médiocrité des performances du Québec par rapport à celle des autres régions développées et, la persistance d'un taux de chômage élevé, le tout depuis de nombreuses années, ont contribué pour beaucoup au

fait que le Québec attire moins les immigrants qu'il ne le faisait autrefois. L'évolution de la population québécoise est devenue, en partie, une résultante de la croissance économique. Or, une telle évolution est inquiétante. Dès l'instant où le mouvement démographique devient une variable dépendante de l'évolution économique, le Québec connaît un processus cumulatif à la baisse. La faiblesse de l'économie suscite un ralentissement démographique; celui-ci ralentit l'économie et, à son tour, puisqu'il se traduit par une moindre expansion des marchés, diminue les besoins en logements et en infrastructures et, par conséquent, les nouveaux emplois.

C'est en ce sens que la société québécoise se rétrécit. Il n'est guère étonnant qu'elle ne représente déjà plus que 27% de la population canadienne contre 30% il y a une vingtaine d'années. En plus de se rétrécir, la population du Québec vieillit. Pendant longtemps, la société québécoise fut, avec plus de 50% de sa population âgée de moins de 25 ans, parmi l'une des sociétés les plus jeunes au monde. Depuis une dizaine d'années, la proportion des moins de 25 ans ne cesse de diminuer, alors que celle des personnes âgées de plus de 65 ans ne cesse de croître. A ce rétrécissement, à ce vieillissement vient s'ajouter un repli de la société québécoise sur elle-même, comme en témoigne l'évolution de ses échanges avec ses principaux partenaires commerciaux.

En 1969, le Québec exportait près de 20% de ses produits manufacturés à l'étranger, 30% dans le reste du Canada et 50% étaient destinés au marché local. Cinq ans plus tard, la part des marchés étrangers était tombée à 14%; le reste du Canada continuait à absorber environ 30% de la production manufacturière québécoise, tandis que la part du marché québécois était passée à plus de 53%, ceci à une époque où tous les pays développés ont connu une forte progression de leurs débouchés étrangers par rapport à leur propre marché.

Alors qu'il faudrait s'ouvrir aux autres, la société québécoise se referme. Alors qu'il faudrait témoigner de plus de dynamisme sur les marchés étrangers, les Québécois, ce peuple de conquérants, s'en retirent, se replient sur leurs propres marchés, réclament des protections supplémentaires pour ne pas avoir à relever le défi de la concurrence étrangère. Ils se replient sur un marché que l'évolution démographique condamne à un faible développement. Il faut donc briser cet enchaînement qui, de conjoncture en conjoncture, nous entraîne sur les pentes d'une décadence d'autant plus dangereuse que les politiques suivies par l'actuel détenteur du pouvoir ne vont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, dans le sens d'un redressement économique, car c'est bien l'économie qui constitue l'essentiel de nos problèmes actuels.

Tout est à refaire, tout est à reconstruire. Quels que soient les indicateurs choisis, tous indiquent à peu près la même chose: l'économie québécoise est en train de craquer dans toutes les directions. Les efforts entrepris au cours de la première moitié des années soixante-dix n'auront qu'enrayé momentanément cette dégradation.

Faute d'avoir été poursuivis suffisamment longtemps, ils n'ont pas renversé le courant. Voilà le défi majeur du Québec d'aujourd'hui: relever celui de la concurrence nationale et internationale. En d'autres mots, relever le défi nord-américain.

A un peuple dont l'histoire se confond avec celle d'une lutte incessante pour sa survie, il faudra demander un nouvel effort et ce peuple devra, en même temps, s'habituer à réduire ses exigences en termes de revenus réels ou, plus simplement, en termes de bien-être. L'ampleur de l'effort à réaliser est à la mesure de nos insuffisances actuelles. La dépendance excessive de notre économie par rapport à nos exportations de matières premières, la stagnation des principales industries manufacturières, la trop grande importance relative du secteur tertiaire, la faible intégration des entreprises étrangères dans l'économie québécoise, le déséquilibre régional sont, au-delà du niveau de chômage toujours plus élevé qu'ailleurs au Canada, autant d'indices qui témoignent d'un déclin relatif, profond, structurel et constant.

Alors que les années soixante et le début des années soixante-dix sont celles de la grande industrialisation pour ceux des pays développés qui présentaient quelque retard à cet égard — on pense à la France, à l'Italie et à l'Espagne — elles ont été celles de la désindustrialisation pour le Québec. Alors qu'en 1951...

(16 h 30)

M. Landry: ... fédéralisme rentable. Bonne analyse que vous faites, monsieur, mes compliments.

Mme le Vice-Président: A l'ordre!

M. Garneau: Cette analyse que je fais de la situation économique et qui, à mon sens, est réelle, nécessiterait d'autres sortes de politiques que celles que propose le gouvernement du Parti québécois parce que, fondamentalement, il n'y a pas de politique dans ce gouvernement. On administre en fonction du référendum et non pas en fonction des correctifs à apporter aux structures de l'économie.

Alors qu'en 1951 l'activité manufacturière représentait 42% de la production québécoise, cette proportion est tombée à environ 30% aujourd'hui. Alors qu'il y a 25 ans nous étions responsables pour près du tiers de la valeur produite par l'industrie canadienne, nous n'en assurons plus aujourd'hui qu'un peu plus du quart. Pendant la même période, la part de l'Ontario est passée de 50% à 54%. Si, au moins, nous avions compensé cette sous-industrialisation par un affermissement de notre position dans d'autres secteurs, partout où nous sommes en perte de vitesse! Au début des années cinquante, notre secteur forestier représentait plus de 30% de la production canadienne, nous ne sommes plus qu'à 20%; la moitié moins.

Au début des années cinquante, l'activité minière au Québec s'établissait à 19% du total canadien, ce n'est plus aujourd'hui que 9%. Nos gisements d'amiante n'en ont plus que pour une trentaine d'années, ceux du cuivre seront épuisés

dans une quinzaine d'années. Et que dire des gisements de zinc qui sont, à toutes fins utiles, épuisés, tout cela, évidemment, à moins que l'on ne fasse des découvertes importantes!

Même dans le domaine de l'énergie électrique, notre part est à la baisse. Elle est passée de 38% à 30% en 25 ans.

Un seul secteur progresse, c'est celui des services et c'est justement celui que favorisent les gens du Parti québécois; secteur des services qui fait office de secteur refuge pour tous les emplois que notre économie s'avère incapable d'offrir dans des activités plus productives. Alors que, dans tous les pays industrialisés, 70% à 80% des emplois nouveaux proviennent du secteur tertiaire, cette proportion est de l'ordre de 120%, au Québec, si l'on s'en tient aux années récentes. Or, chacun sait que les activités de services sont, par nature, les moins productives de toutes; tout se passe, par conséquent, comme si le gros de la main-d'oeuvre québécoise, en s'orientant de façon excessive vers ce type d'activités, au point d'en faire un secteur hypertrophié, contribuait à abaisser la productivité de l'ensemble de l'économie et, par conséquent, le taux de croissance du revenu.

A ce chapitre du revenu, nous n'avons pas davantage à nous réjouir; malgré les progrès enregistrés depuis le début des années soixante, le revenu par tête, au Québec, ne représente toujours que 90% de celui de la moyenne canadienne. Il y a plus de 40 ans, au début des années trente, cette proportion était de 93%. Ce déclin relatif touche aussi bien les revenus des agriculteurs que ceux des entreprises privées. De 1955 au début des années 1970, la part des profits des sociétés québécoises, dans le total canadien, n'a cessé de baisser et elle s'est réduite de 20%; celle des entreprises agricoles a également diminué alors que, dans les deux cas, celle des entreprises industrielles et commerciales, comme dans celle des entreprises agricoles s'est accrue en Ontario.

Ce déclin relatif de l'ensemble de la province masque, d'autre part, la persistance, voire l'aggravation des disparités entre les différentes régions du Québec. C'est ainsi que, depuis 1950, seules les régions de Montréal, de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec ont vu leur poids démographique augmenter par rapport à l'ensemble de la province. Partout ailleurs, toutes les autres régions, et particulièrement le Bas-Saint-Laurent, les Cantons-de-l'Est et le Nord-Ouest québécois, ont vu leur importance relative diminuer.

Les taux de chômage varient du simple au double, quand ce n'est pas du simple ou triple, entre les régions de Montréal, de Québec, d'une part, et de l'est du Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'autre part. Même disparité profonde en matière de revenu puisque, en 1971, le revenu personnel per capita se situait à \$3252 dans la région de Montréal, \$2831 dans celle de la Côte-Nord et seulement de \$1842, soit 45% de moins qu'à Montréal, dans la région de l'est du Québec. Plus que cela, si les Québécois ont admis la prépondérance de la région de Montréal sur l'économie de la pro-

vince, quitte à ce qu'elle constitue un facteur de disparité, c'est qu'ils étaient toujours conscients de son rôle de pôle de développement, de locomotive dans la croissance de l'économie québécoise.

Or, ce rôle, Montréal est de moins en moins capable de l'assumer. De plus en plus, la métropole perd de sa substance et de son dynamisme. Même si le poids démographique de Montréal, dans l'ensemble de la province, n'a cessé de s'accroître, le rythme de croissance de sa population n'était plus que le quart de celui de Toronto à la fin des années soixante et le dixième au début des années soixante-dix. En 1952, pour un siège social localisé à Toronto, il y en avait 1,24 à Montréal. En 1972, 20 ans plus tard, pour un siège social localisé à Toronto, la proportion n'est plus que de 0,67 à Montréal.

Au début du siècle, 40% du trafic canadien de marchandises transitaient par Montréal. Il n'en est plus guère que de 6%. De 1960 à 1965, l'emploi dans le secteur des institutions financières à Montréal a augmenté de 26% contre 16% à Toronto. Dans la deuxième moitié des années soixante, la tendance est complètement renversée. Il a augmenté de 33% à Toronto, deux fois plus vite que celui de Montréal. Ainsi, même lorsqu'on s'en tient à l'essentiel — tous les indicateurs le confirment — tous les symptômes d'un déclin profond de l'économie sont réunis. Mais pourquoi en est-il donc ainsi? Pour le Parti québécois, que les explications simplistes et les jugements à l'emporthèque n'embarrassent pas, c'est évidemment la faute du gouvernement fédéral. Aucune nation n'aime à considérer ses malheurs comme ses enfants légitimes, disait Paul Valéry. Il est tellement plus réconfortant et surtout plus facile de se dire que, si on en est là, c'est seulement à cause de la géologie, du régime des vents, des multinationales ou encore des affreux fédéralistes. Un peuple qui veut ignorer la vérité qui le blesse préfère toujours invoquer une éclipse passagère, un malheureux concours de circonstances. Il faut sortir de cet engourdissement collectif pour regarder la vérité en face et établir un diagnostic qui, non seulement explique nos contre-performances passées, mais qui soit tourné vers l'avenir, vers l'action. Autrement dit, un diagnostic qui prenne également en considération les problèmes majeurs auxquels nous risquons d'être confrontés dans les années à venir en l'absence d'un vigoureux effort de redressement.

Au-delà des faiblesses et des déséquilibres du passé, à la plus évidente des difficultés qui est en même temps celle autour de laquelle s'articulent toutes les autres, c'est sans aucun doute le ralentissement prévisible du rythme de croissance économique du Québec. Dans toute l'économie, la richesse nationale ou le volume des biens et services disponibles dépend du nombre de travailleurs employés et de la production de chacun d'eux, c'est-à-dire de la productivité. Ce sont les variations dans l'une ou l'autre de ces quantités qui déterminent le rythme de croissance de l'économie. Depuis une quinzaine d'années, c'est beaucoup plus l'augmentation du nombre des travailleurs

québécois qui a été à l'origine de notre croissance que l'accroissement de la productivité. Or, ceci est en train de se modifier car l'augmentation du nombre de travailleurs est en effet fonction à son tour de trois éléments. Elle dépend d'abord de l'accroissement naturel de la population en âge de travailler — et on sait que le taux de natalité est à la baisse au Québec — elle dépend ensuite du nombre de personnes en âge de travailler qui décident effectivement de se joindre au marché du travail — c'est ce qu'on appelle le taux de participation — et finalement cela dépend du sol migratoire dont le Québec pourrait bénéficier.

Or, le nombre de travailleurs, quand on regarde l'évolution de ces trois facteurs, n'augmenterait plus que de 1,5% par année d'ici 1985 au lieu d'un taux de près de 3% qui a été vérifié au cours des dix dernières années. Le rythme annuel de croissance de l'économie du Québec se trouverait donc amputé d'autant. Pour l'éviter, il n'y a que les courants migratoires sur lesquels on puisse intervenir puisque les personnes devant entrer naturellement sur le marché du travail au cours des années à venir sont déjà nées. Il reste aussi l'accroissement de la productivité.

Dans quelle mesure pourrait-on accroître le sol migratoire au profit du Québec? Il s'agit à la fois d'attirer un plus grand nombre de migrants venus de l'extérieur et aussi d'éviter que les Québécois n'éprouvent le besoin d'aller s'installer ailleurs. Bien que les mécanismes sous-jacents aux courants migratoires soient encore mal connus, on s'accorde pour dire que les considérations d'ordre économique, l'espoir d'une vie meilleure en sont les principaux motifs. Le renversement des tendances récentes ne pourrait donc se faire du jour au lendemain et il serait par conséquent illusoire de trop compter sur un apport de population active venue de l'extérieur pour rehausser le potentiel de production du Québec et maintenir notre rythme de croissance passé.

L'ensemble des politiques du gouvernement actuel n'est pas, d'autre part, de nature à encourager une croissance de l'immigration nette quand on songe au climat d'incertitude dont il est responsable et à certaines mesures législatives, dont la loi 101 est le prototype. De telles orientations éloignent plus qu'elles n'attirent les travailleurs de l'extérieur. Je n'en prendrai pour preuve que les mouvements interprovinciaux enregistrés au cours des neuf premiers mois de 1977 et qui font état de l'émigration de 50 000 Québécois vers d'autres provinces, soit 50% de plus qu'en 1976. Compte tenu de la baisse des entrées, les sorties nettes du Québec au profit des autres provinces pourraient se chiffrer, pour l'ensemble de l'année 1977, par une perte de 70 000 personnes. Je sais que des statistiques récemment publiées indiquaient même tout près de 90 000. Pour ma part, je crois que 70 000 serait plus près de la réalité.

(16 h 40)

Par ses politiques excessives, ce gouvernement péquiste favorise l'hémorragie de nos citoyens vers l'extérieur du Québec alors qu'il faudrait tout faire pour l'enrayer. Ceci est d'autant

plus inquiétant qu'un apport net d'immigrants permettrait non seulement d'éviter un ralentissement trop marqué dans l'augmentation de notre main-d'oeuvre au début des années quatre-vingts, mais favoriserait également une amélioration du niveau de productivité.

S'il y a, dans les politiques gouvernementales, des politiques qui doivent être condamnées, dans le contexte actuel, ce sont justement celles qui sont reliées à l'immigration. Avec ces politiques, on est en train de vider le Québec des esprits les mieux préparés pour faire progresser notre économie. Quand je vois un départ de Québécois aussi élevé que 70 000 — je répète que certains ont donné des statistiques beaucoup plus élevées que cela — et que cela est surtout situé dans les classes les mieux préparées pour relever des défis, les classes de gens qui ont suivi des cours à l'université, qui ont atteint des niveaux d'emplois élevés dans le secteur privé, on ne peut que blâmer ce gouvernement de l'attitude qu'il a prise face à cette saignée du Québec vers l'étranger. Nous y perdrons non seulement en termes de population, mais nous y perdrons également en termes de croissance de l'activité économique. Nous y perdrons également en termes de financement de nos programmes sociaux. Je dis que les personnes qui auront le plus à souffrir de cette incohérence de la politique gouvernementale, ce seront les travailleurs québécois et surtout les travailleurs québécois qui sont situés au bas de l'échelle sociale.

En effet, on parle de ces migrations, dans une étude récente effectuée pour le compte de l'Office de planification et de développement du Québec. Le ministre responsable du développement économique et celui de l'Industrie et du Commerce auraient grand avantage à lire cette étude, faite pour l'OPDQ par M. Benyayia, qui montre que l'immigration contribue à relever le niveau moyen de la productivité globale de notre économie. Il indique que de 1968 à 1973, l'immigration internationale au Québec a amené un capital intellectuel de un million d'années de scolarité dont la valeur représente 18% des dépenses nettes du gouvernement du Québec pour l'enseignement au cours de cette période. On démontre l'avantage qu'il y a de favoriser cette immigration. Le profil moyen de la qualification de l'immigrant représente une valeur de \$13 500 par travailleur immigré, correspondant à onze années de scolarité, une année de formation professionnelle et d'apprentissage et cinq années d'expérience dans l'emploi projeté, ce qui est très au-dessus du niveau moyen de la main-d'oeuvre québécoise. Ajoutons que le quart de la population active immigrée appartient à cette catégorie de main-d'oeuvre hautement qualifiée qui s'oriente vers les professions à caractère scientifique dont dépend le progrès technique et, en dernière analyse, le niveau de la production par travailleur.

De telles données illustrent à quel point les politiques irresponsables du gouvernement péquiste handicapent notre avenir économique dans ces deux éléments essentiels en ce qui a trait aux effets bénéfiques de l'immigration et par la même occasion la nécessité d'un vigoureux changement.

A défaut de pouvoir compenser le ralentissement de la croissance du nombre de travailleurs, il nous faudra augmenter, de façon significative, le niveau de la productivité si nous souhaitons maintenir, pour les années à venir, un rythme annuel moyen de progrès économique qui soit comparable à celui que nous avons connu depuis dix ans.

Nos faiblesses, en ce domaine, commencent à être trop bien connues. Dans son ensemble, toutes les activités confondues, le niveau de la productivité de l'économie québécoise est inférieur de 7% à celui de l'ensemble de l'économie canadienne. Un tel chiffre global masque des écarts beaucoup plus significatifs dans le secteur de la fabrication. En 1973, la productivité de l'industrie manufacturière canadienne dépassait celle du Québec de 16%; celle de l'Ontario la dépassait de 24%. Quant à la productivité de l'industrie américaine, elle était de 59% plus élevée qu'au Québec en 1971. Malgré cette faiblesse chronique de la productivité, les taux de rémunération au Québec n'en ont pas moins rejoint, voire même dépassé les taux pratiqués aux États-Unis avec pour conséquence que le Québec, comme d'ailleurs tout le Canada, quoique dans une moindre mesure, est devenu un producteur de biens manufacturés à coûts très élevés. Tant que cette situation persistera, notre économie aura beaucoup de difficultés à accroître de façon notable ses exportations de produits manufacturés. La baisse momentanée de la valeur du dollar canadien peut compenser cette lacune pour un certain temps, mais ne peut constituer, en aucune façon, une mesure de redressement à long terme.

Indépendamment d'autres raisons, les coûts plus élevés au Québec s'expliquent également par le fardeau fiscal et, notamment, par l'impôt sur les bénéfices des sociétés qui contribue au coût élevé de la production dans l'industrie manufacturière.

Dans une communication présentée à la conférence sur l'adaptation industrielle, organisée par le Conseil économique du Canada à Montréal, à la fin de 1976, le professeur Daly a démontré que les coûts d'amortissement par unité produite étaient plus élevés au Canada et au Québec qu'aux États-Unis. Cette différence s'explique par le coût plus élevé des machines, la productivité réelle plus faible au Canada et le fait qu'on utilise un stock de capital plus élevé par travailleur. Selon lui, les provisions pour amortissement, telles qu'elles sont calculées, s'avèrent insuffisantes pour permettre le renouvellement des installations utilisées au coût de remplacement. C'est une déclaration académique, faite par un professeur, qui mériterait d'être analysée en profondeur.

Quand on a étudié l'industrie des pâtes et papiers, on a essayé de démontrer que le remplacement du capital n'avait pas été fait au rythme suffisant pour garder le pas sur la technologie. Je me demande si cette analyse du professeur Daly ne devrait pas être mise en parallèle avec les faits qui ont ressorti à cette commission parlementaire. S'il est vrai que, d'une façon générale, au Québec, l'amortissement par unité de production est plus élevé, pour faire face à la concurrence au niveau des prix, les entreprises doivent gruger ailleurs.

C'est justement dans l'accumulation des fonds nécessaires au remplacement du capital que ces fonds sont peut-être pris, de telle sorte qu'une fois l'épuisement réalisé nous ne sommes plus en mesure et nos entreprises ne sont plus en mesure de refaire les investissements qui seraient nécessaires.

Quant aux écarts de productivité, pour m'en tenir à l'essentiel, ils s'expliquent principalement par le vieillissement de notre structure industrielle et par un niveau de production des travailleurs plus bas, quels que soient les secteurs ou les groupes d'industries considérés. En ce qui concerne la production des travailleurs, on note qu'elle est inférieure à la moyenne canadienne dans 15 industries sur 20 et que c'est dans les industries qui constituent les secteurs mous qu'elle est la plus faible. Lorsqu'on compare la valeur ajoutée par heures-homme dans ces secteurs au Québec et aux États-Unis, on constate qu'elle est inférieure de 25% dans la bonneterie, de 30% dans le meuble, de 30% dans l'habillement, de 33% dans le cuir et de 33% dans l'industrie du bois. Si les chiffres que je donne — je crois qu'ils sont justes — sont véritablement la réalité, il ne faut pas se surprendre que les droits de douanes et les contingentements ne réussissent pas à combler cet écart dans le manque de productivité.

On constate également qu'au sein du Québec la valeur ajoutée par employé dans les établissements contrôlés par des intérêts américains était d'environ 25% plus élevée que dans les établissements québécois. On me dira que cela tient par conséquent au "management" américain, supposé meilleur que son homologue canadien. Comment expliquer alors qu'au sein du Québec et dans les entreprises à capitaux canadiens on constate que la valeur ajoutée par travailleur est plus faible en moyenne dans les entreprises canadiennes-françaises que dans les entreprises canadiennes-anglaises. Est-ce que, là encore, le "management" francophone s'avère moins efficace ou est-ce que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer au début de janvier, il ne faut pas redonner aux Québécois le goût de l'effort et du travail bien fait?

Ceci dit, le degré de productivité ou le niveau de production par travailleur est fonction de quatre éléments essentiels: le degré d'instruction et de formation des travailleurs, la rapidité avec laquelle l'industrie québécoise adopte et utilise des nouvelles technologies, le stock de capital ou l'investissement par travailleur et, finalement, les structures de production. C'est en passant successivement en revue ces quatre facteurs qu'il faut déceler les raisons qui expliquent la faiblesse de notre productivité et, du même coup, les correctifs à adopter.

En ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre, on note que la proportion des travailleurs québécois détenteurs d'un diplôme d'université atteignait 10% en 1970 et se comparait à la moyenne canadienne qui était alors de 11%. Cependant, à la même époque, le Québec était aussi la province qui détenait, avec 24%, le plus fort

pourcentage de ceux qui n'ont jamais dépassé le niveau primaire, contre 16% pour le Canada dans son ensemble, 10% pour l'Alberta et 2% pour la Colombie-Britannique.

Quant à l'expérience de la main-d'oeuvre, la qualité du travail dépend autant si ce n'est davantage du niveau moyen d'expérience que du niveau moyen d'éducation formelle. Or, pour acquérir de l'expérience, il faut être au travail et non en chômage et, pour accroître son expérience dans un emploi, il faut le conserver. C'est ce que disait, par exemple, le professeur Robert Lacroix, dans un ouvrage qu'il publiait et qu'il intitulait: Les régions et le chômage, le problème canadien.

(16 h 50)

Quand on songe aux 352 000 chômeurs québécois, dont une grande partie est âgée entre 15 et 24 ans, indépendamment des coûts sociaux que cela représente, on doute que le gouvernement se soit engagé dans la voie qu'exigerait le souci de l'avenir économique de notre Québec. L'amélioration de notre productivité passe donc par des politiques de formation de la main-d'oeuvre déjà employée, et par la mise en place de mécanismes pour permettre aux chômeurs, particulièrement quand ils sont jeunes, de garder contact, de se familiariser avec le monde du travail et les techniques professionnelles qui caractérisent leur métier respectif.

Le dynamisme de la productivité d'une économie dépend également de la création et de la diffusion des innovations et de la capacité de s'ajuster continuellement aux changements technologiques et aux nouvelles conditions du marché. Au Québec, à peine 1,07% du produit intérieur brut est consacré à la recherche et au développement, comparativement à 1,64% en Ontario. En ce qui concerne le secteur manufacturier, les dépenses courantes effectuées à la recherche par le Québec ne représentent que moins de la moitié de celles de l'Ontario où 0,8% du chiffre d'affaires contre 2,2%, ce qui est le cas aux États-Unis.

Mme le Président, concernant la part du produit provincial brut à la recherche, combien de fois, alors que nous siégeons sur les autres banquettes, les membres de l'Opposition péquiste sont-ils revenus à la charge avec ce fait. Après 18 mois d'administration et un véritable budget péquiste, il n'y a rien, absolument rien qui s'est fait pour améliorer le niveau de la recherche. Je dirais que ce qui s'est fait l'a été dans le sens contraire parce qu'on a gelé le budget des universités. C'est clair, Mme le Président, qu'en gelant le budget des universités, en gelant leur budget d'immobilisation — parce que c'est là que les coupures vont se faire en premier, parce qu'on va vouloir loger ces étudiants d'abord avant de faire de la recherche — le ministre des Finances est allé dans le sens contraire de tous les exposés que faisait l'actuel député de Sauvé alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et qu'il représentait l'Opposition péquiste. C'est une contradiction flagrante que ce budget péquiste comparé aux théories que prônait le député de Sauvé, ministre de l'Éducation actuel, au moment où il était dans l'Opposition.

Pour ce qui est de l'utilisation des progrès technologiques, le Conseil économique du Canada a montré récemment que, sur sept innovations majeures des 20 dernières années, le Québec avait accusé un délai moyen de plus de trois ans entre la mise au point de ses innovations et leur introduction au Québec. Un tel retard est de deux fois plus important que le retard observé en Ontario et il a tendance à s'accroître. Au Canada, seules les provinces de l'Atlantique ont un retard supérieur à celui du Québec.

L'augmentation de la production par travailleur dépend également du stock de capital disponible et du rythme auquel il se renouvelle et augmente. Ce qui conditionne, à son tour, le rythme d'assimilation du progrès technique. A ce chapitre, l'évolution enregistrée dans les investissements a relativement défavorisé la croissance de la production par travailleur par rapport à la moyenne canadienne.

Dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de celui des industries primaires et de la construction, l'apport du Québec dans le total des investissements canadiens réalisés chaque année est inférieur à ce qu'il était il y a 25 ans. C'est dans le secteur de la fabrication que l'affaiblissement de la position du Québec est le plus marqué puisque les investissements manufacturiers de la province ne représentent plus que 23% du total canadien contre près de 30% au début des années cinquante. Lorsqu'on ramène le total des investissements privés, les seuls qui soient véritablement productifs, au chiffre de la population, on constate que le Québec, en 1961, investissait \$233 par habitant et que l'Ontario en investissait \$255.

L'investissement au Québec représentait donc plus de 90% de l'investissement par habitant en Ontario. Un peu plus de dix ans plus tard, en 1974, la proportion était tombée à 83%. Autrement dit, nous investissons moins au niveau global, mais nous investissons également moins par habitant, et cela depuis au moins une quinzaine d'années. Comment, dans ces conditions, notre niveau de productivité ne serait-il pas inférieur à celui de l'Ontario et de l'ensemble du Canada puisque l'on constate le même phénomène à l'échelle du pays tout entier?

Là-dessus encore, Mme le Président, il s'agit d'une analyse que, je pense, la plupart des observateurs impartiaux voudront reconnaître. Quand je me rappelle les années où je siégeais de l'autre côté, quand je me rappelle ce qu'on nous disait de ce côté-ci de la Chambre, après dix-huit mois et un premier budget péquiste, tout est dans le sens contraire. Les investissements. Alors, qu'on devrait avoir plus d'investissements j'imagine, Mme le Président, pour essayer de corriger ces effets du manque de productivité, le budget péquiste nous donne en fait une baisse réelle des investissements québécois, de \$637 millions. Avec une inflation de 8,4% l'an dernier et 7% cette année, on voit bien qu'en termes réels c'est une baisse des investissements au Québec, dont une diminution dans la capacité de tenir le pas avec la technologie, également de tenir le pas et d'améliorer le rende-

ment de l'ensemble de l'économie québécoise et d'accroître notre productivité.

Au-delà du climat politique que nous connaissons, à l'heure actuelle, qui ne peut évidemment pas contribuer à attirer chez nous le capital et la technologie qui l'accompagne, il nous faudra, de toute façon, prendre un certain nombre de mesures destinées à favoriser l'investissement. Or, l'investissement est aussi fonction de l'épargne disponible et du plus ou moins grand dynamisme des institutions financières, selon qu'elles s'orientent vers le financement d'activités de développement ou vers celui de simples placements.

Or, à cet égard, les évolutions récentes ne vont guère dans le sens souhaitable. Alors que l'épargne des ménages du Québec représentait 30% du total de l'épargne des ménages canadiens, cette proportion est tombée à 23% en 1974 et elle atteindrait seulement 16% en 1985, si les tendances actuelles se poursuivent. Une telle évolution est inquiétante, puisque l'épargne des familles québécoises a toujours représenté, depuis plusieurs années, plus du quart du financement total des investissements réalisés au Québec. Elle l'est d'autant plus que l'on enregistre simultanément, comme le fait remarquer le Conseil économique du Canada dans son dernier exposé annuel, une diminution spectaculaire de l'investissement direct financé par les capitaux étrangers. Ce double constat milite en faveur de modifications pour favoriser un taux d'épargne plus élevé, donc des investissements plus nombreux qui, en dernière analyse, stimuleraient la croissance de la productivité.

On constate en effet que, si le Québec a souvent été considéré comme un exportateur net d'épargnes, la situation s'est complètement renversée depuis quelques années. Depuis 1972/73, le Québec doit recourir à des capitaux extérieurs à la province pour financer ses investissements. C'est ainsi qu'en 1973 l'écart était de \$91 millions, l'année suivante de \$1,5 milliard, en 1974 de \$2,5 milliards. Je crois bien que, lorsque les chiffres de 1976/77 seront connus et disponibles, ce sera certainement un chiffre qui dépassera les \$3 milliards, pour bien montrer que l'épargne intérieure québécoise ne suffira plus à financer l'ensemble de nos activités. Ainsi, les marchés extérieurs devront nous être accessibles si on veut être capable, non plus de régresser, mais d'arrêter la décadence de l'économie et essayer de lui donner un virage qui aille vers un progrès plus accentué.

Pour y arriver, il va falloir que le gouvernement du Québec change son vocabulaire et ses attitudes. Que le ministre des Finances relise le document qu'il publiait dans les années 1967/68 en compagnie d'autres collègues qui siégeaient à un comité qui avait à analyser les institutions financières au Québec. Qu'il retourne à cette philosophie, qu'il retourne à cette approche, qu'il retourne aux mêmes conclusions et il cessera de faire les déclarations intempestives qu'il a faites à l'occasion du départ de la Sun Life, qui, en soi, pouvait être important dans le contexte culturel. Mais, dans un contexte économique, qui tôt ou tard a une influence sur le contexte culturel, les propos

qu'il a tenus ne sont pas ceux d'un homme responsable et surtout sont ceux d'un homme qui a oublié très rapidement les notions de base dont il avait informé le gouvernement du Québec en 1967/68.

Je voudrais dire un mot de la Caisse de dépôt qui, elle, intervient massivement dans les titres des institutions gouvernementales et paragouvernementales. Mais, avant de ce faire, je veux dire que notre système bancaire constitue en définitive un appareil d'institutions financières assez bien organisé pour véhiculer cette épargne des Québécois. On sait, par l'analyse des postes les plus importants à l'actif du bilan des banques, qu'une partie importante — c'est près du quart — est consacrée à des prêts industriels et commerciaux et que les banques participent activement au développement économique.

Dans le cas des caisses populaires, elles constituent pour nous au Québec un système d'accumulation d'épargnes très intéressant et très valable. Cependant, les lois constitutives de ces institutions coopératives d'épargne et de crédit les empêchent d'intervenir véritablement dans le développement industriel.

Quand on regarde leur bilan on s'aperçoit vite de la limite qui leur est imposée par leur loi constitutive puisque la grande partie de leurs prêts sont faits à la consommation et sont faits en placement hypothécaires.

Quant à la Caisse de dépôt, je l'ai dit, elle intervient massivement dans l'achat de titres, elle est même la vache à lait dans le financement du Québec et de l'Hydro-Québec. Une réorientation s'imposerait donc de telle sorte que le rôle des principales institutions financières québécoises soit plus conforme aux nécessités de notre développement industriel et commercial, en fait, que la part consacrée au développement industriel et commercial soit plus grande par rapport à celle consacrée à la consommation, aux placements hypothécaires et aux titres gouvernementaux.  
(17 heures)

Enfin, la faiblesse de notre industrie est reliée à nos déficiences structurelles du secteur manufacturier. Celles-ci sont bien connues, elles proviennent du fait que nos activités de fabrication sont trop concentrées dans des industries anciennes dont les marchés ne se développent plus qu'à un rythme ralenti et qui, par surcroît, sont de moins en moins compétitives face à la concurrence des pays à main-d'oeuvre bon marché. Comme je le disais tout à l'heure, non seulement elles font face à cette concurrence des pays à main-d'oeuvre à bon marché, mais elles font face également à un taux de productivité plus élevé aux États-Unis qu'on ne peut le constater au Québec, de telle sorte que notre industrie textile se trouve coincée entre le jambon et le sandwich, entre les États-Unis, d'un côté, et les pays où le coût de la main-d'oeuvre est meilleur marché qu'au Québec.

Pour redresser notre situation économique, pour restructurer notre industrie, il faut déployer nos forces productives, notre capital et nos ressources humaines vers des activités nouvelles. Cela consiste d'abord à identifier des activités de

conversion pour ensuite favoriser un transfert d'emplois à partir des secteurs traditionnels. Cette première démarche, destinée à modifier la nature de nos productions, doit être accompagnée d'une autre, destinée, celle-là, à accroître l'efficacité de nos processus de production.

J'aurais voulu dire un mot sur l'évolution des marchés internationaux et sur l'effort qu'il est nécessaire de faire pour restructurer certaines de nos industries fondamentales pour qu'elles ne disparaissent pas. Je pense, par exemple, à l'industrie des pâtes et papiers, au bois de sciage. J'aurais eu un certain nombre de remarques à faire de ce côté, mais on me dit que mon temps s'achève. Je vais passer rapidement aux dernières remarques pour conclure sur l'ensemble du budget.

Dans cette intervention sur le budget proprement dit, j'avais un certain nombre de remarques à faire, mais aussi...

M. Lamontagne: Il vous reste 25 minutes!

M. Garneau: Mme le Président, s'il me reste 25 minutes, je vais vous ennuyer encore quelque temps!

Mme le Vice-Président: Effectivement, en vertu de l'article 127.2, vous avez droit à deux heures.

Une Voix: Plus les 20 minutes.

M. Garneau: Je pensais que le temps que j'avais pris l'autre soir comptait.

Mme le Vice-Président: Non.

Des Voix: Non.

M. Garneau: Non, cela ne compte pas? Merci, Mme le Président.

Mme le Vice-Président: Il compte dans le temps total alloué au discours du budget, non pas sur le vôtre.

M. Garneau: Merci, Mme le Président.

Donc, pour redresser notre situation économique et pour restructurer notre industrie, il faut déployer nos forces productives comme je l'ai dit, capital, ressources humaines, vers des activités nouvelles. Cela consiste d'abord à identifier les activités, je l'ai mentionné tout à l'heure, et à réorienter notre processus de production. A cet égard, un très grand nombre d'études ont montré que le principal facteur d'efficacité est lié à la dimension des marchés. De la taille des marchés dépend l'échelle de production qui conditionne à son tour la longueur des séries produites qui fait que pour une nouvelle structure industrielle, le travailleur québécois sera plus ou moins productif, quel que soit le stock de capital dont il dispose.

De la taille des marchés dépendent également les possibilités de diversifier notre activité industrielle. Le Québec a d'abord accès à son propre

marché; on sait cependant que pour des raisons démographiques les possibilités d'expansion sont en voie de se réduire, de se rétrécir; quant aux marchés internationaux, l'évolution de la part du Québec dans le total des ventes canadiennes à l'étranger montre que nous sommes en perte de vitesse sur les marchés mondiaux. Un effort de restructuration de notre industrie passe nécessairement par des mesures propres à stopper cette dégradation. De tous nos marchés autres que domestiques, seul celui des autres provinces canadiennes, et notamment celui de la province de l'Ontario, constitue un débouché en expansion. Le reste du Canada absorbe en effet le tiers de notre production manufacturière avec un chiffre d'affaires de près de \$7 milliards en 1974.

Alors que le rétrécissement de nos marchés internationaux menace d'asphyxier les industries manufacturières du Québec, le gouvernement péquiste, par ses projets d'indépendance, envisage froidement sinon de nous les couper, du moins de risquer de restreindre des débouchés qui sont non seulement essentiels à notre industrie telle qu'elle est aujourd'hui, mais sans lesquels il serait illusoire de vouloir procéder à tout effort de restructuration.

M. le Président — la présidence a changé de sexe — je dois dire qu'en parlant de l'étendue de nos marchés, j'aimerais faire une allusion à l'attitude du gouvernement péquiste dans le débat qui l'oppose avec le gouvernement fédéral.

M. le Président, je ne veux pas entrer dans les débats constitutionnels. Comme le disait le journaliste de l'Express, Olivier Todd, hier, dans une entrevue qu'il donnait à la radio, il s'agit, entre M. Parizeau et M. Chrétien, d'une joute de ping-pong qui n'est nullement dans l'intérêt des contribuables québécois et canadiens. Je ne veux pas entrer dans cette joute de ping-pong ou dans cette discussion constitutionnelle parce que, pour porter un jugement, il faudrait savoir depuis quand le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont négocié, l'un avec l'autre, des mesures susceptibles d'améliorer la situation économique par une baisse de la taxe de vente, favorisant ainsi une croissance de la consommation. Mais je veux dire ceci au ministre des Finances: Que ce soit dans un contexte fédéral ou que ce soit dans un contexte d'association économique, le jeu qu'il joue actuellement est extrêmement dangereux. Nous avons besoin de l'ensemble des marchés canadiens et surtout nous avons besoin du marché canadien pour protéger ce que les gens du gouvernement appellent les secteurs mous.

Je suis bien d'accord pour que le ministre des Finances prenne des fonds québécois pour activer la consommation et détaxer, en quelque sorte, le textile, les vêtements, les chaussures. Soit dit en passant, il les détaxe après les avoir taxés l'année passée, du moins pour ce qui est des vêtements d'enfants. Il peut le faire avec des fonds québécois, mais, lorsqu'il tente d'utiliser des transferts fédéraux pour concurrencer sur le marché québécois et favoriser des productions québécoises, en regard de productions fabriquées à l'extérieur du Québec...

**M. Parizeau:** Pas d'accord.

**M. Garneau:** M. le Président, il aura un droit de réplique, il répliquera.

Lorsqu'on veut utiliser des fonds fédéraux pour baisser et enlever la taxe complètement sur des produits fabriqués au Québec et qu'on la laisse à 8%, sous prétexte qu'il s'agit de biens de luxe ou de d'autres biens, parce qu'ils sont fabriqués à l'extérieur du Québec... Ce fut le contenu des propos du ministre lors de sa déclaration à 17 h 45.

**M. Parizeau:** Une question de privilège, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Oui, M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Je n'ai jamais dit que l'on détaxait — et heureusement, les commerçants l'ont compris — les produits québécois par opposition à des produits non québécois. C'est clair, c'est compris de tous les commerçants du Québec. Les chaussures de l'Ontario vendues au Québec sont détaxées au même titre que les chaussures produites au Québec.

**M. Garneau:** M. le Président, si le ministre avait écouté au lieu de penser que j'essayais de dire des faussetés, il aurait compris très facilement ce que je disais.

M. le Président, on a enlevé la taxe de 8% sur les textiles, les vêtements et les chaussures. Je n'ai pas parlé de leur provenance.

**M. Parizeau:** Oui!

**M. Garneau:** M. le Président, on l'a enlevée complètement et on a dit, en même temps, qu'on voulait prendre tout le paquet et le mettre sur des industries québécoises, parce que la majeure partie de ce qu'elles font était fabriquée au Québec. C'est ce qu'on a dit. Qu'on lise la déclaration.

**M. Parizeau:** La majeure partie.

**M. Garneau:** Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que vous êtes à balkaniser le commerce et que, si l'Ontario, pour une raison ou pour une autre, embarquait sur la table de ping-pong...

**M. Landry:** Vous êtes d'accord avec Chrétien, dites-le donc!

**M. de Belleval:** Vous êtes d'accord avec Chrétien.

**M. Landry:** Dites-le clairement pour que le Québec le sache.

**Le Vice-Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Garneau:** M. le Président, après mon événement de fin de semaine, je n'ai pas envie d'en-

trer dans des querelles constitutionnelles. C'est beaucoup trop important pour jouer au ping-pong. Je n'embarque pas sur la table de ping-pong. Mais si l'Ontario et l'Alberta décidaient, eux, d'embarquer sur la table de ping-pong et d'augmenter à 12% la taxe de vente sur les textiles en Ontario, cela nous ferait une belle jambe, ici au Québec. Si, à l'inverse une autre province décidait, et cela devient la guerre... Calmez-vous donc, vous allez avoir le droit de réplique.

**M. Godin:** On réduit le chômage.

**M. Garneau:** Tu n'as pas été nommé ministre, toi, reste donc tranquille!

**Une Voix:** Tu n'as pas été nommé chef, tais-toi donc!

**M. Godin:** Tu n'as pas été nommé chef, toi non plus!

**M. Garneau:** M. le Président, quand on touche le point névralgique — et j'ai pris la peine de le dire — qu'on soit à l'intérieur d'un régime fédéral et, a fortiori, à l'intérieur d'un régime que l'on veut d'association économique dans un Québec séparé — il sera beaucoup plus exigeant, celui-là, parce qu'il n'y aura pas de pouvoir politique pour arbitrer au-dessus de la tête; ce sera quitte ou double tout le temps, on prend ou on laisse — on s'engage sur une voie qui est extrêmement dangereuse.

Je soumets qu'au lieu de jouer la guerre de ping-pong, autant de la part de Jean Chrétien que de Jacques Parizeau, on devrait trouver une solution qui serait de nature à apporter des améliorations à long terme. Je ne voudrais même pas parler de l'imbroglie de la taxe de vente actuellement. Je voudrais placer mon intervention sur un plan un peu plus large.  
(17 h 10)

Que l'on soit dans un régime fédéral ou que l'on soit dans un régime d'association économique, il n'y a pas d'issue à la décentralisation constante des pouvoirs, qu'on a vécue dans le régime fédéral et qui serait encore plus grande dans un régime d'association économique, il n'y a pas d'issue autre que celle d'une coordination des politiques fiscales.

Après avoir été ministre des Finances pendant six ans et demi — actuellement cela se continue comme c'était avant, on avait de ces conférences consultatives où chacun débattait tant bien que mal ses outils, donnait les grandes équations de l'économie, mais n'allait jamais dans le détail — je me demande si on ne devra pas en arriver, parce que ce sera la seule façon d'assurer une véritable décentralisation, à un discours du budget qui soit lu le même soir dans les provinces canadiennes, et au Parlement fédéral lorsqu'il s'agit de mesures importantes, et que ces mesures soient coordonnées. Comme nous l'avons voulu quand j'étais là, c'est dans ce contexte que j'ai négocié le véritable "opting out" que l'actuel ministre des Finances a

analysé comme étant valable. On a eu le véritable "opting out" dans le financement des programmes de santé, d'éducation postsecondaire et d'hospitalisation. S'il est vrai que, sous un régime fédéral ou un régime d'association économique, on veut une plus grande décentralisation, il faudra s'assurer d'une meilleure coordination des politiques fiscales.

Je reproche, dans le fond, au ministre fédéral, s'il n'y a pas eu de consultation véritable qui ait été acceptée par le Québec, je lui reproche d'avoir pris cette attitude. Par contre, si le gouvernement du Québec a été informé suffisamment longtemps d'avance et qu'il a voulu jouer au ping-pong à son tour en faisant sa contreproposition le surlendemain du discours du budget fédéral, je dis que le responsable est le ministre des Finances et le gouvernement du Québec parce qu'on a voulu, à ce moment-là, comme l'a dit M. Olivier Todd, jouer au ping-pong au-dessus de la tête des Québécois. Ce n'est pas bon pour personne.

Je dis au ministre des Finances — et c'est une suggestion que je fais, je vais laisser la question de la taxe de vente, mais en dehors de ce contexte — je soumets que plus on va vouloir la décentralisation, plus on va vouloir avoir un champ fiscal provincial plus élevé par rapport au gouvernement fédéral, plus il sera nécessaire de coordonner les politiques fiscales et de modifier la pratique constitutionnelle et la pratique administrative qui a été établie jusqu'à maintenant pour que la confidentialité du budget, au lieu de s'étendre uniquement au Conseil des ministres et au ministre des Finances, s'étende au moins au Conseil des ministres des provinces et au Conseil des ministres du gouvernement canadien pour qu'il y ait une certaine coordination. S'il n'y a pas de coordination, je crois que ceux qui prèchent la décentralisation ne sont pas sérieux parce que, plus il y aura de décentralisation qui va dans le sens d'une autonomie provinciale, plus il sera nécessaire de composer cette autonomie provinciale dans une coordination de nos politiques fiscales.

M. le Président, je voudrais conclure ces remarques — parce que ma voix commence à me lâcher de toute façon — concernant le budget, en disant que c'est un budget qui établit des records. Il établit un record de déficit. C'est un budget qui est intellectuellement malhonnête par l'utilisation abusive de certains mots et de certains camouflages qui, pour retrouver la vérité, nous obligent à fouiller dans les pages des annexes et lire attentivement chacun des articles. Sous les fards, malgré un effort de quelques centaines de millions, en termes de baisse fiscale, il y a des choses qui étaient beaucoup plus fondamentales que le ministre n'a pas voulu aborder dans son discours et que j'ai tenté d'aborder dans la dernière partie de mes remarques.

Sur le budget proprement dit, j'aurais certes pu souligner certains des avantages positifs reliés à l'abolition de la taxe sur les chambres d'hôtel, par exemple, ou encore à certaines diminutions de l'impôt sur le revenu. Je sais fort bien que chacun des députés d'arrière-ban va se lever à tour de rôle

pour vanter le ministre et l'encenser. Ce n'était pas mon rôle de le faire. Je laisserai ces choses aux autres, mais si, du côté de l'Opposition, on ne fait pas ressortir les critiques qui sont véritablement fondées, si on ne démasque pas l'abus des mots qu'a utilisés le ministre des Finances, je crois que nous ne ferions pas notre devoir ou que nous participerions, en d'autres mots, à cet écran de fumée qu'ont tenté de dresser devant l'opinion publique les pages et les pages du discours du budget.

Je sais que les députés ministériels louangeront abondamment le ministre pour ces quelques baisses d'impôt en attendant qu'ils fassent eux-mêmes leurs rapports d'impôt 1979. Ils m'en donneront des nouvelles.

Cependant, je voudrais dire au ministre que les points positifs de son budget son loin d'en compenser les aspects négatifs en termes de bonne gestion des finances publiques. La seule explication que j'y vois, c'est que le gouvernement, ayant décidé de tenir son référendum au cours des 18 prochains mois, a voulu, en faisant fi de la bonne gerance des finances publiques, gagner quelques votes en annonçant des réaménagements fiscaux qui s'étendent sur deux ans.

Comme l'a dit le député de Rouyn-Noranda, il est clair que ce n'est plus un gouvernement que nous avons, mais bien une agence de voyages. Voyageons maintenant et payons plus tard. En un mot, la politique budgétaire et fiscale du gouvernement est un constat d'échec en matière économique, un constat d'échec en ce qui concerne les prévisions financières et l'endettement des Québécois et un constat d'échec en termes de création d'emplois. Elle est aussi dramatiquement ignorante des vrais problèmes et de l'urgente nécessité de reconstruire l'économie du Québec.

Le Vice-Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Bellemare: M. le Président, je voudrais m'excuser auprès de mon chef. Il y a eu une entente avec l'honorable leader adjoint que, si cela dépassait 18 h 15 ou 18 h 20, on pourrait peut-être siéger ce soir. Sinon la Chambre serait ajournée jusqu'à mardi. C'est une entente que nous avons prise ensemble. Si vous voulez la respecter, tant mieux; si c'est non, le chef va se plier au règlement no 31. Mais, par entente, on a dit au chef qu'il pourrait faire son heure et on pourrait ajourner jusqu'à mardi.

Le Vice-Président: Est-ce qu'il y a consentement?

M. Levesque (Bonaventure): Consentement.

#### M. Rodrigue Biron

M. Biron: M. le Président, je ne voudrais pas être méchant pour mon excellent ami, le député de Jean-Talon, mais je devrais dire que, s'il avait eu les mêmes applaudissements samedi, les résultats n'auraient pas été les mêmes.

M. Levesque (Bonaventure): Il les a eus.

M. Biron: ... le même appui. M. le Président, je voudrais, cet après-midi, faire une analyse rapide du budget 1978/79 du ministre des Finances. Je veux tout simplement relever, premièrement, les erreurs de jugement du ministre des Finances dans son budget 1977/78. Après cela, je voudrais regarder un peu la conjoncture de 1978 et souligner les faussetés de l'analyse; on a induit en erreur la population. Je voudrais de plus qualifier le présent budget et faire l'analyse des différentes décisions, dont certaines sont profitables, d'autres beaucoup moins profitables pour la population. Je parlerai du financement de notre gouvernement, du problème des fonds de retraite de la caisse de dépôt, des silences dans ce présent budget de même que de certaines suggestions sur un véritable plan de relance économique, véritable plan pour créer des emplois au Québec qui sera beaucoup plus profitable pour le Québec des réalités que pour le Québec des rêves ou des utopies.

Mon premier point, c'est de relever certaines statistiques, comme d'ailleurs mon collègue de Jean-Talon l'a fait tout à l'heure, concernant les indications que le ministre des Finances nous avait données l'an dernier, en particulier le produit intérieur brut qui a terminé l'année avec 9% au lieu de 10,5%. C'est une erreur de 15% dans certains chiffres.

(17 h 20)

Le produit intérieur réel, lui, qui est beaucoup plus différent, est tombé des 3,5% prévus à 2,5%. C'est une erreur de 30% dans l'évaluation des augmentations prévisibles. C'est une erreur énorme, à mon point de vue. L'indice des prix à la consommation a grimpé de l'autre côté de 7% à 8,4%. Les revenus personnels ont augmenté beaucoup moins que ce que le ministre des Finances avait prévu. Ce qu'il est important de noter, ce sont surtout les immobilisations, les investissements au Québec. Alors qu'on avait prévu une augmentation des investissements totaux de 12,3%, ils n'ont augmenté que de 10%. Surtout dans les secteurs de la fabrication, alors qu'on nous avait prévu 28,8% d'augmentation, nous terminons avec 7,4%; donc, une erreur de jugement de 75%.

Les ventes au détail ont été beaucoup plus basses que celles prévues par le ministre des Finances l'an dernier. Si je veux traiter de ces chiffres, c'est pour pouvoir mieux voir avec vous les interprétations ou le jugement du ministre des Finances lorsque, cette année, il nous parle de ses projections de revenus ou de dépenses pour le Québec. Il faut se poser de sérieuses questions concernant le sérieux du ministre des Finances ou la sûreté de son jugement, si on regarde surtout les grandes erreurs qui se sont produites depuis la présentation de son budget l'an dernier.

Il y a un autre point très inquiétant au Québec. On parle souvent de l'industrie de la construction. Qu'on compare ce qu'on nous avait prédit l'an dernier, alors qu'on nous avait dit: Il y aura peut-

être une petite baisse dans la construction de logements qui étaient au nombre de 69 000 en 1976. On nous avait prédit une petite baisse que j'ai estimée à 65 000 pour 1977. Enfin, nous terminons l'année avec 57 780, c'est-à-dire une baisse de 20% sur la construction de logements au Québec. On sait que lorsque la construction va — dit le vieil adage — tout va, mais lorsque la construction ne va pas, il n'y a pas grand-chose qui va. A l'heure actuelle, on s'aperçoit qu'on a à payer très cher pour ce manque de constructions chez nous, dans notre province.

D'autres erreurs que j'ai relevées aussi dans le budget de l'an dernier, c'est au sujet des prévisions des revenus autonomes du Québec. On nous avait prédit \$8,255 milliards. On réussit, avec des chiffres et des calculs, du maquillage de tout ordre, à nous dire: On a peut-être une baisse seulement de \$117 millions sur les revenus prévus, alors qu'on a inclus, cette année, dans une nouvelle façon de comptabiliser les revenus et les dépenses du Québec, \$375 millions additionnels qui provenaient autrefois du régime de l'assurance-maladie du Québec.

Si on extrapole ces chiffres réels, il faut considérer que les revenus autonomes du Québec ont diminué d'environ \$500 millions sur les prévisions du ministre des Finances. \$500 millions, c'est un chiffre très important, si on considère un budget d'une province comme le Québec. Heureusement, le gouvernement fédéral est venu à la rescousse, et lui aussi a fait des erreurs dans la bonne direction pour le Québec. Heureusement pour le ministre des Finances.

On s'aperçoit que le gouvernement fédéral a payé au Québec \$500 millions — ou tout près — qui n'avaient pas été prévus par le ministre des Finances. C'est dire que, finalement, avec l'aide généreuse du gouvernement fédéral, on arrive avec un budget passablement équilibré au niveau des revenus.

Quant aux changements — bien sûr, je ne veux pas accuser le ministre des Finances d'avoir fait de la falsification de chiffres ou autre chose — j'appellerais cela du maquillage de chiffres afin de cacher la réalité à la population du Québec — là-dessus, on va prendre un exemple, au début. C'est l'impôt sur le revenu des particuliers. On nous avait prédit que nous pourrions recevoir, au Québec, \$3,72 milliards d'impôt sur le revenu des particuliers, mais on s'aperçoit que la vérité est loin de cela. Enfin, on a \$160 millions, ou tout près, de moins que ce qu'on avait prédit, pour notre province, d'impôt sur le revenu des particuliers.

C'est encore pire si on considère l'impôt sur les corporations. Là, encore une fois, on a fait tout un changement dans nos livres pour enlever l'article de la taxe sur le capital, la taxe sur les primes d'assurance — c'est vrai qu'on en a beaucoup moins — la taxe sur les places d'affaires et la taxe sur les transferts d'immeubles. On avait un article, l'an dernier, qui prédisait un revenu de \$93 millions à ce chapitre. On ne trouve cela nulle part, sauf qu'on nous dit: C'est maintenant, cette an-

née, avec l'impôt sur les profits des sociétés. Si on va à l'article Impôt sur les profits des sociétés, on s'aperçoit que là véritablement on est dans le trou. On avait prédit que les sociétés au Québec feraient de l'argent, qu'elles continueraient à faire des profits et à payer des impôts énormes au Québec. On nous avait prédit \$580 millions, alors qu'on s'aperçoit que les deux impôts ensemble, l'impôt sur les profits des sociétés, de même que celui sur le capital, les primes d'assurance, les places d'affaires et les transferts d'immeubles, sont de \$140 millions ou tout près inférieurs à ce qui avait été prévu par le ministre des Finances l'an dernier. Ceci veut dire une erreur de jugement de 20% sur l'impôt des sociétés fonctionnant au Québec.

Il faut se demander, M. le Président, où on va aller si on continue dans la même direction et surtout si on continue d'extrapoler des chiffres énormes sans savoir véritablement si ces sommes vont entrer au Québec, si ces sommes d'argent vont être payées au gouvernement du Québec. Ces deux seuls articles, l'impôt sur les profits des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, ont donc rapporté au Québec \$300 millions de moins que prévu l'an dernier par le ministre des Finances. Est-ce la même chose qui va arriver cette année? Ce sont des questions, des points d'interrogation énormes que nous pouvons nous poser. En même temps, qu'est-ce qui arrivera des finances du Québec? Nous verrons un peu plus loin, M. le Président, où nous pourrions prendre les sommes nécessaires pour financer les dépenses réelles du Québec. Ce qui arrive pour les ventes au détail prouve aussi que l'économie du Québec n'est pas en bonne santé. Nous avions prévu \$1,55 milliard de revenus. Nous terminons l'année avec \$100 millions de moins que prévu pour les ventes au détail. L'an dernier, il y avait des taxes sur la consommation, sur les ventes au détail, des taxes de 8% sur les chaussures et les vêtements d'enfants qui ont pu faire augmenter un peu le montant. Mais cela n'a pas encore augmenté au montant prévu par le ministre des Finances. Alors, cette année, en éliminant certaines taxes de 8% sur les ventes au détail, il faut s'attendre d'avoir beaucoup moins. Il y a quand même une erreur d'interprétation, l'an dernier, de \$100 millions là-dessus.

Il y a des bons points, cependant. On s'aperçoit, que le Québec a récolté beaucoup plus d'argent que prévu à deux articles en particulier. Ces articles sont les intérêts et les amendes et confiscations. Avec les impôts additionnels, on devait avoir un revenu de \$173 millions, mais parce que le gouvernement provincial a été très, très sévère pour les particuliers québécois, on a réussi à percevoir des Québécois, en les tordant en tous sens, \$210 millions. Mais ce jeu-là, on ne peut pas le jouer chaque année, M. le Président. On peut peut-être le jouer une fois. On ne peut pas le jouer indéfiniment. C'est une augmentation de revenus au Québec qui n'avait pas été prévue, mais ce n'est peut-être pas la meilleure façon de faire entrer des revenus au Québec de faire payer de l'intérêt, de l'amende et des confiscations aux contribuables québécois.

Finalement, M. le Président, il faut regarder les dépenses aussi. Dans les estimations des dépenses pour l'année 1977/78, j'avais déjà d'ailleurs félicité le ministre des Finances d'avoir été très sévère vis-à-vis de ses autres collègues ministres du gouvernement provincial. Certainement, j'encouragerai le ministre des Finances à être encore plus sévère, d'autant plus que, justement aujourd'hui, je voyais une circulaire du Service général des achats qui se plaignait qu'à la toute fin de l'année financière beaucoup de services ont placé des commandes urgentes pour leurs produits, sous prétexte que c'était urgent. Mais la raison véritable, c'est qu'on était rendu au bout du budget de l'année.

Apparemment, on aurait pu économiser encore une fois plusieurs dizaines de millions de dollars si on avait été plus sévère. Même le Service général des achats passait la remarque à ses directeurs généraux en disant: Nous devrions être plus sévères parce qu'il semble qu'il y a des achats dont le gouvernement n'a pas besoin qui se font présentement. Il faut être très sévère de ce côté et j'encouragerai le ministre des Finances à être très sévère du côté des dépenses ou des sorties de fonds du gouvernement.

Maintenant, M. le Président, je veux analyser, rapidement quand même, encore, les prévisions du ministre des Finances concernant l'économie au Québec en 1978/79. D'ailleurs, comme mon collègue de Jean-Talon, j'arrive à peu près aux mêmes chiffres que lui vis-à-vis de la croissance économique du Québec. Le ministre des Finances prévoyait 4%; il semble tenir à ses 4%. Je me souviens trop bien des chiffres de l'an dernier, alors qu'on nous avait prévu 3,5% et qu'on a terminé l'année à 2,6%.

(17 h 30)

Cette année, je ne vois pas comment le Québec pourra arriver à une croissance économique de 3%. Ce ne sera même pas possible d'atteindre 3%, compte tenu des sorties nombreuses d'argent du Québec, compte tenu de la migration à l'extérieur du Québec, des gens qui possèdent des capitaux et qui craignent maintenant le genre de gouvernement qu'on veut donner au Québec, et compte tenu surtout de ce nouveau budget qui pénalise ces générateurs d'économie, ces investisseurs, qui pénalise les dons sur les successions, les exemptions personnelles de certaines personnes, qui pénalise les hommes d'affaires en particulier, les professionnels. Je ne vois pas comment ces gens vont pouvoir rester au Québec très longtemps. Cela me surprendrait énormément que nous puissions atteindre même 3% de croissance de l'économie.

Je dirais qu'un chiffre comme celui de l'an dernier de 2,5% sera le chiffre véritable au Québec, au cours de cette présente année financière.

Le chômage, je l'ai noté, avant-hier soir en passant, j'ai noté que, nulle part dans la présentation du ministre des Finances, même si on a parlé de chômage, on n'a parlé du chiffre réel de chômage. On a peur de sortir des chiffres et de dire les chiffres réels de chômage. On sait qu'au-

jourd'hui, on a 11,3% de chômage, et on sait que l'an dernier, on a terminé à 10,3%. J'ai bien l'impression que l'été qui s'en vient sera le pire été connu par les citoyens du Québec, au point de vue du chômage. Nous dépasserons, j'en ai bien peur, malheureusement, le chiffre de 11,3% de chômage que nous avons présentement.

Ce n'est sûrement pas avec le budget qu'on nous a présenté avant-hier que nous pourrions stimuler l'emploi au Québec, que nous pourrions baisser le chômage au Québec. J'ai bien l'impression que ce sera le contraire qui arrivera. Bien sûr, il y a des choses qui vont aider le ministre des Finances dans ses prévisions, parce qu'il y aura encore cette année une migration importante à l'extérieur du Québec. Nous pouvons évaluer entre 50 000 et 75 000 Québécois qui quitteront le Québec pour des raisons beaucoup plus d'ordre économique que d'ordre constitutionnel, culturel ou social. Mais ces gens quand même quitteront le Québec pour des raisons d'ordre économique. Ils s'en iront avec leur argent, donc, il y aura beaucoup moins de travailleurs au Québec pour chercher les mêmes emplois. Cela pourra aider le ministre des Finances, mais cela n'aidera pas certainement l'avenir économique ou l'avenir du Québec.

En plus, il faut s'attendre aussi qu'il y aura de nombreuses fermetures d'usines, de déménagements de sièges sociaux ou de centres de recherche, de bureaux de professionnels qui seront effrayés par le présent budget du gouvernement du Québec. Ce sont ces stimulateurs d'économie dont nous avons besoin, au Québec, pour créer des emplois. Malheureusement, je crains énormément que ces gens, d'abord, ne viendront certainement pas s'établir au Québec au cours de la présente année. Je crains beaucoup plus qu'ils sortent du Québec et qu'ils s'en aillent vers l'extérieur.

Nous n'avons qu'à lire attentivement ce que le ministre des Finances nous a présenté pour voir que le message était clair vis-à-vis des créateurs d'emplois, vis-à-vis des générateurs d'économie. Le message était le même que celui que le ministre des Finances a porté lui-même à la société Sun Life, le même message que le premier ministre du Québec a porté lui-même aux industriels américains. Le message était clair, cela voulait dire: Vous êtes des bâtards, nous n'avons pas besoin de vous autres, restez à l'extérieur ou allez-vous-en à l'extérieur du Québec. Mais pendant ce temps, les Québécois auront à payer un prix très cher pour ce budget.

Je veux aussi traiter un peu de la présentation des chiffres de 1978/79 tels que présentés maintenant. J'ai vu, moi aussi, que pour l'impôt sur le revenu des particuliers nous avions maintenant un mode de comptabilisation, à tel point que nous espérons recevoir cette année \$4,62 milliards des particuliers. La première pensée qui me soit passée par la tête a été: Les Québécois vont faire de l'argent cette année, ils vont payer des impôts et ils vont être heureux parce qu'on aura une augmentation de \$900 millions sur le prévu de l'an dernier

et de plus de \$1 milliard sur ce qu'on a retiré l'an dernier, au Québec.

J'ai vu que les chiffres ont été maquillés, de toute façon, qu'on a ajouté dans l'impôt des particuliers une détaxation qui nous viendra du gouvernement fédéral — la contribution du gouvernement fédéral à la détaxation de 8% ou ce qu'eux appellent 2% — qu'on a ajouté dans l'impôt des particuliers aussi le régime d'assurance-maladie du Québec. Finalement, on a falsifié les chiffres pour faire en sorte de prouver que nous aurions \$4,62 milliards de revenus alors que nous aurons beaucoup moins que \$4 milliards de revenus.

M. Bellemare: Très bien.

M. Biron: Il y a aussi l'impôt des sociétés. Là aussi on a prévu une augmentation substantielle sur l'an dernier. J'ai passé à travers ces chiffres, j'ai vu aussi qu'on avait ajouté toutes sortes d'autres taxes, d'autres revenus qui venaient d'ailleurs pour présenter une image comme quoi les sociétés, au Québec, pourraient faire des profits appréciables, pourraient continuer à vivre au Québec, pourraient être heureuses au Québec alors que c'est tout le contraire qui arrive lorsqu'on peut analyser en profondeur ces chiffres ou la présentation des chiffres.

Il y a une question que je me pose sérieusement: Pourquoi cacher les chiffres réels? Pourquoi cacher la vérité à la population du Québec? Veut-on encore une fois mettre du maquillage partout? J'aimerais bien avoir une réponse claire et précise du gouvernement du Québec et spécialement du ministre des Finances. J'aimerais connaître les raisons, les intentions véritables du gouvernement. Pourquoi jouer avec les chiffres, pourquoi ne pas dire la vérité toute crue et toute nette à la population du Québec? Je pense que les Québécois sont assez adultes pour savoir ce qui se passe et pouvoir décider par eux-mêmes si le gouvernement fait un bon travail d'administrateur ou si, comme c'est le cas présentement, on fait une mauvaise administration des deniers de la population du Québec.

Je veux aussi parler un peu ici des quelques bonnes mesures qui ont été présentées dans ce budget. La première chose qui nous frappe, c'est l'exemption personnelle. On dit que 90% de la population du Québec vont maintenant payer moins d'impôts. C'est faux au possible! Ce n'est pas possible parce que, d'abord, il y a au moins 11% ou 12% de la population du Québec qui ne travaillent pas, qui sont sur l'assurance-chômage; il y en a encore 10% sur l'assistance sociale. Ces gens-là, en partant, ne paient certainement pas d'impôts, ils ne gagnent pas assez pour payer des impôts. On a aussi une partie de notre population, qui est encore au Québec, mais qui se prépare à quitter lentement si ce n'est déjà fait, qui gagne plus que le plafond auquel on arrête les exemptions aux individus et qui, elle, ne profitera pas des exemptions d'impôts.

On a aussi d'autres taxes cachées, que j'exposerai un peu plus loin, qui prouveront que la

grande majorité de nos concitoyens du Québec vont devoir payer plus de taxes et d'impôts cette année au gouvernement. Il y a certains contribuables qui vont profiter de cette déduction d'impôts, mais d'autres, en particulier, n'en profiteront pas. Ici, je veux m'expliquer. On nous parle de l'indexation. On nous dit: L'an prochain, l'indexation va bien aller, on va indexer les impôts et nos particuliers, nos Québécois vont pouvoir en profiter. On établit le taux d'indexation à 6%. C'est non réaliste car on sait que l'inflation, cette année, sera d'au moins 9%. Donc, en partant, on triche la population du Québec en établissant un taux d'indexation qui est beaucoup plus bas que le taux d'inflation réel. En plus, on consacre le Québec comme la province qui paie le plus de taxe, qui taxe le plus les contribuables. On la consacre définitivement en indexant à 6% et seulement la base même des contribuables québécois.

Tous ceux qui gagnent la base non imposable ou moins, bien sûr, eux vont profiter un peu des 6% ou de l'indexation aux deux tiers, mais tous ceux et celles qui gagnent un peu plus que la base même non imposable, c'est-à-dire \$3600 par année, eux ne profiteront pas pleinement de l'indexation du gouvernement du Québec; au contraire, ils seront taxés davantage chaque année, ils vont devenir les citoyens les plus taxés au Québec.

(17 h 40)

Il y a aussi un taux d'impôt sur les dividendes. C'est une taxe qui ne paraît pas, on n'a pas trop voulu en parler, on a passé cela rapidement en disant: On change le système de détaxation, on va faire en sorte que l'augmentation du taux sera portée de 33 1/3% à 50%, mais sera applicable sur les dividendes des corporations canadiennes. Par contre, on aura un crédit d'impôt pour dividendes qui est augmenté de 11,25% à 12,5%, et cela arrive à peu près à la même chose.

J'ai fait des calculs, M. le Président, pour m'apercevoir que, à partir de \$15 000 de dividendes de corporations canadiennes, un contribuable québécois va payer plus d'impôt au Québec que ce qu'il payait autrefois, en 1977 et avant.

On va prendre l'exemple d'un contribuable québécois qui a travaillé très fort toute sa vie, qui peut se retirer à 60 ans ou à 65 ans et qui reçoit des dividendes de corporations canadiennes pour un montant de \$60 000. Ce contribuable, autrefois, M. le Président, payait \$9559 en impôt, au Québec, grâce au dégrèvement qu'on avait. Maintenant, avec la nouvelle table d'impôt pour ces contribuables qui reçoivent des dividendes de corporations canadiennes, ce même contribuable, au lieu de payer \$9559, va payer \$12 964. Donc, une augmentation de 40% sur son impôt du gouvernement du Québec. Je ne crois pas, M. le Président, qu'on puisse dire que les contribuables québécois qui retirent des dividendes de corporations canadiennes vont bénéficier d'une baisse d'impôt. C'est complètement faux. Ces gens vont devoir payer des impôts additionnels chaque année au gouvernement du Québec.

En plus, ce qui est très dangereux dans cette petite manigance qu'on a voulu faire, c'est qu'on n'incite pas à l'investissement dans des corpora-

tions canadiennes et on n'incite pas non plus ces contribuables à demeurer au Québec. Il serait beaucoup plus facile pour ces mêmes contribuables, qui sont retirés d'une façon ou d'une autre, de prendre une adresse postale à Ottawa ou à Toronto et de vivre à l'avenir dans une autre province, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs.

La différence va en s'accroissant; plus on augmente de revenu, plus les taxes et les impôts sont chers au Québec. On a des gens qui sont au Québec, qui ne font que vivre de leurs revenus, parce qu'ils ont fait leur vie au Québec et y ont travaillé, qui doivent profiter du Québec et qui veulent profiter du Québec, qui veulent aussi que le Québec profite d'eux. Je sais que vous, lorsque vous allez vous retirer, M. le Président, vous allez vouloir placer vos économies dans des corporations canadiennes et vous allez vouloir au moins ne pas être égorgé par le gouvernement de votre province. Autrement, vous prendrez tout simplement une adresse à l'extérieur du Québec, vous allez dire: Je vais devenir un citoyen d'une autre province et je vais quand même venir passer six mois au Québec, mais je vais payer mes impôts dans une autre province parce qu'elle est plus honnête avec moi, elle me permet de faire profiter des entreprises canadiennes de mes économies sans me surtaxer.

C'est le jeu dangereux qu'on joue présentement avec ce nouveau taux d'impôt sur les dividendes de corporations canadiennes. On invite carrément tous les gens qui ont un peu de placements partout à déménager à l'extérieur du Québec et faire en sorte de profiter pleinement de leurs placements, mais aussi de faire en sorte que leur province et leur pays profitent pleinement de leurs placements à eux.

Je trouve, M. le Président, que ce n'est pas un rabais d'impôt. Au contraire, c'est une taxe nouvelle que l'on impose à ces gens. Même plus, on empêche l'expansion économique de notre province, on empêche les investissements pour travailler à l'expansion économique de notre province.

Il y a une autre catégorie, M. le Président, qui ne profitera pas non plus du rabais ou de la diminution d'impôt du ministre des Finances. Ce sont tous ceux qui pouvaient profiter de certaines dépenses pour leur automobile. Il y en a beaucoup au Québec, qui sont des vendeurs, des voyageurs de commerce ou des professionnels, qui travaillent au niveau des entreprises et qui fournissent leur automobile à la fois pour plaisir et affaires. Ces gens-là, à compter de maintenant, sont pénalisés fortement. On ne réduit certainement pas les impôts de ces gens-là.

Je vais prendre l'exemple d'un vendeur qui fait 100 000 kilomètres ou 60 000 milles par année. S'il fait cela, il est obligé d'avoir une automobile convenable. Son automobile lui coûte \$12 000 ou à peu près, s'il fait autant de millage que cela. Autrefois, il pouvait déduire le tiers du coût en capital, donc \$4000, de son impôt. Maintenant, il est limité à un cinquième ou à 20% d'un maximum de \$7500. Donc, il est limité à une dépréciation de

coût en capital de \$1500 au lieu de \$4000. Tout de suite, il est imposé pour \$2500 additionnels. Avant cela, il pouvait aussi, heureusement, déduire certaines dépenses, comme les assurances, les enregistrements et l'intérêt de son capital parce qu'il était obligé d'emprunter de l'argent à une compagnie de finance, une caisse populaire ou une banque. On va considérer que le taux d'intérêt est à 10%. Ce n'est pas tellement élevé, mais c'est \$1200 par année dont il pouvait profiter auparavant pour diminuer ses revenus imposables. Maintenant, il ne le peut plus. Son enregistrement, \$75, il ne peut plus le déduire. Son assurance, en moyenne \$325 par année, il ne peut plus la déduire. En plus, il ne peut pas déduire toutes ses dépenses d'essence ou d'entretien d'automobile. Autrefois, il pouvait en déduire une partie. Maintenant, il y a un minimum de \$75 par mois qu'il ne peut pas déduire. C'est encore \$900.

Finalement, le vendeur à commission ou celui qui bénéficie d'une auto pour son travail et le plaisir en même temps, qui autrefois pouvait déduire jusqu'à \$5000 pour cette auto qui lui coûte \$12 000 avec ses dépenses et tout cela, il ne peut maintenant déduire que les dépenses d'essence et certaines dépenses d'entretien.

Pour cet individu — et il y en a beaucoup au Québec — c'est une hausse directe d'impôt. Ce n'est pas, et de loin, un rabais d'impôt pour ceux-là. Il faut compter qu'il y a beaucoup de gens, qui ont besoin de vivre, de travailler, de vendre, de représenter ou de gérer leur entreprise, qui bénéficient de ce genre d'automobile au Québec. Il y a aussi les entreprises qui fournissaient des automobiles à leurs travailleurs qui seront pénalisées aujourd'hui. Ce sera impossible d'avoir une déduction ou un amortissement sur une valeur de plus de \$7500. Vous savez, M. le Président, qu'une automobile de \$7500, aujourd'hui, cela ne vaut pas bien cher, surtout pour un représentant de commerce ou un directeur d'entreprise qui a besoin de faire beaucoup de millage par année. Encore une fois, ces entreprises seront pénalisées et, lorsqu'elles auront le choix d'établir leur siège social ou leur direction à Québec ou en Ontario, elles sont invitées directement à s'en aller à l'extérieur.

On nous parle aussi du crédit d'impôt foncier. On a fait beaucoup de publicité là-dessus et on a dit qu'il y a beaucoup de contribuables du Québec qui vont pouvoir en profiter. Mais, si vous faites des calculs rapidement, vous vous apercevez que ce n'est pas si vrai que cela. Avec un maximum de revenus de \$20 000 imposables, ce n'est plus possible de bénéficier du crédit d'impôt foncier. On sait qu'on a beaucoup de jeunes travailleurs qui commencent leur vie, qui se marient et qui travaillent tous les deux. Elle va travailler comme secrétaire et lui va travailler dans une entreprise quelconque. Ils ont décidé de se construire une maison, de vivre dans leur maison et de payer leur maison, au cours des premières années de ménage. Mais, s'ils gagnent tous les deux \$10 000 imposables, c'est fini. Ils ne peuvent pas bénéficier du crédit d'impôt, parce que le crédit ne s'ap-

plique pas lorsque lui et son épouse travaillent et qu'ils gagnent ensemble un revenu de \$20 000. Il faut dire la vérité à la population du Québec.

Il y a d'autres choses, dans ce crédit d'impôt foncier, qui m'effraie aussi. On nous dit, quelque part, que le locataire devra connaître la quote-part des taxes foncières comprises dans son loyer pour faire le calcul. Je me pose des questions. D'abord, qui va faire les calculs et qui va payer pour la paperasse de tout cela? Qui va faire les calculs nécessaires? Qui va faire l'administration de cela? Est-ce qu'on va demander au propriétaire de l'immeuble de faire les calculs nécessaires? Si oui, il va engager des personnes additionnelles et il va mettre cela dans son coût de loyer. Finalement, c'est le locataire qui va payer. On fait un rabais d'impôt qu'on reprend autrement. On fait en sorte de monter les coûts de l'administration du gouvernement parce qu'on va certainement engager des fonctionnaires de plus pour passer à travers de cela et monter aussi les coûts de ceux qui ont des résidences locatives et qui louent cela. Il faut absolument considérer la quote-part là-dedans. Cela va être compliqué, au cours des prochaines années, de vivre au Québec et de pouvoir profiter des crédits d'impôt foncier au Québec.

Les droits successoraux, là aussi, je pense bien qu'on invite directement les gens du Québec, avec un peu de capitaux, à fuir le Québec le plus rapidement possible. J'ai lu rapidement ce que c'était. J'ai essayé de l'analyser et j'en suis venu à la conclusion qu'une personne qui possède quelque \$100 000 dollars est invitée, rendue à l'âge de 65 ans, à quitter le Québec rapidement et à faire son testament à l'extérieur du Québec pour pouvoir sauver ses droits successoraux.

(17 h 50)

Autrefois, on était imposé vis-à-vis du conjoint et des enfants, mais aujourd'hui on n'est plus imposé de la même façon. Bien sûr, on peut faire un legs au conjoint sans droits successoraux, mais quand cela arrive aux enfants, on commence à payer passablement cher. On va prendre un investisseur au Québec qui fait profiter le Québec de sa présence, de ses connaissances et de son argent, qui a \$500 000 à léguer à son enfant. L'an dernier, il payait \$15 500 de droits de succession, maintenant il va payer \$101 000. S'il est intelligent un peu, je ne vois pas pourquoi il va rester au Québec. On l'invite directement à s'en aller à l'extérieur du Québec. Est-ce que c'est un rabais d'impôt? Non, M. le Président, c'est un impôt additionnel et plus, on encourage l'exode des capitaux. On a les preuves, M. le Président, qu'il y a \$4 milliards qui sont sortis du Québec depuis l'élection du Parti québécois dans les quinze premiers mois de gouvernement du PQ, et là directement, par ce budget, on invite, encore une fois, \$2 milliards ou \$3 milliards à sortir rapidement et directement du Québec. Il faut se demander si le budget a été fait en fonction du référendum ou en fonction de l'avenir économique du Québec.

Les droits sur les concours publicitaires et appareils d'amusement, encore une fois on va payer des taxes, mais quels seront ces droits? On ne nous l'a pas encore dit.

Je veux dire un mot sur la fiscalité municipale. On a toute une réforme de fiscalité municipale, mais est-ce que, véritablement, toute cette réforme qu'on va faire va rapporter quelque chose aux municipalités du Québec? Bien sûr, on nous parle de geler les rôles d'évaluation scolaire de 1978/79. Le ministre nous dit "je propose". Est-ce que le ministre va dire que c'est cela qui va arriver ou si c'est tout simplement une proposition? Est-ce que c'est une obligation automatique pour le gouvernement? Le ministre a peut-être joué sur les mots et fait un voeu pieux qui va faire en sorte que les municipalités vont être heureuses pendant quelques mois pour finalement s'apercevoir qu'il n'y a rien qui fonctionne.

Le ministre a aussi décidé de hausser la taxe sur les compagnies de téléphone, les entreprises de télécommunication, de câblodistribution. Cela c'est beau. On va faire cela rapidement, mais qui va payer la hausse de taxe? Certainement, indirectement le consommateur québécois. Il y a des taxes là-dessus, sur lesquelles il faut dire la vérité à la population du Québec, mais c'est faux de dire que 90% des Québécois vont profiter d'une baisse de taxe quand c'est le contraire qui va arriver, que tous les Québécois vont être poignés avec des taxes indirectes à payer.

Vous en voulez, une autre taxe indirecte, M. le Président? Je fais appel à vous.

Si je regarde les chiffres présentés par le ministre des Finances, l'an dernier, la Régie des alcools a rapporté net \$180 millions au gouvernement du Québec. Cette année, on ne nous dit pas combien, mais on dit: Cela va être \$215 millions. Maintenant, il faut s'attendre que nous autres, quand nous irons à la Régie des alcools, nous allons payer plus cher pour notre vin et nos spiritueux, comme toute la population du Québec. C'est une augmentation de \$35 millions de taxe cachée. Qu'on dise à la population du Québec: On a décidé de vous taxer pour \$35 millions de plus sur votre vin et vos spiritueux, au moins, on va être honnête. Mais qu'on ne dise pas un mot à la population du Québec et qu'on se dise: On passe cela en douce, sans raconter la vérité, je pense que c'est une autre taxe indirecte, c'est une autre taxe cachée que nous aurons à payer au gouvernement du Québec.

Surtout lorsque je vois un tel dépliant politique d'un bout à l'autre qui dit: De combien baisser vos impôts et vos taxes au Québec? On ne raconte qu'une partie de ce qui se fait, juste un côté de la médaille. On n'est pas assez honnête pour dire exactement les bons et les mauvais côtés du présent budget présenté par le ministre des Finances. On dit: En résumé, le gouvernement du Québec baisse de \$313 millions votre impôt sur le revenu, de \$495 millions en 1979, il enlève un tas d'histoires. C'est de la politique d'un bout à l'autre.

M. Bellemare: C'est ce que je veux dire.

M. Biron: Ce que je voudrais savoir du ministre des Finances, c'est qui a conçu cela, qui va payer pour ce bulletin publicitaire du Parti québécois.

cois présenté avec l'effigie du gouvernement du Québec? C'est un bulletin publicitaire d'un parti politique. C'est pourquoi je m'élève comme cela? Que le Parti québécois paie pour cela, que ce soit distribué dans tout le Québec, je n'aurais pas un mot à dire; je dirais: Au moins, c'est politique. Là, c'est politique, cela fait la publicité d'un parti politique, et on nous présente cela dans tout le Québec, payé par le gouvernement du Québec, ministère des Finances, direction des communications.

Je pense qu'il aurait fallu, au moins, être assez honnête pour mettre la contrepartie de cela, dire: C'est ce qu'il y a de bon dans le budget, c'est ce qu'il y a de mauvais. Qu'on demande aux partis politiques de l'Opposition de dire ce qu'ils en pensent! Qu'on raconte les hausses de taxes indirecte et cachée envers la population du Québec, je n'aurais pas un mot à dire, mais qu'on ne nous fasse pas de la politique pour le Parti québécois. Peut-être le ministre des Finances n'est-il pas au courant, mais c'est son ministère qui a fait cela, de la politique pour le Parti québécois, politique d'un bout à l'autre payée par la population du Québec.

Il faut que vous vous attendiez que les députés de l'Opposition vont critiquer une telle décision, erreur de jugement, de gens dans votre ministère, peut-être dans votre cabinet, mais cela vaudrait la peine de vérifier rapidement et de nous donner la réponse à cela. Qui a conçu cela et qui va payer cela?

M. Bellemare: Est-ce qu'il va acheter le gouvernement...

M. Parizeau: Question de privilège, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: Je prends la responsabilité de tout cela, je suis parfaitement au courant de ce qui se fait dans mon ministère.

M. Bellemare: Allez-vous payer pour la contrepartie qu'on va faire?

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Grégoire: Renseignez les électeurs, renseignez les électeurs.

Une Voix: Qu'est-ce que l'Etat?

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Grégoire: Vous ne voulez tout de même pas qu'ils ne soient pas renseignés.

M. Biron: Petite politique partisane.

M. le Président, je veux dire un mot sur les régimes de retraite. On n'a pas assez parlé dans le budget des régimes de retraite. Encore une fois, je trouve que le ministre a été extrêmement conservateur dans ses chiffres. J'ai fait des études rapi-

dement et nous avons environ 350 000 employés des secteurs public et parapublic qui gagnent en moyenne \$12 000 par année, environ, pour une masse salariale de \$4,2 milliards environ. Si je me fie aux chiffres présentés par le ministre des Finances, l'an dernier, vis-à-vis du RREGOP et des autres systèmes de retraite du gouvernement, j'arrive au fait qu'on paie un minimum de 15%, dont 5,3% par l'employé et 9,7% ou 10% par l'employeur. Finalement, on en vient à un tel taux que les employés vont payer une cotisation de \$222 millions alors que l'employeur devrait payer \$407 millions. Cela veut dire qu'à chaque année, on devrait avoir \$630 millions dans un compte de réserve pour le régime de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cette année, on a beau fouiller partout, on s'aperçoit qu'il y a eu une augmentation. On a pris des chiffres à gauche et à droite. Mais il nous manque quand même quelque part \$185 millions, grosso modo, qui ont été camouflés quelque part. On ne sait pas si on les doit ou si on ne les doit pas. Ils n'ont été entrés nulle part là-dedans.

Pourtant, on nous a dit l'an dernier et on nous a bien dit que le taux du régime de retraite était de 14,9%. Il y aurait des explications qu'il faudrait donner là-dessus. Les estimations des contributions employés-employeurs sont effectuées en utilisant le très conservateur montant de 15% de la masse salariale. Compte tenu des augmentations de salaire et de l'indexation des rentes à cause de l'inflation dans l'industrie privée, des bénéfices similaires à ceux offerts par le gouvernement employeur, une contribution totale employés-employeurs, M. le Président, représenterait environ 22% de la masse salariale au lieu de 15%. Laissons quand même les 15% et on va chercher ensemble les \$185 millions. Où sont-ils rendus?

En plus de cela, l'an dernier, le ministre nous a parlé de \$4,5 milliards de dettes cachées du gouvernement qui étaient disparus. Je l'avais félicité à cette époque au moins de l'avoir révélé, s'il n'avait pas décidé de les payer tout de suite. Mais cette année, on nous parle encore une fois des mêmes \$4,5 milliards. Quand même, c'est dû depuis le 31 décembre 1975 aux employés des secteurs public et parapublic. Si je compte l'intérêt à 6% — ce n'est pas bien cher de l'intérêt à 6% — l'intérêt composé à 6%, j'en arrive à une augmentation de la dette cachée de \$860 millions. Je voudrais savoir où c'est rendu. On ne dit cela nulle part.

Ce sont des dettes cachées du gouvernement du Québec. Comptant toutes ces dettes du régime de retraite des fonctionnaires, des employés des secteurs public parapublic, on arrive à une dette cachée totale, à l'heure actuelle, qui, au lieu d'être de \$4,5 milliards, est en réalité haussée par tous les autres déficits de ces comptes de \$1,8 milliard. Je voudrais savoir où l'argent est passé. Chaque année, surtout, on est appelé à s'endetter davantage de \$400 millions d'intérêts sur notre dette, en plus d'une contribution annuelle de \$600 millions qui disparaît quelque part. Bien sûr, le ministre me dira: C'est dans mes comptes non budgétaires,

mais l'argent est disparu. L'argent est dépensé quotidiennement pour vivre au jour le jour, alors qu'on devrait le placer à long terme. Tout bon administrateur ne dépensera jamais des sommes d'un régime de retraite, ou des sommes à long terme pour des dépenses à court terme. Il faut véritablement être beaucoup plus responsable que cela, mais la population du Québec aura à payer tout à l'heure \$1 milliard d'augmentation de dettes cachées par année.

Je ne blâme pas complètement le ministre des Finances actuel, parce que cela existait avant lui. L'an dernier, j'en ai traité d'ailleurs, mais cette année, je reviens sur cela, parce que les citoyens du Québec, les contribuables du Québec devraient savoir qu'on s'endette chaque année de \$1 milliard additionnel. Les besoins de capitaux...

M. Parizeau: M. le député me permettra une question.

M. Biron: Je vais vous laisser répondre à la fin, parce qu'il me reste quinze minutes, M. le ministre...

M. Parizeau: Annexe III, 2, paragraphe a), c'est tout.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Biron: Je comprends que vous allez me dire un tas d'histoires!

Le Vice-Président: Il n'y a pas de permission.

M. Biron: Mais je veux que cet argent soit garanti pour la population du Québec, alors qu'on fait tout simplement des entrées de livre. On peut faire des entrées de livre. On peut changer cela tant qu'on veut, mais de l'argent, c'est important. Il faut que ce soit là, que ce soit garanti pour ceux qui vivront dans quelques années, et surtout les plus jeunes qui sont appelés à nous remplacer.  
(18 heures)

On s'aperçoit qu'encore une fois on a mal évalué les besoins de capitaux du Québec. On n'a même pas pensé à la Société nationale de l'amiante. Encore une fois, quant au régime de retraite, on a des dépenses à court terme. On a des erreurs d'évaluation du budget et j'estime à au moins à \$300 millions l'excédent de déficit. Et, tout à l'heure, on va avoir besoin d'argent pour administrer le Québec.

En plus de cela, on fait beaucoup d'emprunts à court terme. Qu'arrivera-t-il dans cinq ans? Je ne le sais pas véritablement, compte tenu qu'il y a à peu près 20% de la population, à l'heure actuelle, qui paient à peu près 80% des impôts au Québec. Il faudrait bien savoir ce qu'il arrivera si ces 20%, on les appelle à s'en aller à l'extérieur. Alors, avis à ceux qui auront à payer des taxes tout à l'heure et avis à ceux qui vont demeurer au Québec, compte tenu de la dévaluation du dollar à l'heure actuelle et des emprunts qu'on a faits en Europe ou au Japon qui sont maintenant dévalués de 30%.

Il faudrait au moins savoir qui va avoir à payer cela un bon jour. J'ai l'impression qu'on administre au jour le jour ou quelque chose comme cela. La question qu'il faut se poser maintenant: Est-ce qu'on va pouvoir emprunter un jour? Parce qu'il faut toujours songer que de l'argent qui rentre cela sort à quelque part; il faut savoir que l'argent va sortir et que tantôt on va en avoir besoin.

J'ai l'impression que l'on réduit la maturité moyenne de la dette québécoise d'une façon dangereuse. On joue avec l'avenir de nos Québécois et on joue à très court terme. On prend, tout simplement, la route du référendum au lieu de prendre la route de la responsabilité envers nos concitoyens au Québec. Là-dessus, j'ai aussi avec moi ici une déclaration du président de la Caisse de dépôt du Québec qui nous dit qu'à compter de 1983 celle-ci ne pourra plus tableur sur des entrées nettes de nouveaux fonds de la Régie des rentes pour fins d'investissement à long terme. Voilà pourquoi il faut être extrêmement prudents dans nos emprunts. Au lieu d'emprunter à court terme présentement, je crois qu'il faudrait emprunter à plus long terme pour au moins garantir la Caisse de dépôt de quelque chose. Autrement, il ne restera plus rien pour ceux qui vont nous succéder. C'est de la propagande budgétaire, c'est de la propagande péquiste qu'on nous fait d'un bout à l'autre dans ce budget. Il y a des questions économiques auxquelles on n'a pas répondu. On a 350 000 chômeurs auxquels on n'a pas garanti des emplois au cours des années à venir. C'est un budget suicide au point de vue économique, parce qu'on a tout simplement invité les gens à sortir du Québec. On a invité les investisseurs à ne pas venir au Québec. On a invité les créateurs d'emplois à ne pas venir au Québec ou à s'en aller au Québec.

Le Québec doit cesser, une fois pour toutes, d'être le compétiteur de l'entreprise privée. Là-dessus, je vais vous citer rapidement une étude qui a été faite par le RREGOP, organisme du gouvernement, sur les employés du secteur public. On y dit qu'à l'heure actuelle un employé moyen du secteur public peut bénéficier de 66 jours ouvrables de congé par année. Et on s'imagine que l'entreprise privée, après cela, pourra concurrencer cela. On a oublié complètement, dans cette nomenclature de lois qu'on nous présente à l'heure actuelle, de nous ramener la loi sur l'institut de productivité pour aider les entreprises du Québec à devenir plus productives, à devenir compétitives et à faire du profit.

La notion de profit est valable, c'est essentiel pour la survie économique d'une province, d'un gouvernement ou d'une entreprise. Le véritable progrès social, cela passe par une économie en bonne santé, cela passe par des industries, cela passe par des commerces, des sièges sociaux, des centres de recherche, des ingénieurs, des architectes, des consultants financiers et techniques. Cela passe par des investisseurs, cela passe par des bâtisseurs d'entreprises, cela passe par des créateurs d'emplois, de "jobs". Cela passe par des gens qui ont de l'ambition, l'ambition de créer un

climat politique propice aux investisseurs et aux créateurs d'emplois. Il faut que ceux qui procurent des revenus se sentent bienvenus au Québec au lieu de se faire dire de s'en aller à l'extérieur. Il faut, en plus, conserver ce qu'on a déjà, ce qui est très difficile, au lieu d'essayer de créer quelque chose de nouveau sans savoir où on va.

Il faut aussi cesser de jouer à l'autruche et cesser de se cacher la tête dans le sable en disant: Non, il n'y a pas de fuites de capitaux, il n'y a pas de fuites de cerveaux. On a des preuves réelles de cette migration de 70 000 Québécois à l'extérieur du Québec. On a des preuves réelles de ces \$4 milliards sortis du Québec. Il faudrait arrêter de jouer à l'autruche, il faudrait, une fois pour toutes, prendre des décisions pour faire en sorte que le Québec reprenne la voie du dynamisme économique.

Je veux dire un mot aussi du ministère de l'Industrie et du Commerce qui devrait être l'épine dorsale de cette relance économique. A mon point de vue, le ministre est un mollusque, une pâte molle qui ne se bat pas pour représenter dignement le rôle du MIC au Québec, le rôle du MIC dans l'industrie, dans l'investissement au Québec, dans le développement économique du Québec. Le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait être à l'écoute des entrepreneurs et des investisseurs. Au contraire, il n'est pas à l'écoute du tout. Tout ce qu'il fait, c'est de la paperasse, ce sont des tableaux, des études, sans savoir véritablement où il veut aller. Ce sont des vœux pieux d'un bout à l'autre. Hier, j'ai qualifié le ministre de l'Industrie et du Commerce de pompier, et je me demande si, aujourd'hui, ayant vu ce que j'ai vu sur la Société générale de financement, je ne devrais pas dire que le ministre de l'Industrie et du Commerce est devenu à peu près un entrepreneur de pompes funèbres qui assiste aux funérailles des entreprises du Québec, surtout quand je vois les crédits de la Société de développement industriel.

M. Bellemare: C'est bon!

**M. Biron:** M. le Président, l'an dernier on avait voté \$11 millions. Ils ne se sont même pas servis de cela, ils ont pris 6,5%. On ne sait quoi faire pour aider les entreprises du Québec. On manque d'imagination au ministère de l'Industrie et du Commerce. On n'en manque pas vis-à-vis de la société SIDBEC qui, encore une fois cette année, va venir nous chercher apparemment \$81,8 millions.

A la tête du Québec, cela prendrait des hommes capables de décider, des hommes capables d'administrer, des hommes capables aussi d'aller chercher des administrateurs compétents, des spécialistes en marketing, des gérants d'usine, des directeurs d'usine. C'est important vis-à-vis de l'avenir économique. Je regrette énormément que le ministre de l'Industrie et du Commerce ne soit pas ici, je lui dirais que le travail qu'il fait à l'heure actuelle, à la tête de son ministère, à la tête d'un ministère à vocation économique au Québec, est un fiasco monumental. Lorsque je gérais des usi-

nes, si j'avais un de mes directeurs qui ne fonctionnait pas, je lui disais: Si tu n'es pas capable de faire la "job", va-t-en donc! C'est à peu près ce que je devrais dire au ministre de l'Industrie et du Commerce, parce qu'il n'est pas qualifié pour remplir un rôle de chef d'équipe dans l'investissement au Québec, de leader naturel capable d'attirer les investissements chez nous. On manque de mesures incitatives pour attirer des investisseurs; au contraire, on leur dit de s'en aller. Je l'ai dit souvent tout à l'heure. Il faudrait véritablement une exemption d'impôt totale, même, pour les entreprises qui veulent réinvestir au Québec au cours des prochaines années. Il faut que ces gens soient capables de placer des capitaux de risque pour créer des emplois permanents. Qu'on aille tout simplement, M. le Président, en Caroline ou en Géorgie et qu'on voie ce que fait un ministre du Commerce là-bas. Il peut attirer des investisseurs. Michelin, en particulier, compagnie française, s'en va là, de ce temps-ci. Ils investissent, ils peuvent bâtir des entreprises, agrandir et inviter des gens de là-bas à travailler. Ce qu'il faut, c'est que le ministre de l'Industrie et du Commerce, que le ministre, en particulier, agisse comme un chef d'entreprise, comme un bâtisseur, qu'il n'ait pas peur de représenter dignement les intérêts économiques du Québec.

Il faut faire aussi l'analyse des maisons du Québec à l'étranger. Si ces maisons ne servent que pour se payer des petits voyages à l'étranger si cela n'est pas utile à l'avenir du Québec il faudrait les fermer le plus rapidement possible. M. le Président, le ministre, le ministère de l'Industrie et du Commerce manque véritablement de dynamisme et, au lieu d'achaler les hommes d'affaires avec ses paperasses et ses règlements, il devrait les aider au niveau de la mise en marché, tant sur le marché canadien, québécois qu'europpéen. A noter, par ailleurs, que ce budget, qui ira chercher un déficit de \$1,5 milliard ou quelque chose comme cela d'après moi, oublie non seulement la question du chômage ou encore le secteur de la recherche, mais il oublie, à toutes fins utiles, les agriculteurs, ceux qui oeuvrent dans le domaine des pêcheries, le développement régional et, sur un autre plan, les secteurs des pâtes et papiers ou encore tout le domaine de la construction, le domaine des sièges sociaux, des centres de recherche, des pêcheries. Au total, c'est un budget à très court terme. C'est un budget référendaire. C'est en quelque sorte un budget suicide pour l'économie du Québec qui créera beaucoup plus de problèmes qu'il n'en règle, notamment au niveau de la dette per capita, au niveau d'une atteinte au secteur des sièges sociaux ou des entreprises à la fine pointe de la technologie, qui, pour l'essentiel, se situent à Montréal pour encore un peu de temps. Ce budget veut dire une augmentation des coûts pour les entreprises, ou cela veut dire, autrement, une invitation à déménager à l'extérieur du Québec.

Quant aux fameuses mesures d'indexation, j'en ai parlé un peu tout à l'heure, on indexe d'une façon le salaire de base, mais on fait en sorte de charger d'autres impôts autrement. Spécialement

les hauts revenus, étant plus taxés, les cadres, les travailleurs autonomes n'auront qu'une possibilité s'ils ne sont pas heureux, soit de quitter le Québec.

(18 h 10)

On impose des coûts supérieurs aux entrepreneurs québécois ou de l'extérieur qui croient encore au Québec.

La fiscalité péquiste hypothèque la mobilité de la main-d'oeuvre au pays et hypothèque la mobilité de la main-d'oeuvre vers le Québec, gêne l'engagement de cadres, d'ingénieurs ou d'autres spécialistes, notamment au niveau des sièges sociaux, et est en train de faire de Montréal, qui était jadis la métropole du Canada et autrefois une des plaques tournantes dans l'univers des services internationaux, une bourgade, une simple petite bourgade où des chômeurs et des assistés sociaux pourront se réunir.

Sur un autre plan, M. le Président, ce qu'il y a peut-être de plus grave dans ce budget, c'est la hausse de la dette du Québec dont les remboursements s'en viennent à court terme alors que le marché américain nous est à peu près fermé, que le marché canadien des banques nous coûte cher et que sur le marché européen on se fait baiser avec la dévaluation du dollar. Dans les circonstances, les obligations d'épargne du Québec ne seront pas vendues facilement.

M. le Président, avant de terminer, je veux dire ceci: Nous ne pouvons accepter que le gouvernement actuel se serve de la Caisse de dépôt et de placement un peu comme d'une carte de crédit pour permettre aux électeurs de consommer dès maintenant ce qu'ils n'auront plus les moyens d'acheter, ce qu'il leur coûtera cher tantôt en intérêts. On se sert de la Caisse de dépôt et placement, à l'heure actuelle, comme d'une carte de crédit. Une personne qui aurait une carte de crédit pourrait aller faire son marché de la semaine. Un jour ou l'autre, il faut payer pour cette carte de crédit, mais il ne reste plus rien pour payer pour le panier de provisions qui a déjà été dépensé au cours des semaines qui sont passées.

M. le Président, mauvaise décision, mauvaise administration, mauvaise planification financière, manque de jugement dans le choix des priorités, endettement des Québécois, destruction systématique de l'économie, donc du Québec de demain, des Québécois de demain qui, hier encore, pourtant, appuyaient le Parti québécois et qui, maintenant, le critiquent sévèrement. Ils sont déçus, amèrement déçus parce qu'ils n'ont plus d'endroit pour aller travailler et ils auront à payer un prix très élevé à cause de votre manque de compétence administrative, à cause de votre manque de jugement, à cause de vos rêves et de vos illusions.

Nous n'avons parlé, au cours de la dernière année et demie, que d'indépendance, de langue et de culture. On a oublié, parmi les priorités, ce

qu'était l'économie. Ce budget sert davantage les fins du Parti québécois que les fins du Québec et des Québécois. Au Québec des illusions péquistes et au Québec des supposées libertés du parti Libéral du Québec et de son chef, celui-là même qui avait prié les Québécois de voter péquiste, le 15 novembre 1976, nous, de l'Union Nationale, nous voulons opposer et proposer le Québec des réalités. Oui, M. le Président, un Québec des réalités, un Québec quotidien où les travailleurs pourront espérer avoir un emploi, où les coûts pourront être abordables et où, surtout, les travailleurs pourront avoir l'ambition de monter en grade et vivre convenablement dans leur Québec à eux.

#### Motion de censure

En terminant, je veux proposer cette motion de blâme à l'Assemblée nationale: Que cette Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement d'avoir présenté une politique budgétaire qui ignore les réalités pressantes d'un taux de chômage trop privés au Québec, mettant ainsi en danger l'équilibre économique de la province.

**Le Vice-Président:** Motion recevable.

**M. Marquis:** M. le Président, je demande la suspension du débat.

**Le Vice-Président:** L'ajournement.

**M. Marquis:** D'accord!

**Le Vice-Président:** M. le leader parlementaire adjoint.

**M. Charron:** M. le Président, cette motion est-elle agréée? Oui!

Je voudrais maintenant, à mon tour, proposer l'ajournement de la Chambre à mardi, le 25 avril, à 14 heures, en informant immédiatement les députés et collègues que nous ne poursuivrons pas immédiatement le débat sur le budget, mais qu'il s'agira plutôt du débat sur la motion annoncée par le leader parlementaire du gouvernement sur la radiotélédiffusion.

Je propose l'ajournement de la Chambre à mardi, 14 heures.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Alors, ajournement des travaux à mardi, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 14)